

UNIVERSITE DE LYON II

VUS-MEMES

INSTITUT DE FORMATION AUX PRATIQUES
PSYCHOLOGIQUES, SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES

SCIENCES DE L'EDUCATION

L'OEUVRE EDUCATIVE DE JEANNE DE LESTONNAC

(1556 - 1640)

CARACTERE SPECIFIQUE DE SON PROJET

Thèse présentée par

FRANÇOISE SOURY-LAVERGNE,

en vue de l'obtention du Doctorat de 3e Cycle

Directeur de recherche:

MONSIEUR PIERRE ZIND

631370

1984



TABLE DES MATIERES

	Page
SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
PREMIERE PARTIE : ENRACINEMENTS ET ATOUTS	5
<u>Chapitre 1. Climat général</u>	7
1. Spectacle de ruines	8
2. Bouillonnement d'idées	11
3. Energies naissantes	14
<u>Chapitre 2. La personne de Jeanne de Lestonnac</u>	19
1. Origines familiales	20
2. Problèmes affrontés en divers moments	28
a) rendre compte de sa foi	28
b) être à la fois père et mère de famille	30
c) se consacrer à Dieu sans tuer la nature	34
3. Profil de personnalité	36
a) aptitudes intellectuelles	37
b) dispositions actives	40
c) dispositions affectives et sociales	45
<u>Chapitre 3. Héritage de l'humaniste Michel de Montaigne</u>	52
1. Vision optimiste du monde	53
2. Sens de la personne humaine	58
3. Dispositions à "l'honnêteté"	66
<u>Chapitre 4. Rencontre des audaces calvinistes</u>	73
1. Fondement de l'école protestante	74
a) l'élan donné par Luther	74
b) réalisation en pays francophone	77
2. Marge d'influence	82
a) orientations pédagogiques	82
b) réactions de Jeanne de Lestonnac	86

<u>Chapitre 5. Expérience ignatienne</u>	93
1. Les Jésuites à Bordeaux	94
a) l'implantation et ses péripéties	94
b) intérêt de certains Pères pour Jeanne de Lestonnac	99
2. Découverte des "Exercices"	106
a) un fruit spirituel : le dynamisme apostolique	107
b) une conséquence pédagogique : le processus des exercices	110
3. Un modèle de Collège	114
a) l'apostolat par l'instruction	114
b) le "Ratio Studiorum"	119
<u>Chapitre 6. Situation de l'éducation des filles</u>	124
1. La fille confiée à un monastère	125
2. La fille dans sa famille	131
3. Interventions de pédagogues	136
<u>Chapitre 7. Initiatives contemporaines</u>	143
1. En terre papale : les Ursulines de Provence entre 1592 et 1595	144
2. En Lorraine : La Congrégation Notre-Dame (1597)	149
3. Dans les Pays-Bas méridionaux : Les Filles dévotes de S. Agnès (1600)	153
4. En Franche-Comté : Les Ursulines d'Anne de Xainctonge (1606)	155
5. Dans la ville d'Annecy : La Visitation Ste Marie en 1610	157
6. Dans les Provinces du Nord : les Jésuitesses de Mary Ward (1611)	159
7 Hypothèse d'une source commune	161
DEUXIEME PARTIE : DOCTRINE ET SPECIFICITE DE L' INSTITUTION	167
<u>Chapitre 8. Finalités</u>	168
1. Jeanne de Lestonnac dit le POURQUOI de son oeuvre	169
2. Vision de l'homme	172
a) destinée ultime	172
b) tendances jugées fondamentales	174
c) besoins éthiques	176
3. Conception de la culture	179
4. Projet de société	184

<u>Chapitre 9. Physionomie de la Compagnie</u>	191
1. Les définitions du Bref	193
a) fin de l'Institut	193
b) clôture et agrégation à un grand Ordre	196
c) dispense du Chœur	199
d) pauvreté et gratuité	201
e) dépendance de l'Evêque	205
2. Une nouveauté dans l'Eglise	207
a) des femmes religieuses apostoliques	207
b) ni contemplatives ni membres d'un Institut séculier	210
c) double invocation : St Benoît et St Ignace	214
 <u>Chapitre 10. Spiritualité et fonction de l'Institut</u>	218
1. Un nom significatif	219
a) proclamation du mystère marial	220
b) recherche d'une ressemblance	223
c) appui d'une protection	225
2. Une fonction vitalisée	228
a) éducatrice : contemplative dans l'action	228
b) éducatrice : membre d'un corps apostolique	230
c) éducatrice : entraînée au discernement	234
3. Les maîtres spirituels	236
a) Bernard de Clairvaux et sa tradition mariale	236
b) Ignace de Loyola et sa pédagogie de "l'instrument"	240
c) recours harmonieux à des auteurs divers	243
 <u>Chapitre 11. La fille, sujet d'éducation</u>	253
1. Une prétendue faiblesse	254
a) nature à respecter	255
b) confiance à manifester	259
2. Eléments de féminité	265
a) Les qualités reconnues	265
b) les défauts supposés	270
3. Femme à l'oeuvre dans son temps	273
a) conditions historiques assumées	274
b) position d'avant-garde	277

<u>Chapitre 12. Contenus et connaissances</u>	281
1. Connaissances de base	282
a) doctrine chrétienne	282
b) les rudiments : lire, écrire, compter, coudre	291
2. Culture générale	298
a) le grand tableau de l'Histoire	299
b) le contenu social de la civilité	302
 <u>Chapitre 13. Méthodes et procédures éducatives</u>	 309
1. Structures de l'Institution	310
a) Externat	310
b) Pensionnat	318
2. Style pédagogique	324
a) manière d'enseigner	325
b) régime interne	330
c) locaux	339
 TROISIEME PARTIE : L'EPREUVE DES SIECLES	 344
 <u>Chapitre 14. Les premiers résultats</u>	 346
1. Fruits du foyer familial	346
a) l'héritier du nom	350
b) les filles religieuses	353
c) la fille devenue épouse et mère	356
2. Lignée de disciples	358
a) les principales fondatrices	361
b) une triste exception	370
 <u>Chapitre 15. Les développements</u>	 376
1. L'ancien Régime	376
a) type de répartition	377
b) facteurs de modification	383
2. De la Restauration à l'expulsion	390
a) efforts de relèvement	391
b) visage de l'Institut au XIXe siècle	397
3. Le vingtième siècle	401
a) 1904	402
b) 1921	406
c) 1967	411

<u>Chapitre 16. Crises et renouveau pédagogique</u>	420
1. Transmission des traditions	421
a) vision claire de la fin de l'Institut	421
b) participation aux mouvements ecclésiaux	429
2. Le message des règlements éducatifs	438
a) formation morale	438
b) ouverture culturelle	444
3. Evolution pédagogique	451
a) formules diverses d'école pour tous	451
b) mutations de la fonction enseignante	458
<u>Chapitre 17. Conditions de sauvegarde d'une originalité</u>	466
1. D'après les leçons de l'Histoire	467
2. En vertu d'un riche patrimoine	470
CONCLUSION	475
<hr/>	
ANNEXES :	
N° 1	478
N° 2	482
N° 3	484
BIBLIOGRAPHIE	489
ICONOGRAPHIE :	
Planches N°s 1 à 46 présentées séparément	
CARTOGRAPHIE :	
Cartes N°s 1 à 16 présentées séparément	

PREMIÈRE PARTIE

ENRACINEMENTS ET ATOUTS

Pour mieux décrire les divers aspects d'une initiative, il convient d'explorer les profondeurs qui en cachent les racines. Celles-ci se situent dans une époque dont il faut capter les vibrations et dans un cadre social ou familial qu'il s'agit de reconstituer. On y rencontrera des personnes : elles s'animeront et proclameront, chacune à sa manière, des valeurs dont s'inspirera l'œuvre qui leur fut contemporaine. Il faut donc circuler aux alentours et observer ce qui s'y passe.

Très vite, il faudra interroger l'auteur même de la fondation faisant l'objet de cette étude. Qui était Jeanne de Lestonnac ? D'où venait-elle ? Dans le domaine de l'éducation, qu'avait-elle sous les yeux, et quel profit pouvait-elle tirer des expériences déjà réalisées ? grâce aux contacts dont elle put bénéficier, grâce aussi aux capacités personnelles qu'elle portait en elle, quels atouts avait-elle en main à l'heure de se lancer dans l'aventure d'une création ?

Une première série de chapitres tentera de répondre à ces questions :

- Climat général
- La personne de Jeanne de Lestonnac
- Héritage de l'Humaniste Michel de Montaigne
- Rencontre des audaces calvinistes
- Expérience ignatienne
- Situation de l'éducation des filles
- Initiatives contemporaines -

L'intérêt de telles considérations sera de délimiter en quelque sorte des affinités et des préférences permettant de comprendre les choix vers lesquels s'inclina la Fondatrice.

o o o

CHAPITRE I

CLIMAT GÉNÉRAL

Née à Bordeaux entre 1606 et 1610, la Compagnie de Marie Notre-Dame a respiré un air venu des dernières années du XVI^e siècle et chargé d'une multitude de particules portées par les vents du XVII^e en son début.

Jeanne de Lestonnac approchait alors de la cinquantaine, elle avait derrière elle quatre règnes : Henri II, François II, Charles IX, Henri III, et elle devait situer son entreprise dans un cinquième : Henri IV. C'est dire la somme de surprises heureuses ou douloureuses dont elle avait pu être impressionnée, comme le furent ses contemporains. Ayant passé ses années de jeunesse au contact des derniers soubresauts de la Renaissance, elle ne pouvait manquer d'être sensible aux courants qui en résultèrent. Ses découvertes et ses expériences demanderaient donc à être lues à la lumière de tout un passé.

L'analyse rapide du contexte pré-fondateur s'attachera à trois aspects comptant parmi les plus frappants :

- Spectacle de ruines
- Bouillonnement d'idées
- Energies naissantes,

Leur simple mention évoque d'ailleurs des éléments importants dans la création d'une atmosphère,

I - SPECTACLE DE RUINES

Après des guerres civiles qui, en huit épisodes, firent rage de 1562 à 1589, la France présentait un visage de dévastation qui allait de la destruction matérielle à l'angoisse des consciences. Si la période des hostilités connut des désordres dûs aux violences de chacun des deux partis, l'établissement de la paix fut long à s'imposer.

Au premier regard l'attention de l'historien est attirée par les points saccagés. Il note alors :

"l'immensité du cataclysme qui détruisit en moins d'un demi-siècle la sainte parure de la terre de France, ses églises, ses monastères, ses hôpitaux ; c'est l'appauvrissement de la vie et des œuvres religieuses, conséquence de tant de ruines amoncelées ; ce sont enfin, au point de vue artistique (...) les pertes irréparables de tant de monuments, fragments de notre histoire nationale, de ces purs chefs-d'œuvre, les plus précieux en originalité, rareté". (1)

Si le patrimoine religieux fut attaqué, c'est souvent parce qu'il avait été le symbole de certains abus indéniables, en particulier des vicissitudes traversées au XVI^e siècle par le clergé dit régulier. La Renaissance n'avait pas été sans faire pénétrer l'esprit mondain dans bien des monastères où des religieux sans vocation avaient pour premier souci d'accumuler des bénéfices :

"Le désordre qui règne dans de nombreux couvents est attesté par maints témoignages. Le Parlement (de Bordeaux) qui s'inquiète de leur réformation constate en 1542, que les religieux de plusieurs abbayes de son ressort : Sablonceaux, la Tenaille et Pleine-Selva, sont "gens malvivans, vacabons, dissolus". La décadence est généralement dans les anciens monastères (...) Les deux grandes abbayes bénédictines Sainte Croix et la Sauve-Majeure fournissent des exemples frappants de ce déclin". (2)

Suivant les lieux, les manifestations agressives avaient été plus ou moins acharnées. Cristallisées parfois autour du refus de la dîme, elles revêtirent un caractère spécialement étendu dans les régions du Sud-Ouest :

"En Béarn exceptionnellement, sous le gouvernement de Jeanne d'Albret, elles prirent une forme légale. Partout ailleurs, réa-

(1) CARRIERE Victor - Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale - Paris - Letouzey - 1940 - 3 vol. Tome III, p. 353

(2) BOUTRUCHE Robert - Bordeaux de 1453 à 1715 - Bordeaux - Ed. DELMAS - 1966 - p. 247

lisées sans le consentement de l'autorité régulière, elles ne sont autre chose que des spoliations, d'illégales spoliations, combinées sous l'angle de l'intérêt particulier (...) Nous sommes évêques, chanoines, recteurs", disaient (certains) en opérant leur razzia, aux paysans démoralisés, anéantis", (3)

Il ne s'agissait plus alors ni de défendre des droits ni de lutter pour une cause. On avait là des expressions des plus sordides instincts. De funestes habitudes resteraient empreintes sur les populations agitées par ces troubles :

"On aimerait s'imaginer que de tels désordres prenaient fin avec les hostilités. Ce serait mal connaître l'état d'anarchie sociale et la composition des armées de l'époque. Les luttes civiles (...) arrachèrent à leur atelier, à la terre, une foule d'artisans, d'ouvriers agricoles, misérables gagne-deniers pour la plupart, que le changement de milieu ne tardait pas à dévoyer au point d'être moralement méconnaissables. "Le Français qui a une fois été à la guerre n'a plus de métier", disait l'Hospital (...) les associations d'intérêt, ou comme on disait alors, ces "monopoles" vous les rencontrez un peu partout, particulièrement dans le Sud-Ouest de la France où les nobles, qui s'étaient déclarés "protecteurs" des églises protestantes, avaient recruté par ce moyen, des légions de bras prêts à tout coup de force contre l'Eglise". (4)

Les excès commis par les Huguenots eurent leur réplique non moins brutale et sanglante de la part des Catholiques. En 1572, la ville de Bordeaux retentit des massacres consécutifs à la Saint Barthélémy, car l'exemple venu de Paris en date du 24 Août, fut imité en Guyenne le 3 Octobre suivant :

"Les tueurs, des gens du peuple coiffés de bonnets rouges, étaient dirigés par un jurat Pierre de Lestonnac. Les Conseillers huguenots Jean de Guilloche et Guillaume Sevin furent les premières victimes". (5)

La présence d'un Pierre de Lestonnac dans le camp des tueurs signale le déchaînement des passions à l'intérieur d'une famille dont il

(3) CARRIERE Victor - Op. cité p. 314

(4) CARRIERE Victor - Op. cité p. 315

(5) BOUTRUCHE Robert - Op. cité p. 249

sera parlé ultérieurement. On peut en prendre occasion pour mesurer la force des exemples qui furent donnés dans la lutte religieuse. Les prises de position des personnages les plus notoires des campagnes et des cités ne pouvaient que produire de cruelles situations d'opposition :

"L'intervention des seigneurs, de quelque côté qu'ils se rangent a une importance considérable (...) Parce qu'ils portent l'épée, ont droit de justice dans leur fief, détiennent par privilège une partie de l'autorité souveraine, grande est la considération dont ils jouissent comme aussi l'influence qu'ils exercent (...) la population (est) d'autant plus perméable à la contagion que la propagande calviniste lui rend un peu plus difficile à subir l'épreuve morale de son temps" (6)

Finalement, les troubles successifs qui ont bouleversé la vie de tous, ont surtout constitué une épreuve morale qui a engendré la méfiance ou la peur, les recherches intéressées ou l'esprit de clan, selon les milieux.

En conséquence de tels remous, les contacts les plus inattendus se produisirent, entraînant dans une même maison des adhésions farouches à un parti ou à un autre. Ainsi se présentèrent facilement des situations familiales dans lesquelles le père et la mère étaient en profond désaccord religieux, les questions politiques et les questions de foi se trouvant étroitement mêlées. Ces faits étaient évidemment cause de doutes ou de désarroi pour les enfants qui grandissaient en ces foyers. Ainsi les destructions risquaient d'être encore plus sensibles à la paix des consciences qu'à l'ordre civil.

L'existence de Jeanne de Lestonnac devait en être touchée d'une manière spéciale, comme on le verra plus loin. A son propos, il n'est donc pas inutile d'avoir esquissé le spectacle de ruines qu'elle avait sous les yeux, en tant que citadine de Bordeaux et fille d'un Catholique et d'une Calviniste.

(6) CARRIERE Victor - Op. cité p. 311

II - BOUILLONNEMENT D'IDÉES

Le maniement des armes et les faits de guerre n'ont qu'un temps, si bien que les ruines matérielles peuvent se reconstruire. Mais les répercussions des idées sont moins contrôlables, elles se croisent et se contrarient, jusqu'au jour où les plus solidement fondées parviennent à s'imposer.

Or l'époque dont il s'agit ici correspond à un intense bouillonnement de plusieurs mouvements intellectuels et doctrinaux. D'une part les œuvres de Luther avaient rapidement pénétré en France et y avaient répandu les orientations de la Réforme. Calvin par son "Institution chrétienne" (7) avait alimenté la prédication des évangélistes qui agirent infatigablement dans l'Agenais, la Guyenne et la Saintonge pour ne citer que les principales régions soumises à leur influence. D'autre part, les définitions ecclésiales élaborées par le Concile de Trente (1545-1563) même si elles tardèrent à être accueillies au Royaume de France (8) donnèrent la réponse catholique aux questions posées sur les Sacrements, l'autorité du Pape, la formation du clergé etc...

Ainsi chacun pouvait-il trouver des arguments pour soutenir sa position, et c'est alors que fleurit le genre de la controverse dans laquelle se débattaient les sujets religieux les plus brûlants. La période allant de 1572 à 1598 fut en effet marquée par la publication de pamphlets et de considérations doctrinales destinées à réfuter les objections du camp adverse :

"L'impulsion semble avoir été donnée par la publication à Bordeaux en 1585, sous l'autorité de l'Archevêque Antoine Prévost de Sansac, d'un ouvrage intitulé "Profession de foy chrétienne, selon la saincte parole de Dieu et saincte intelligence de l'Eglise Catholique"(...) Le ministre Antoine de CHANDIEU, pour rassurer ses corréligionnaires répliqua immédiatement, mais de façon anonyme, en faisant paraître à La Rochelle

(7) L'Institution chrétienne rédigée d'abord en latin pour servir aux lecteurs de toute nation (1536) puis en notre langue "pour mieux servir à nos Français" (1538-41) permit à la Réforme de disposer d'une doctrine claire - cf. de DAINVILLE François - La naissance de l'humanisme moderne - Tome I, Paris - Beauchene - 1940 - p. 31

(8) cf. ZIND Pierre - Les doctrines d'inspiration catholique - in AVANZINI Guy. Histoire de la pédagogie. Privast 1981 : "La reconnaissance des décisions du Concile de Trente par la France fut longue et ambiguë non que les décrets dogmatiques fussent contestés, mais à cause des nouveaux décrets disciplinaires qui semblaient aux parlements gallicans une atteinte à l'autorité royale". op. cité p. 46

en 1586, "La Réponse à la profession de foy publiée par les moines de Bordeaux contre ceux de l'Eglise Réformée", dont une seconde édition vit le jour en 1593". (9)

Tout un chassé-croisé d'accusations et de justifications faisait rebondir la balle d'un camp dans l'autre et l'on assistait à de vraies joutes au cours desquelles le thème de la Messe était mis en évidence :

"Il n'est pas surprenant que deux auteurs protestants, Bertrand de LOQUE et Philippe DUPLESSIS-MORNAY aient écrit contre la Messe et l'Eucharistie deux violents traités dont la publication suscita de très vives réactions dans les milieux catholiques (...) le pasteur traite des points suivants, les plus importants à ses yeux : "Je dispute donc ici nommément contre la confession des péchés faictes à autre qu'à Dieu seul, contre l'invocation des Saincts, contre la Transsubstantiation, l'adoration de l'Hostie, la communion du Prestre seul (...) La réplique souhaitée par Loque ne tarda pas à paraître. Oeuvre d'un grand jésuite de Bordeaux, le Père Jean de Bordes, elle fut publiée par Simon Millanges en 1598" (10)

Les esprits s'exerçaient dans l'art de contrer la théorie de l'autre et dans celui d'appuyer de citations scripturaires leurs propres affirmations. Tout cela était jeté au public, parfois discuté dans des assemblées où les auteurs de la controverse étaient invités à s'affronter dans de véritables face-à-face. Dans le domaine religieux, apparaissaient ainsi des interrogations nouvelles sur l'autorité de la Bible et sur la valeur du culte extérieur.

Aux dernières années du XVI^e siècle, avec l'avènement du Roi Henri IV, des idées de tolérance se firent timidement jour. La promulgation de l'Edit de Nantes en 1598 en consacra l'opportunité. Mais bien avant, l'humanisme de Montaigne s'était longuement exprimé dans ce sens à travers les ESSAIS, idéal partagé par son ami Etienne de La Boétie dont la mort fut l'occasion d'une leçon de conciliation :

(9) L. DESGRAVES - Aspects des controverses entre catholiques et protestants dans le Sud-Ouest, entre 1580 et 1630 - in ANNALES du MIDI - n° 67 - Avril 1964 - p. 157

(10) L. DESGRAVES - op. cité p. 158 -

Le Père Jean de Bordes joua un rôle important dans la fondation de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Sa réponse au pamphlet de Loque a pour titre : "Les vrais abus des prétendus abus de la Messe", - Bordeaux - Millanges - 1598

"Monsieur de Beauregard, lui dit-il, je vous mercie bien fort de la pensée que vous prenez pour moy : vous voulez bien que je vous descouvre quelque chose que j'ay sur le coeur à vous dire". De quoy, quand mon frère luy eut donné assurance, il suyvit ainsi : "Je vous jure que de tous ceux qui se sont mis à la réformation de l'Eglise, je n'ay jamais pensé qu'il y en ait eu un seul qui s'y soit mis avec meilleur zèle, plus entière, sincère et simple affection, que vous (...) Mais je veux vous bien advertir, qu'ayant respect à la bonne réputation qu'a acquis la maison de laquelle vous estes (...) vous fuyez ces extrémitez, ne soyez point si aspre et si violent : accommodez-vous à eux. Ne faictes point de bande et de corps à part : joignez-vous ensemble". (11)

Les idées lancées trouvaient facilement un écho dans les centres où la culture était à l'honneur, et Bordeaux en était un, grâce à la vitalité de son Collège de Guyenne. Celui-ci avait été créé en 1441 à l'époque où la présence anglaise coupait encore le port du reste du pays. Bientôt une éclosion intellectuelle avait eu lieu, dans le sillage du mouvement parti de Florence et transmis à la France par le moyen des guerres d'Italie. Le Collège avait connu une importante transformation en 1533 avec Jean de Tartas, nouveau directeur venu de Paris, et remplacé en 1534 par André de Gouveia, partisan enthousiaste des préceptes de la Renaissance. (12)

Un climat de curiosité intellectuelle avait alors été créé, laissant longtemps des traces dans les familles qui occupaient des charges au Parlement, comme c'était le cas des Lestonnac. Ce courant s'alliant aux encouragements du Concile de Trente pour la diffusion de l'enseignement pourrait servir de tremplin pour l'élévation du niveau d'instruction. On trouve en effet dans les décisions prises par le Concile de Bordeaux en 1583, tout un développement sur la nécessité d'initier à la connaissance des lettres et sur l'attention à porter à la jeunesse pour préparer de nouvelles générations. La préoccupation était de faire vivre dans la crainte de Dieu en se gardant des hérésies. (13)

(11) RAT Maurice - Montaigne - Oeuvres complètes - Gallimard - La Pléiade - Dijon 1976 - p. 1356.

(12) cf. E. GAULLIEUR - Histoire du Collège de Guyenne - Bordeaux - 1874 -

(13) cf. LE MERRE Pierre - Recueil des Actes, titres et Mémoires concernant les affaires du clergé de France, A Paris - chez la Veuve de François MUGUET - 1716 - Titre 5è. De Scholis : *Juventus enim spes est, ut sobolles reipublicae, quae si dum adhuc tenera est, diligenter excolatur, maximos et mirae suavitatis fructus feret : contravero, si negligatur, aut nullos aut amarissimos.* (...) *Quoniam autem praecipua cura debet haberi, ut puerilis aetas in timore Domini, qui totius sapientiae ante omnia imbuatur ; in primis statuimus ut nullus ad moderandas scholas, vel ad pueros et juvenes erudiendos admittatur qui de fide et Religione Catholica malè sentiat, haeresisque nomine sit suspectus...*

Il existait donc, au moins dans les hautes instances catholiques, une conscience d'un passage difficile à réaliser ; au moment où, sous l'influence de courants divers, la chrétienté pouvait voler en éclats, il fallait éviter le divorce entre le monde moderne et la foi, en un mot entre la culture et la foi.

Le bouillonnement des idées allant de la Réforme à la contre-Réforme ouvrait des perspectives, mais il faudrait des conditions de réflexion et un certain recul par rapport aux événements, pour voir clairement la direction à prendre.

III - ENERGIES NAISSANTES

Le début du siècle fut marqué par un Jubilé universel accordé en 1600 par le Pape Clément VIII. C'était un appel à la reconstruction à l'heure où l'Eglise entendait se redresser. Plusieurs signes avaient annoncé ce renouveau au cours des décennies précédentes et l'on avait pu percevoir de divers côtés des velleités de transformation positive.

Réagissant à l'atmosphère déprimante qui avait régné, des personnes généreuses avaient donné des exemples de détachement et de détermination qui devaient faire école. Parmi d'autres, le cas de Henri de Joyeuse mérite d'être cité car il traduit bien les sentiments que Jeanne de Lestonnac put éprouver en certaines circonstances de sa vie. (14) On peut y lire aussi toute une page du cadre historique concernant cette étude.

Henri, comte de BOUCHAGE, était fils de Guillaume, vicomte de Joyeuse, Maréchal de France, lieutenant général de Henri III en Languedoc et de Marie de BATARNAY. Dans sa jeunesse, il se sentit attiré par la règle de Saint François d'Assise, mais il partit pour Paris à l'âge de 12 ans, et devint "mignon" de Henri III. Sur l'intervention du roi, il épousa en 1582 Catherine de NOGARET de la VALETTE qui mourut le 18 Août 1587, lui laissant une fille Henriette-Catherine, mariée en 1596 au duc de MONPENSIER. Peu de temps après la mort de sa femme (4 Septembre 1587), le comte Henri de BOUCHAGE réalisait enfin son désir de vie religieuse et entrait chez les Frères Mineurs Capucins au Couvent de la rue Saint Honoré à Paris. Mais le roman n'est pas fini. En 1592, alors qu'il était en résidence à Toulouse, la noblesse et le peuple entier l'obligèrent à quitter le couvent et à prendre en main la direction de la Ligue.

(14) cf. BROUSSSE Jacques - La vie du Rd Père Ange de Joyeuse - Paris - Taupinard - 1621 - Cette biographie fait partie des ouvrages énumérés dans la Bibliothèque que constitua Jeanne de Lestonnac.

Le Pape Clément VIII le fit entrer dans l'Ordre de Malte et le Père Ange, redevenu Henri de Joyeuse, dirigea la Ligue en Languedoc, combattit les troupes de Henri de Navarre et négocia la paix avec le nouveau roi relevé de l'excommunication. Nouveau tournant où l'on voit combien l'épée était au service de la Croix ; le 8 Mars 1599, Henri quitte tout pour redevenir le Père Ange, prédicateur à la parole ardente, provincial, membre du chapitre qui l'amène à Rome en 1608 et où il fut nommé Général. La maladie l'arrêta en Piémont où il mourut.

Une telle aventure n'a pu laisser ses contemporains indifférents. Elle donnait un impressionnant témoignage de la force d'une vocation reçue de Dieu, au milieu des péripéties d'une vie qui lui ouvrait les faveurs de la Cour. Le Père Ange renonça aux plus belles espérances qui lui étaient assurées dans le siècle et cela, par deux fois, la deuxième étant une éloquente manifestation de sa préférence absolue de la voie évangélique par-delà tous les honneurs possibles. En se replongeant avec joie dans sa vie austère de Frère Mineur Capucin, Henri de Joyeuse avait fait un geste capable de détruire l'image du religieux mondain.

Dans cette même veine, avait pris naissance l'Ordre des Feuillantines dont l'origine n'est pas sans intérêt pour cette étude(15) :

"Ce fut un abbé cistercien, Jean de la Barrière, qui donna l'exemple (de réforme) en imposant une règle très sévère aux moines de Feuillans (diocèse de Rieux) : une bulle de Sixte V déclara son abbaye chef d'Ordre (1586) et Henri III lui donna en 1587 une maison rue Saint Honoré. Leurs Constitutions furent adoptées par les Feuillantines (1597) et par d'anciennes religieuses de Fontevraud qui, grâce aux efforts de la princesse Antoinette d'Orléans et du célèbre P. Joseph, rejetèrent l'autorité de leur abbesse et prirent le nom de Calvairiennes (1617)" (16)

Avec le XVI^e siècle finissant apparurent donc des monastères soucieux d'une réelle vie de prière et de sacrifice, et les personnes qui s'y sentirent attirées occupaient souvent un rang élevé dans l'échelle sociale, comme ce fut le cas des premières Feuillantines de Toulouse dont

(15) Jeanne de Lestonnac entra en effet chez les Feuillantines de Toulouse où elle prit l'habit le 11 Juin 1603,

(16) ORCIBAL Jean - Jean Duvergier de Hauranne - Abbé de Saint Cyran - et son temps - (1581-1638) - Ed. J. DUCULOT-CEMBLOUX - Louvain - Paris 1947 - p. 19

Jeanne de Lestonnac décida de partager le sort en 1603. Vu par l'auteur de l'Histoire de l'Ordre de Notre-Dame ce fait comporte toutes les notes déjà fournies par les exemples précédemment cités :

"Marguerite de POLASTRON, illustre veuve d'Anne de Dimpantal sieur de MARGUESTAUD, avoit établi douze ans auparavant le monastère de la réforme de Saint Bernard, sous le titre de Nostre Dame de Feuillant, au milieu des plus grands troubles de l'hérésie, que son courage surmonta (...) La réputation de sainteté de cette Maison se répandit dans toute la France jusques dans la Cour, où l'amour de la vie religieuse s'insinua malgré tous les artifices de l'erreur. Car on vit alors une Princesse en la fleur de son âge renoncer aux charmes et aux grandeurs du monde, pour entrer dans cette nouvelle retraite. Ce fut Antoinette d'Orléans, Soeur du duc de Longueville, veuve de Charles de Gondi, Marquis de Belle-Isle, Fils aîné du Maréchal de Retz" (17)

Ces cas illustrent un désir d'absolu et une recherche radicale de la perle précieuse au sein même de la société : se référant en effet assez souvent à des personnes ayant fait l'expérience de la vie, et parvenues au veuvage, ils n'en produisaient qu'un plus grand effet de contraste (18).

Il faut encore y joindre le stimulant apostolique qu'apportait en de nombreuses villes de France la présence des Jésuites. Approuvée par Paul III le 27 Septembre 1540, par la Bulle Regimini militantes Ecclesiae, la Compagnie de Jésus comptait environ un millier de membres à la mort de son fondateur, le 31 Juillet 1556, c'est-à-dire au moment même de la naissance de Jeanne de Lestonnac. Après la Province de Portugal (1546), d'Espagne (1547), de l'Inde (1549), de la Sicile (1553), du Brésil (1553), la Province de France avait été créée en 1555 - Mais dans notre pays, l'établissement de la Compagnie fut plus difficile que dans les précédents :

(17) BOUZONNIE Jean - Histoire de l'Ordre des Religieuses Filles de Notre-Dame - Poitiers - chez la Veuve de Jean-Baptiste BRAUD - Tome I, p. 27 - soit H.O.I. p. 27

(18) Sur le rayonnement des Feuillantines, cf - PICOT - Essai sur l'influence de la religion en France pendant le XVII^e siècle - Paris - 1824 - p. 61 à 81 -

"Malgré la bienveillance du Roi Henri II, les Jésuites se heurtèrent à l'avis de la faculté de théologie de Paris qui, consultée par le Parlement, rendit un décret contraire à l'admission de la Compagnie (1er Décembre 1554) (...) Le grand appui des Jésuites de France, durant le généralat de Saint Ignace, fut Guillaume du Prat, évêque de Clermont, qui favorisa la fondation des Collèges de Paris (appelé Collège de Clermont) et de Billom". (19)

Sans avoir pour but spécial de s'opposer au protestantisme, la Compagnie s'engagea pourtant dans ce sens dès le début. Son adhésion au Pontife romain et sa contribution à l'œuvre de réforme catholique l'y poussaient évidemment. Le principal objet que se proposait la "Formula Instituti" est la défense et propagation de la foi. Trois Jésuites (20) participèrent aux deux premières sessions du Concile de Trente (1545-1548 et 1551-1552) - Après d'heureux développements en France, la Compagnie connut l'expulsion du Royaume en 1594, mais après son rétablissement en 1603, elle repréSENTA une force que lui avait acquise ses sujets d'élite. Bordeaux pouvait aussi s'en glorifier.

Cette dernière ville se trouvait au début du XVII^e siècle dans une situation ecclésiale qui n'était pas pour étouffer les énergies naissantes. Tout au contraire, l'arrivée d'un nouvel Archevêque sur le siège du Primat d'Aquitaine, annonçait une ère de renouveau.

Après le long épiscopat d'Antoine PREVOST de SANSAC (1560-1591) et une longue vacance, un successeur lui fut donné en la personne de François d'ESCOUBLEAU de SOURDIS, consacré le 11 Décembre 1599 à Saint-Germain-des-Prés. Prenant possession de son diocèse le 8 Mars 1600, il entendait le mener à la manière de Charles Borromée dont l'œuvre réformatrice faisait son admiration :

"Cette imitation de Saint Charles prit une forme dont tous les contemporains furent frappés : le zèle (...) Le Cardinal était doué d'une prodigieuse activité. Il ne cessait d'écrire, de prêcher, de parcourir son diocèse, de fonder des œuvres et des couvents, de préparer de nouveaux canons et de réviser les anciens (...) Ce zèle qui animait Sourdis se combinait avec un

(19) CANDIDO DE DALMASSES - Les Jésuites - in D,S - Tome LV, p.967

(20) Claude JAY qui connaissait bien la doctrine de Luther, LAINEZ et SALMERON qui intervinrent à propos de la justification et des Sacrements -

caractère entier et impatient (...) Devant l'ampleur et l'urgence des problèmes, il ne parvint pas toujours à garder la mesure. En outre, il était doué d'un courage sans pareil et ne savait pas reculer. Enfin il avait le sens le plus aigu de ses responsabilités et de ses prérogatives d'évêque (...) Un secteur dans lequel François de Sourdis paraît avoir commis davantage d'erreurs est celui qui touche à la vie religieuse des femmes. Sur la plupart des autres sujets, le cardinal avait des modèles, des règles qu'il pouvait suivre. Ici, au contraire, il se trouvait en terrain inconnu, il fallait innover"

(21)

La présence d'un tel Archevêque dans la ville où Jeanne de Lestonnac fonda son œuvre constitue un élément important des ressources offertes et des possibilités d'action du moment considéré.

On apercevait donc à l'horizon des signes certains d'une nouvelle vitalité religieuse -

x

x x

A partir de cette rapide évocation de quelques faits, on peut imaginer le climat général dans lequel avaient évolué les contemporains de Jeanne de Lestonnac. Les violences des guerres de religion avaient laissé des ruines qui faisaient ressortir les besoins à satisfaire. Des propositions contradictoires avaient, dans un bouillonnement d'idées, mis les esprits devant des choix qu'il s'agissait d'éclairer et de guider. Les élans apparus ici ou là devaient se renforcer lentement pour drainer les énergies vers un but digne des aspirations les plus profondes.

Bien des conditions se trouvaient remplies pour l'éclosion d'un projet dynamique et novateur. Il fallait simplement ne pas avoir peur des risques, en une période encore trop peu stabilisée.

(21) PEYROUS Bernard - La réforme catholique dans le diocèse de Bordeaux (1600-1719) - Thèse de doctorat - Angers - 1982 - texte dactylographié - T. I, p. 105-106 -

CHAPITRE 2

LA PERSONNE DE JEANNE DE LESTONNAC

Née en 1556, Jeanne de Lestonnac appartient à la deuxième moitié du XVI^e siècle dans laquelle s'est déroulée une grande tranche de sa longue vie. Elle fut naturellement marquée par cette époque de crises et de bouleversements, telle qu'elle a été décrite dans le chapitre premier. Afin de découvrir la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame dans son élan de créativité, il convient de s'arrêter maintenant sur la personne elle-même : Qui est-elle ? Que sait-on de son environnement le plus proche et de son caractère ? Ces questions paraissent capitales pour l'étude de son projet éducatif.

Dans ce but, trois aspects biographiques sont successivement abordés :

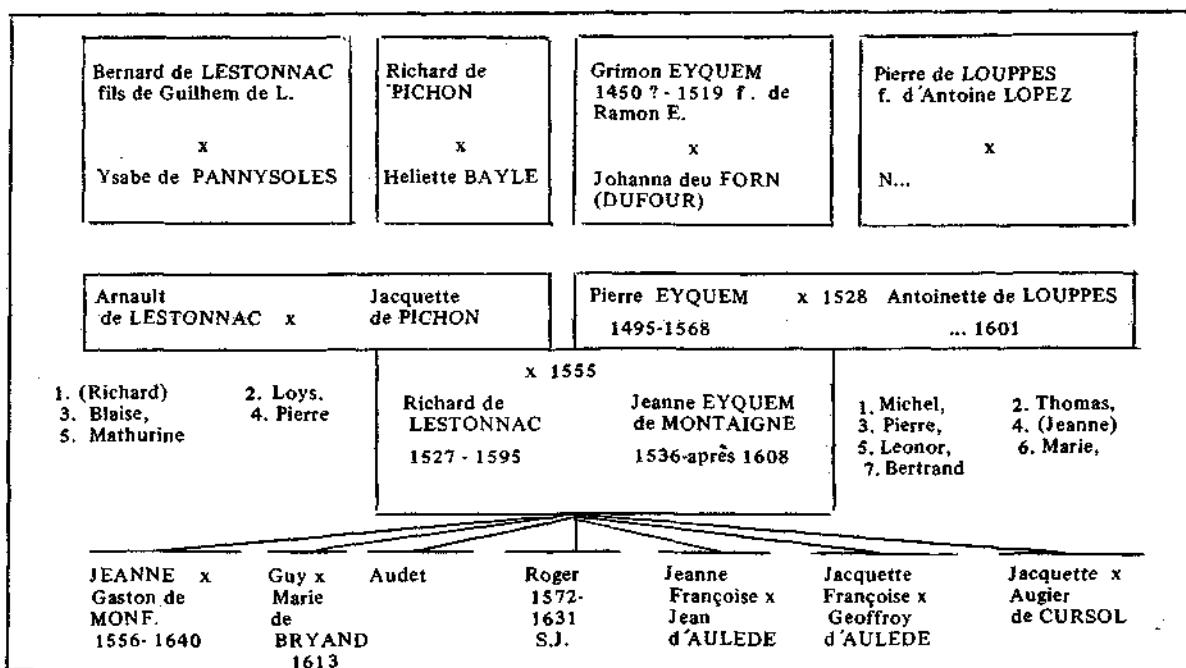
- 1 - Origines familiales
- 2 - Problèmes affrontés en divers moments
- 3 - Profil de personnalité.

1 - ORIGINES FAMILIALES

Lorsque Jeanne de Lestonnac vint au monde à Bordeaux, elle était le premier enfant d'un foyer fondé un an auparavant, le 5 Mai 1555 (1). Si l'on ignore la date exacte de sa naissance, on sait cependant que sa mère avait tout juste vingt ans, et que son père, âgé de 29 ans, exerçait depuis deux ans la charge de Conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux. C'est donc un jeune couple qui l'accueillait.

Le prénom de Jeanne lui fut donné, selon la coutume assez répandue d'appeler la fille aînée comme sa mère. Celle-ci, Jeanne Eyquem de Montaigne, née en Périgord, n'avait que trois ans de moins que son célèbre frère Michel et occupait dans la famille le quatrième rang. Du côté de Richard de Lestonnac, père de la future Fondatrice, la famille était d'origine bordelaise ; les documents retracent sa généalogie depuis 1349. Elle semble avoir tiré son nom du petit village de Lestonnat, situé dans la commune de Caudéran. Au XV^e siècle, elle occupait une place distinguée dans la haute bourgeoisie, et, au XVI^e siècle, elle appartenait à la principale noblesse du pays : Arnault de Lestonnac, père de Richard, avait acheté en 1543 la maison noble du Parc ou d'Espagne.

Parmi les présences qui devinrent familières à la petite Jeanne, il faut citer son grand-père Pierre Eyquem, maire de Bordeaux, qui vécut jusqu'en 1568, ainsi que sa femme, Antoinette de Louppes qui, tout en étant déjà grand'mère, donna encore le jour à un fils, Bertrand ; Elle mourut en 1601, à plus de 90 ans, après avoir enterré la plupart des siens. Un arbre généalogique sommaire aidera à situer cette ascendance.



(1) cf. MERCIER - La vénérable Jeanne de Lestonnac - Paris - Léday - 1891

Jeanne put voir toute son enfance ses deux aïeuls maternels, lorsqu'elle allait au château de Montaigne, construit en 1554 sur le site de la maison noble achetée par les Eyquem au siècle précédent. Et là, à partir du 22 septembre 1565, se fixa aussi la femme de Michel de Montaigne, Françoise de La Chassaigne, qui en devint maîtresse de maison après la mort de Pierre Eyquem. Ce lieu privilégié du Périgord était à bien des titres un pôle d'attraction pour tous les membres de la famille, surtout avant le jour où Michel prit le parti de s'y retirer, en 1572, loin des bruits du monde et de la Cour.

Dans la ville de Bordeaux et ses environs, s'installèrent de nombreuses personnes apparentées aux Lestonnac. L'hôtel de la rue des Fossés, aujourd'hui Cours Victor Hugo, était la résidence de Richard. Mais celui-ci possédait aussi des terres dans le voisinage, au hameau de Germignan dans le Taillan, où mourut Etienne de La Boétie le 18 Août 1563, comme l'atteste la lettre écrite par Montaigne à son père (2). La famille paternelle de Jeanne était très enracinée dans le Bordelais, aussi bien par Arnault de Lestonnac, seigneur du Parc, que par la seconde femme de celui-ci Jacquette de Pichon, fille de Richard de Pichon, marchand de la paroisse Sainte-Colombe de Bordeaux, jurat et prévôt de la ville de 1520 à 1535.

Cette branche appartenait au milieu parlementaire dont l'influence était considérable. (3)

"On comptait en 1533 cinq présidents et trente et un conseillers : en 1543, avec la formation d'une seconde Chambre des Enquêtes, leur nombre fut porté respectivement à sept et à cinquante-cinq, sans compter les "gens du roi", procureurs et avocats généraux, les greffiers et les huissiers". (4)

(2) cf. ci-dessus chapitre 1, note 11

(3) Le ressort du Parlement de Bordeaux, institué en 1462, s'étendait sur un vaste territoire allant depuis l'Aunis et la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, le Périgord et le Quercy, jusqu'à l'Agenais, au Bazadais, Condomois, Labourd et La Soule. Cette Cour jugeait sur place de nombreuses affaires, tout en servant les intérêts centralisateurs de la monarchie. Au XVI^e siècle se développa la vénalité des charges, devant les violences, il fallut multiplier les offices.

(4) BOUTRUCHE Robert - Op. cité p. 289

Les titulaires des charges furent alors dispensés de jurer qu'ils ne les avaient pas acquises à prix d'argent, ce qui favorisa l'opposition d'un lignage parlementaire, venant renforcer le lignage créé par la passion de la terre qui anoblit. Une partie de la société bordelaise en fut marquée :

"En la personne d'un ou plusieurs membres, le destin des vieilles familles bourgeoises enrichies au XV^e siècle aboutit au parlement du XVI^e, dans lequel affluent, comme dans un bassin de réception, les Manakam, les Lestonnac, les Verteuilh, les Ferranhes, les Ayquem, les Pontac ou les Pichon, les Guilloche et les Gimel. De ces charges, les titulaires tiraient un surcroit de puissance et de fortune". (5)

Ces textes font apparaître des noms connus de Jeanne de Lestonnac. C'était tout un monde de notables se faisant remarquer par leur fidélité aux institutions. A l'occasion des guerres de religion leur attitude s'identifia avec la fidélité à la foi catholique. Le Parlement devint même l'unique défenseur des droits du Royaume et de l'Eglise, à la faveur des troubles qui débilitaient peu à peu les forces en opposition dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. Face au pouvoir épiscopal déclinant, le pouvoir séculier étendit constamment ses droits :

"En matière civile, la compétence "ratione materiae" des tribunaux d'Eglise fut battue en brèche. Elle perdit la plupart des causes testamentaires et celles dont des serments étaient à l'origine. Les cours laïques s'occupaient aussi du mariage, par le biais de ses effets civils (...) Toute cette évolution s'expliquait par des motifs d'ordre public. Elle ne découlait pas d'un mouvement anticlérical, mais de la conviction de la faiblesse des tribunaux ecclésiastiques (...) Le Parlement se constitua par des voies de droit, le défenseur de (la religion catholique). Il réprima avec vigueur toutes les manifestations du Protestantisme. Il refusa de 1598 à 1600 d'enregistrer l'Edit de Nantes. Présentant en 1599 à Henri IV sa "Remontrance touchant l'Edit de Nantes", André de Nesmond (1553-1616), Président à mortier, déclarait que

(5) BOUTRUCHE Robert - Op. cité - p. 172

le principal motif de ses très humbles remontrances est le seul honneur de Dieu et conservation de la religion Catholique apostolique et romaine". (6)

Cette influence grandissante du Parlement étant en partie la conséquence du déclin de l'autorité épiscopale dans le dernier tiers du XVI^e siècle, posait la question de l'harmonie des pouvoirs le jour où se présenterait un Primat d'Aquitaine conscient de ses responsabilités.

"Les premières relations de François de Sourdis et du Parlement furent amicales. Dès le lendemain de l'entrée du Cardinal à Bordeaux, la Cour alla le visiter, et Sourdis se montra plein d'affabilité et de prévenance. En échange, le Parlement lui concéda des honneurs exceptionnels, lors de la procession générale qu'il fit faire dans la ville, le 12 Mars 1600, pour demander à Dieu de bénir son pontificat bordelais". (7)

S'il y eut des conflits pendant les 28 années pendant lesquelles le Cardinal occupa le siège de Bordeaux, la collaboration fut constante dans la réforme des Ordres religieux : ils menèrent une action commune pour le redressement des anciennes maisons et pour favoriser les nouvelles (8) on pouvait donc compter sur la droiture du Parlement :

"En effet, son personnel était catholique militant et l'avait prouvé lors des troubles du XVI^e siècle - Les familles parlementaires menaient souvent une vie religieuse sérieuse, et fournirent au mouvement de renouveau, du personnel et de l'argent (...) Les archevêques voulaient reconstituer leur autorité, mais pour ce faire, ils s'appuyaient sur un droit assez novateur. Les anciennes structures s'en trouvaient bouleversées. Or le Parlement n'était pas partisan d'un bouleversement de l'ordre des choses". (9)

Richard de Lestonnac, le père de Jeanne, reproduisait en plusieurs traits le portrait du parlementaire accompli. On le trouvait comme "curé et recteur" bénéficiaire de Saint-Laurent du Médoc de 1542 à 1554 ,

(6) PEYROUS Bernard - Op. cité - p. 67 à 69 -

(7) " " " " p. 660

(8) " " " " p. 661

(9) " " " " p. 659

prieur laïc de l'hôpital Saint André en 1560. Nommé Conseiller au Parlement à l'âge de 27 ans, par lettres du 4 Mai 1554, il fut autorisé le 18 Juin suivant à exercer, bien que laïc, un office de conseiller clerc (10). Ces titres, loin d'être purement honorifiques, avaient été mérités par la parfaite rectitude d'un homme animé d'un véritable sens du service, comme le révèle cette anecdote :

"Feu M. de Lestonnac, père de notre vertueuse Dame, a rendu toujours la justice avec une intégrité et une science qui lui ont mérité le nom et l'estime des meilleurs et des plus éclairés Magistrats de France (...) Une personne de condition l'ayant pour rapporteur d'un procès dont il avait sujet de craindre l'événement, voulut pour l'avoir favorable, faire présent à Madame sa femme d'une pièce de velours ; mais il lui défend de la prendre, et il lui dit que ce playdeur l'offençait par cette liberalité, car il devoit attendre le bon succès de son affaire de la justice des lois et non des présents qui la corrompent et qui font un reproche aux Juges". (11)

Honnêteté, droiture, fidélité aux meilleures traditions religieuses, voilà ce que Jeanne trouva au berceau, de par le seul exemple de son père. C'est par la volonté de ce dernier qu'elle fut baptisée dans la foi catholique.

Sans être moins ardente, l'adhésion de Jeanne Eyquem de Montaigne au christianisme avait pris une autre forme, celle que répandait en Guyenne la doctrine de Calvin. On ignore à quelle époque s'étaient manifestées les divergences religieuses qui l'opposèrent à son mari. Au moment de leur mariage célébré en 1555, le groupe des protestants de la région témoignait des sympathies qui n'aboutirent à de vrais engagements que 4 ans plus tard. En effet, le calvinisme se développait alors vigoureusement : en deux ans, il passa d'une centaine d'Eglises à plus de deux mille. Et se constitua un parti politique prêt aux guerres de religion dès 1562. (12)

Une transformation progressive s'opéra pour Jeanne Eyquem de Montaigne, comme pour deux de ses frères (13). Il est même possible

(10) COURTEAULT Paul - La mère de Montaigne - in Mélanges offerts à Paul LAUMONIER - Droz - 1935 - p. 319

(11) François de TOULOUSE (JULIA) La vie de la vénérable Mère de Landiras - Fondatrice de l'Ordre des Religieuses de Nostre-Dame - ... Toulouse 1671 - p. 3

(12) Voir ci-dessus chapitre 1 p. 7 -

(13) en particulier Thomas, sieur de Beauregard et d'Arsac, né en 1534 -

que chez les Eyquem, on ait connu un temps d'engouement général pour le protestantisme. On a supposé qu'Antoinette de Louppes en avait subi l'attrait. Mais ce n'a pu être qu'une simple phase de son évolution : d'origine juive, et appartenant à une famille de trafiquants espagnols fixés à Toulouse, les Lopez, elle a peut-être adhéré au judaïsme avec ses parents, mais leur implantation dans le midi de la France prouve leur conversion au christianisme, condition sine qua non d'une intégration sociale. Si le christianisme a pris une teinte calviniste pour Antoinette de Louppes, la persévérence lui a manqué, car elle fit partie des personnes qui "baptisèrent" en 1570 la petite Thoinette, première fille de Michel de Montaigne. Elle était donc bien catholique.

Des faits semblables départageaient les enfants d'Antoinette de façon plus nette. D'un côté, Léonor Eyquem de Montaigne née en 1552 et sa soeur Marie née en 1554 furent successivement marraines de deux de leurs nièces, mais d'un autre côté, Jeanne, femme de Richard de Lestonnac, ne fut jamais appelée à cet honneur. Cela confirme la tradition bien établie d'après laquelle elle aurait persévéré dans sa foi protestante. Voilà donc une situation de divisions religieuses indéniable au sein de la famille de la future fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Un autre élément important du milieu familial est celui d'une culture de haute qualité. En effet, Jeanne Eyquem de Montaigne n'avait rien d'une ignorante.

L'histoire rapporte à son sujet une piquante réplique montrant l'à-propos avec lequel la femme de Richard de Lestonnac sut éconduire un importun qui, pour ne pas être compris d'elle, avait fait en grec une invitation douteuse à l'adresse de son époux. La réponse ne se fit pas attendre, mais elle fut exprimée dans la même langue et vertement. C'est ce qui justifia ce commentaire signalé à la date de 1592 :

"En ce temps, il y avait une damoiselle, femme du sieur Lestonnac, conseiller au Parlement de Bourdeaux, et seur de Michel de Montaigne, maire de ladite ville, qui estoit grandement savante, car elle parloit bon latin et bon grec".(14)

Sa connaissance du grec était un des fruits de la Renaissance, volontiers retenu par le protestantisme. Au Moyen Age on avait vu l'occident délaisser les auteurs grecs, Aristote par exemple n'était connu que

(14) GAUFRETEAU - Chronique bordelaise I (1240-1599), 238 -

par l'intermédiaire de traductions latines souvent fautives. Les érudits qui s'étaient nourris des livres de l'Antiquité, n'avaient pour le latin médiéval qu'un dédain profond, semblable à celui qu'ils éprouvaient pour les cathédrales gothiques. C'est pourquoi leur latin était celui de Cicéron, avec ses phrases élégantes et cadencées, ses expressions imagées.

Parler "bon latin et bon grec" représentait alors toute une possibilité d'orner son esprit, de l'enrichir de notions morales et de formes puisées dans l'Antiquité, en réaction contre toute sorte de gens enracinés dans leur routine. Et chez Jeanne Eyquem de Montaigne la calviniste, cette résistance aux vieux moulés s'accompagnait sans doute d'un sentiment de libération spirituelle à l'égard de l'Eglise Catholique.

Si elle n'avait pas la même tournure, la culture de Richard de Lestonnac était celle d'un magistrat de bonne classe, avec tout ce que cela supposait de connaissance du droit. Il s'y ajoutait des relations étroites avec une certaine société littéraire. Parmi les œuvres poétiques (1576) de Philippe de Brach, sieur de la Motte-Montussan, on trouve une pièce latine et une pièce française qui révèlent l'intimité du magistrat avec le poète. C'est d'abord une élégie adressée à Maître Richard de Lestonnac sur la paix apportée par le Sieur de Sainte-Colombe ; puis une prosopopée attribuée à son ami à l'occasion de la mort de Madame de Brach : "In tumulum amatae uxoris Brachii Prosopopeia ad eam, R. Lestonnaci, sen. bur." (15)

Pour se faire une idée du niveau intellectuel assez remarquable qui caractérisait la famille, il faut aussi donner une place à l'écrivain Michel de Montaigne, homme ouvert s'il en fut, dont la vaste érudition ne doit pas faire oublier un goût pour l'actualité :

"Une certaine antiquité est à la mode, même auprès des dames qui sont moins savantes que Mlle de Lestonnac et qui ne savent pas le grec - C'est une antiquité où les grands hommes sont représentés dans des scènes héroïques et dans des scènes familières, et où la morale des stoïciens est le pain quotidien

(15) MERCIER op. cité p. 15 -

des généraux, des législateurs et des sages. Elle est récente car c'est tout récemment qu'Amyot vient de traduire les Vies parallèles de Plutarque - Elle passionne (...) Mais Montaigne puise aussi dans les événements qui doivent intéresser particulièrement les Bordelais. Pourquoi parler si souvent des princes anglais (...) c'est que l'occupation anglaise a laissé à Bordeaux des souvenirs encore vivaces (...)

De fait, il y a chez lui mille choses qu'on ne trouve point dans les historiens et que les mémoires eux-mêmes ne disent pas toujours". (16)

Que de choses ne pouvait-on pas apprendre dans ce milieu cultivé ?

Pour compléter ce bref aperçu sur le foyer dont Jeanne était le premier enfant, il convient de mentionner les autres frères et soeurs. En 1562, c'était la naissance de Guy, l'héritier du nom, qui, ayant épousé Marie de Bryand, mourut sans postérité, après avoir été, comme son père, Conseiller au Parlement de Bordeaux. Son neveu et héritier universel, Pierre d'Aulède du Cros, reçu les nom et armes des Lestonnac. Cette branche s'éteignit en 1748.

En 1564, au baptême d'Audet, la signature de "Jeannette de Lestonnac" sa soeur aînée, figurait comme marraine d'un enfant qui n'a pas laissé d'autres traces. Roger, entré dans la Compagnie de Jésus à l'âge de 17 ans en 1589, a dû voir le jour en 1572. Connu sous le nom de Père Jérôme, il mourut recteur du Collège de Poitiers le 22 Juin 1631. Sur les autres, toutes des filles, on connaît peu de choses. Jeanne-Françoise épousa en 1582 Jean d'Aulède du Cros, syndic de la noblesse de Guyenne en 1594. Françoise fut mariée en 1586 à Geoffray d'Aulède, seigneur de Pardailhan et gouverneur du fort du Hâ en 1594. Enfin, Jacquette épousa en 1592 Ogier de Cursol, Conseiller du roi en la cour du Parlement de Bordeaux. Ces diverses alliances permettent d'imaginer le secteur dans lequel la famille évoluait et le vaste réseau de relations qui était le sien.

Revenant maintenant à la fille aînée de Richard de Lestonnac, c'est son propre itinéraire qu'il conviendra de suivre.

(16) STROWSKI Fortunat - Montaigne lu à Bordeaux - in Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest - 1902 - p. 193 à 218 - cf. p. 204 -

2 - PROBLEMES AFFRONTES EN DIVERS MOMENTS

Il y a beaucoup à dire d'une période antérieure à la fondation d'un Ordre enseignant, quand celle qui s'y consacra était déjà âgée de cinquante ans. Un certain choix s'impose : seront retenus surtout les événements dont le retentissement ne peut être indifférent à la conception d'une oeuvre éducative. Or, Jeanne de Lestonnac eut à affronter trois conflits principaux qui lui permirent d'affirmer son caractère :

- rendre compte de sa foi,
- être à la fois père et mère de famille,
- se consacrer à Dieu sans tuer la nature.

a) Rendre compte de sa foi

Un premier fait est celui de la découverte de la vie, en milieu calviniste. L'âge de l'enfance est par excellence celui de l'influence maternelle, et dans le cas présent cette influence était calviniste. Jeanne fut envoyée chez son oncle Thomas de Beauregard, afin d'y recevoir plus facilement l'éducation souhaitée par les Réformés. S'il manque des précisions sur la date exacte de ce séjour chez Thomas, des hypothèses sont au moins possibles. Thomas était marié deux fois, la première fois avec Serène Estève de Langon morte sans enfants, et la deuxième avec Jacquette d'Arsac en 1563. S'il s'agit d'un séjour auprès de Serène Estève de Langon, la petite Jeanne y passa la période de son premier éveil, et on ne peut guère parler de formation poussée. Si au contraire, il s'agit d'une présence auprès de Jacquette d'Arsac, cela coïncide avec les premiers apprentissages, et se justifie peut-être par les autres maternités de Jeanne Eyquem de Montaigne. Un passage de l'Histoire de l'Ordre appuierait cette seconde hypothèse, car il dit que la future fondatrice avait été confiée à une "maîtresse calviniste" (17).

L'étude de la pédagogie protestante en un chapitre spécial, permettra de déterminer les circonstances de ce contact. Ce peut être le fruit d'une action isolée par le moyen d'une gouvernante privée ou la fréquentation d'une petite école. Mais dans ce dernier cas, la dite maîtresse calviniste ne peut avoir agi que dans la clandestinité,

(17) BOUZONNIE - Histoire de l'Ordre - p. 4

puisqu'on était bien avant l'Edit de Nantes. Sous une forme ou sous une autre, le contact avec la religion protestante a eu lieu, avec toutes garanties d'être exclusif.

La résidence de Thomas était située soit près de Langon, et l'on s'avancait ainsi vers l'Agenais où résonnait la voix de Scaliger, soit à Arsac, à cinq lieues de Bordeaux, dans le canton de Castelnau du Médoc, et l'on était alors à l'abri des contrôles indésirables. De toutes façons, les risques d'influence calviniste pouvaient être perçus du dehors, et ce fut Michel de Montaigne qui en alerta son beau-frère Richard de Lestonnac. La foi catholique de l'auteur des "Essais" se manifesta clairement à travers cette intervention, peut-être dictée par le souvenir des paroles d'Etienne de La Boétie sur son lit de mort. N'a-t-il alors pas dit à Thomas de Beauregard de modérer ses élans dans un combat religieux qu'il n'approuvait pas ? (18)

Tel était le climat religieux dans lequel se déroula une première étape de l'éducation de Jeanne, et lorsqu'elle rentra au logis paternel, c'était ouvertement dans le but de la soustraire aux croyances embrassées par sa mère. Richard ne put donc manquer de prendre des mesures pour que la foi catholique devienne alors l'objectif central de l'attention portée à sa fille. La succession de situations religieuses en contraste l'une avec l'autre a toujours quelque chose de déconcertant. En passant de la maison de Thomas de Beauregard, le protestant, à celle de son père, le catholique, l'enfant se trouvait devant des gestes et des pratiques qui avaient été l'objet de critiques devant elle. La messe, la prière à Notre-Dame et aux Saints, avaient été le terrain habituel de la controverse, et elle connaissait toutes les objections qui tentaient de les déprécier. D'autre part, dans les livres de l'Ecriture où elle avait vraisemblablement appris à lire, elle avait découvert ce que la Parole de Dieu a d'unique et le trésor d'une religion intérieure lui était déjà connu.

Jeanne ne put donc marcher dans le sillage de son père qu'en se gardant des déformations qu'elle avait vu traiter de superstitions et de singeries. Il lui fallut donc à tout prix atteindre le sens profond des rites en vigueur chez les catholiques et savoir pourquoi étaient

(18) cf. ci-dessus - chap. I - note 11 -

posés tels ou tels actes. A l'âge où s'éveillait sa raison, il lui fallait comprendre et expliquer ce qu'elle voyait. Quels moyens avait-elle à sa disposition ?

Tout d'abord une fois de retour au foyer paternel, elle fut probablement mise en contact avec quelque pédagogue catholique dont les leçons complétaient les paroles et les exemples de Richard de Lestonnac. De plus, la ville de Bordeaux devint bientôt le théâtre d'une grande mission prêchée par un Jésuite célèbre rival de Calvin, le Père Edmond Auger, auteur d'un catéchisme (1564) destiné à réfuter le protestantisme. Dans les pages de ce livre, aussi bien que dans les sermons du Père, apparaît la réponse aux mille questions du temps. L'Histoire de l'Ordre l'évoque en ces termes :

"Elle commença à entrer dans l'usage du monde à l'âge de treize ans lorsque le fameux Père Emond Auger jeta le premier dans Bordeaux les fondements d'un Collège (...) Elle sentit dès lors dans son cœur les premières étincelles d'un feu dont elle apprenait avec plaisir les embrasements, car le nouveau prédicateur avait déjà tiré de l'hérésie quarante mille personnes". (19)

Grâce à des exposés éclairés, Jeanne de Lestonnac apprit donc à rendre compte de sa foi, ce qui donna un caractère de profondeur à son adhésion au catholicisme. Elle était comme naturellement poussée à harmoniser l'effort intellectuel du raisonnement et la perception intuitive d'une chaleur de relations dont la foi de son père était le symbole. Et cette harmonie qui l'attirait, elle la devinait réalisée en une présence très significative pour elle : celle de Notre-Dame. D'où ce climat de paix qui servit d'antidote aux circonstances traumatisantes qui s'annonçaient, et de stimulant à la recherche doctrinale dans l'immédiat comme à l'engagement apostolique plus tard.

b) Etre à la fois père et mère de famille

En épousant Gaston de Monferrant Landiras, le 22 Septembre 1573, Jeanne de Lestonnac était entrée dans une famille alliée aux plus grands noms du Sud-Ouest et jusqu'aux maisons de France, d'Aragon et de

(19) BOUZONNIE - Op. cité p. 329 (H?O? p. 329)

Navarre. Selon l'essai généalogique de Communay, on ne peut étudier l'histoire de la province de Guyenne sans noter, à chaque page, que leurs actes sont incorporés à tous les événements politiques de la contrée. Ils ont compté des combattants aux croisades, plusieurs sénéchaux des Ordres du roi, des gouverneurs, des maréchaux et deux archevêques de Bordeaux. Le père de Gaston était Jean de Monferrant, IV^e du nom, et sa mère Jacquette de Rayet nièce de l'évêque de Saintes, François de Rayet. Gaston, unique fils, avait quatre soeurs, dont trois se marièrent et firent souche, tandis que l'aînée Barbe, resta célibataire, et partagea probablement le toit familial comme c'était la coutume à l'époque.

Une vue plus précise de la famille des Monferrant peut être obtenue grâce à l'arbre généalogique figurant ci-dessous :

LIGNAGE DE 12 GENERATIONS		
1. Amadieu de BARES, seigneur de MONFERRANT		1212-1255
2. Amaurin de BARES, "	"	1242-1271
Gouverneur du comté de Bigorre		= Gaillarde de CASTILLON
3. Amaubin II de BARES s.	"	1245-1280
		= Marquise de PREISSAC
4. Amaubin III de BARES s.	"	1280-1339
		= 1) en 1308: Indie de GOTH
		2) en 1330: Mabile COLOM
5. Bertrand I de BARES s.	"	1324-1351
		= N... de DURFORT
6. Bertrand II de MONFERRANT		1354-1410
7. Bertrand III de MONFERRANT		= Rose d'ALBRET
		1409- 1435
		= 1) Marguerite d'ASTARAC
		2) Isabeau de PREISSAC
8. Pierre II de MONFERRANT dit LESPARRE		décapité à Poitiers 1454
auteur de la branche des Soudans de		
La TRAU, Baron de LANDIRAS		= Marie de BEDFORT
Gouverneur de Blaye		
9. François IV de MONFERRANT dit de LESPARRE		= Yolande CARRION
10. Thomas de MONFERRANT-LESPARRE		(1514)
		= vers 1500 N...
11. Jean de MONFERRANT		= Jacquette de RAYET
		(vers 1545)
12. Gaston de MONFERRANT		= en 1573: Jeanne de
		LESTONNAC
N.B. les dates indiquées correspondent en général à celles des titres de noblesse.		

Au moment du mariage, Jean de Monferrant était encore vivant, mais en 1580, il ne l'était plus. Le jeune ménage jouit donc rapidement du château dont dépendait toute la baronnie de Landiras, le deuxième de Guyenne. Gaston et Jeanne vécurent vingt-quatre années de bonheur, marquées par la naissance de huit enfants dont cinq parvinrent à l'âge adulte. Ce furent deux garçons et trois filles qui durent apprendre beaucoup par l'exemple de leur mère. (20) L'accueil de tous les nécessiteux dans une grande maison hospitalière, la visite des malades, particulièrement en période de peste, comme ce fut le cas en 1585, furent une bonne école de bonté. Pour François, devenu l'héritier après la mort accidentelle du fils aîné dont le nom n'est pas connu, cette préparation à la vie se compléta par un séjour en Italie, foyer des Sciences et des Arts. Ce détail évoque le genre d'ouverture que favorisait Jeanne de Lestonnac, même lorsque devenue veuve en 1597, elle se trouva seule à faire face à la charge de sa famille.

La mort brutale de Gaston de Monferrant constituait en effet un sujet de désarroi. A une époque où la tutelle exercée sur la femme était une chose commune, et parfois recherchée, comment se comporta celle qui avait été pendant vingt-quatre ans la compagne aimée et protégée du puissant baron ? Comment fit-elle face à ses multiples charges ?

En tant que châtelaine de Landiras, Jeanne de Lestonnac avait jusqu'alors rempli son rôle de maîtresse de maison, en s'adonnant à toutes les tâches féminines qui incombaient à une personne de son rang. Ces préoccupations internes durent être poursuivies.

Ayant donné le jour à deux garçons et trois filles dont l'ensemble n'avait pas atteint la majorité en 1597 (sauf peut-être le fils aîné qu'un accident lui ravit rapidement), ses responsabilités auprès d'eux n'étaient pourtant plus celles d'une attention à des petits. Dans les premières années de son mariage, plusieurs maternités avaient été frustrées de leur attente, si bien que le premier enfant qu'elle put conserver a pu naître vers 1577. Celui-là pouvait donc approcher de 21 ans à la mort de son père, mais tous les autres n'en étaient qu'aux incertitudes d'une possible orientation de vie. Et ce fut justement le fils qui aurait été son soutien qui disparut très vite. La solitude de cette mère ne pouvait guère être plus grande.

(20) Ce qui concerne les enfants de Jeanne de Lestonnac sera plus amplement développé au chapitre 14 -

Elle dut alors accompagner dans leur cheminement les quatre enfants qui lui restaient et les établir conformément à leurs aspirations. Entre 1597 et 1603, elle prit trois grandes décisions. Deux de ses filles, Marthe et Madeleine, ayant entendu l'appel de Dieu, se dirigèrent vers le Couvent de l'Annonciade, à Bordeaux, récemment libéré de l'ambiance troublée des guerres de religion. C'est un Ordre d'inspiration franciscaine (21), et en cette période de l'éloignement des Jésuites de 1589 à 1603, l'influence franciscaine était devenue plus importante à Bordeaux. Jeanne de Lestonnac elle-même avait reçu un secours particulier, au moment où elle fit l'expérience de la souffrance et du détachement par ses deuils répétés :

"Etant encore dans les premières années de son veuvage, elle invita à souper quelques amis parmi lesquels était un religieux de Saint François. Après le repas, elle engagea l'entretien avec ce Père sur la vanité des choses du monde (...) et l'esprit de la pénitence la saisit en ce moment (...) Elle en conféra le lendemain avec ce bon religieux qui lui dit (...) qu'elle ne devait pas négliger ces lumières". (22)

En guidant Marthe et Madeleine dans leur choix de vie, leur mère participait de façon étroite à leurs motivations et à leur découverte de la spiritualité. Voilà une première participation à une recherche de vocation.

En ce qui concerne l'avenir de François devenu l'héritier de son père, il s'agissait de l'assurer en conformité avec les traditions familiales et les capacités personnelles du jeune homme. Tel fut le deuxième genre de décision dont les implications ne furent pas moins nombreuses.

A ce rôle de guide et d'éducatrice, s'ajoutait celui d'administratrice de biens importants. Sans entrer dans les détails, il faut remarquer cependant que la Baronne de Landiras avait une étendue considérable, et qu'elle possédait de nombreuses dépendances, comme La Trau, la Motte Dariett, Ardennes et autres lieux. Pendant cinq années de responsabilité totale, Jeanne de Lestonnac donna des signatures dans des

(21) Implantées à Bordeaux en 1521, les Religieuses de l'Annonciade avaient été fondées par Jeanne de Valois la femme répudiée de Louis XI.

(22) BOUZONNIE - Op. cité - H.O. p. 396

pièces civiles qu'il est intéressant d'examiner ; elle fut prévoyante et trancha sans timidité. On sait même qu'elle alla jusqu'à mettre un lopin de terre à la disposition de ceux qui n'avaient rien pour mener paître leur bétail, et ce terrain est resté jusqu'à nos jours la propriété de tous, sous le nom de la "Cantou" dans la commune de Landiras.

En résumé, on peut dire que, dans ces conditions, être à la fois père et mère de famille, c'était un peu être père et mère de tout un peuple.

c) Se consacrer à Dieu sans tuer la nature

Dès l'adolescence, le cheminement de Jeanne de Lestonnac fut tel qu'elle en était arrivée à exprimer des désirs de vie religieuse, mais cela s'était vite accompagné de soupirs devant la décadence des couvents et monastères. Le monde parlementaire était le premier à dénoncer cet état désastreux, de sorte que, le père de Jeanne, Conseiller au Parlement de Bordeaux, n'encouragea point sa fille dans cette voie.

L'exemple de Thérèse d'Avila attirait l'attention, et Jeanne de Lestonnac enviait à l'Espagne sa réformatrice de la vie monastique, désirait vivement une émule pour la France. A sa prière, Dieu répondit par ce message :

"Prends garde ma fille, de ne laisser jamais éteindre ce sacré feu que j'ay allumé dans ton coeur et qui te porte maintenant avec tant d'ardeur à mon service". (23)

Fortifiée par cette annonce dont elle ne comprenait pas encore la portée, elle attendit, en vivant de son mieux le quotidien de la vie. Mais en 1603, après avoir travaillé cinq ans à l'établissement de ses enfants, elle remit tout entre les mains de François récemment marié, et entra dans un Ordre contemplatif, les Feuillantines, branche cistercienne fondée à Toulouse en 1591, et renommée pour son extrême austérité (24). Le 11 Juin 1603, elle y commençait son noviciat, sous le nom de Soeur Jeanne de Saint Bernard.

(23) BOUZONNIE - Op. cité p. 11 (H.O. p. 11)

(24) Voir ci-dessus, chapitre 1 - note 16 -

Toutefois, ce n'était point la bonne voie, et il ne s'écoula que six mois entre son entrée chez les Feuillantines de Toulouse et son retour dans le monde. Ce furent six mois de rude apprentissage. Elle l'avait bien voulu puisque sa préférence était allée du côté d'un monastère passant pour le plus rigoureux de tous. Elle y fut encouragée probablement par l'exemple d'illustres veuves, déjà citées, Marguerite de Polastron, et Antoinette d'Orléans. La soif de Dieu était plus forte chez ces femmes que les attractions du grand monde. Leur style de vie comportait des usages qui feraient frémir quiconque n'a pas été saisi par le "Vanitas vanitatum". Lancée à corps perdu dans cette aventure, Jeanne de Lestonnac devait s'apercevoir tout d'un coup qu'elle allait en mourir. Cela ne lui faisait pas peur, et elle n'aurait pas reculé, s'il n'y avait eu la décision du médecin et de la Supérieure devant laquelle il lui fallut s'incliner.

Cet échec, l'apparente impossibilité de réaliser son désir de consécration totale à Dieu, bouchait l'horizon. L'analyse approfondie du texte connu sous le nom de "Nuit des Feuillantines" (25) permet de mesurer la foi et la force de caractère de celle qui portait alors le nom de Soeur Jeanne de Saint Bernard. Le cheminement de sa pensée va du désarroi devant l'inconnu jusqu'à la recherche d'un moyen nouveau de réaliser ce qu'elle sentait être sa vocation. Finalement la solution lui fut "révélée" de façon presque infuse, dans la perspective d'une vie religieuse apostolique. Aller au-delà de ses forces physiques, lui parut interdit, mais vouer toute sa vie à Dieu en s'occupant des autres ne lui serait pas refusé ! Deux éléments importants de cette expérience spirituelle annonçaient déjà la fondation future : il s'agissait de tendre la main à une jeunesse en danger de se perdre, et d'opter pour une forme de vie qui prenait modèle sur Notre-Dame, en une synthèse entre contemplation et action. Telle fut la base d'un nouveau projet religieux dans lequel devaient entrer fondamentalement les critères d'équilibre humain, de bon sens et de respect des forces de chaque être.

"Elle vit qu'elle répareroit éternellement dans cet Ordre toutes les injures que les hérétiques ont faites à cette Divine Mère (...) avec la forme de l'Institut qu'elle devait établir, où celles qui ne seraient pas capables des austérités des anciennes Religions, pussent être reçues, et trouver dans la

(25) BOUZONNIE - op. cité H.O. - p. 39-40 -

douceur d'une sainte Règle, tous les moyens de la haute perfection". (26)

Il n'est pas indifférent à une future éducatrice d'avoir été jusqu'au bout de ses limites. Cette douloureuse leçon survenant à la veille de la cinquantaine se doublait certainement de vives répercussions dans sa sensibilité féminine ; mais les trois années qui précédèrent la nouvelle fondation garantissent le mûrissement du projet dans la sagesse, pour passer aux actes en 1605. En effet, dans la solitude de La Mothe Dariett, au milieu des bois de la région de Landiras, Jeanne de Lestonnac effectua une relecture de tout ce qui lui était arrivé, et sans présomption mais sans peur, examina ce qu'elle était persuadée de devoir accomplir. L'expérience monastique, consécutive à sa vie matrimoniale et aux déchirements confessionnels de sa jeunesse, se soldait globalement par un enrichissement spirituel et humain des plus variés. En regardant cette femme, parvenue au seuil de son équilibre, se pose maintenant la question de sa personnalité.

3 - PROFIL DE PERSONNALITE

La disparition regrettable et regrettée de nombreux documents anciens et l'absence de papiers personnels décrivant les réactions intimes de Jeanne de Lestonnac obligent à procéder par déduction, par rapprochement, ou même à faire appel à des secours extérieurs plus autorisés. Une analyse graphologique dont les conclusions figurent en annexe (27) tente d'exploiter les éléments disponibles, à partir de deux textes originaux conservés aux Archives Départementales de la Gironde. Cette étude confiée à Monsieur Pierre Coulet, du Centre de Psychologie et d'Efficience de Paris, apporte de précieuses observations groupées autour du potentiel intellectuel, de l'activité et enfin de l'affectivité de la personne.

La question est de savoir si les premiers biographes ont décrit des comportements en accord avec le message de ce graphisme et quelles en sont les traces. Les auteurs à interroger se situent au cours

(26) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 39

(27) Analyse graphologique de Jeanne de Lestonnac n°68.618 - voir en annexe n° 1 -

du XVII^e siècle : le premier Dom de Saincte Marie, a publié la vie de Jeanne de Lestonnac en 1645, le deuxième, François de Toulouse ou Julia, l'a fait en 1671, et le troisième, le Père Bouzonnie S.J. a fait paraître son Histoire de l'Ordre en 1697. Cette recherche conduira donc à leur emprunter les remarques faisant allusion à des traits de personnalité, dans l'espoir de confronter les impressions des témoins d'hier avec les conclusions de la science graphologique actuelle.

a) Aptitudes intellectuelles

L'ensemble des observations fait ressortir à la fois la force de la pensée et ce qui la tempère en la gardant de toute froideur.

A propos de la remarquable cohérence décelée dans l'analyse, la réponse se trouve dans un texte exposant les arguments de Jeanne de Lestonnac face à ceux qui tentaient de faire échouer son projet. C'est un véritable plaidoyer (28) pour une cause que le Cardinal François de Sourdis avait d'abord commencé à soutenir et qu'il était sur le point d'abandonner en 1610.

La Fondatrice invoque d'abord le changement d'attitude du Prélat :

"Vous ne paraissiez pas à mon égard, dit-elle, ce que vous avez toujours été, c'est-à-dire le protecteur d'un dessein que Dieu m'a inspiré (...) voulez-vous (...) détruire votre propre ouvrage ?

Elle en appelle ensuite au sens profond de son oeuvre qui dépasse largement des vues personnelles :

"(cela) me couvrirait de confusion si les louanges que vous avez données publiquement à notre petite Société (...) ne rejoaillissaient pas sur la plus excellente de toutes les Vierges et de toutes les Mères, à qui nous sommes consacrées (...) il s'agit des intérêts de la Sainte Vierge".

Elle en vient aux résultats concrets de l'expérience commencée :

"Bordeaux (en) goûte déjà les fruits d'une manière sensible".

Et pour comble d'assurance ! il n'est pas jusqu'aux oppositions dans lesquelles elle ne trouve la justification de son entreprise :

(28) BOUZONNIE - op. cité - H.O. p. 126 - Le même texte est cité dans les quatre paragraphes qui suivent.

"La marque la plus certaine que je vois de la solidité de notre Institut (...) ce sont les contradictions qui s'élèvent pour le renverser".

D'autres exemples de son raisonnement logique et rigoureux sont donnés dans l' Abrégé (29), lorsqu'elle démontre la nécessité d'une fondation d'un nouveau genre. Se basant sur l'histoire des interventions de Dieu à travers les siècles, elle décrit une situation semblable à celles qui ont donné naissance à des actions prophétiques. Et de là, elle fait apparaître les besoins apostoliques du Royaume de France, et surtout de la ville de Bordeaux, où la foi réclame des missionnaires. A cette première raison, elle en ajoute une autre venant d'une impossibilité pour certaines de réaliser une vocation religieuse avec des forces moyennes. Peu à peu, le problème est cerné, on en arrive au projet précis : celui de tel Institut, avec telle fin et telle forme de vie. Le document est parfaitement construit.

La lettre aux fondatrices de Toulouse (30) n'est qu'une suite de déductions qui pourraient se résumer ainsi : la moisson est grande ; le Maître de la moisson vous envoie où je n'ai pas réussi ; si j'ai semé dans les larmes, puissiez-vous moissonner dans la joie ; et si vous rencontrerez l'échec, ne soyez pas étonnées ; soyez surtout dignes de votre nom.

La rectitude de son jugement lui fait dire sans déguisement ce qu'elle voit, même au risque de ne pas flatter :

"Pour ne déplaire point à votre Compagnie et l'incommodez, et pour d'autres bonnes raisons, nous avons pris l'Ordre de Saint Benoît". (31)

Sa lucidité apparaît encore dans la même lettre. Alors que s'ouvre peut-être pour la première fois une autre piste de fondation, en dehors de Bordeaux, sans se laisser emporter par le rêve, elle pose dès le début les conditions pratiques qui seront à remplir : choisir un lieu approprié, demander deux ou trois religieuses de la première maison pour transmettre l'esprit. On est en 1610, et six années seront nécessaires pour que s'ouvre réellement une deuxième maison, mais déjà le plan est clair, le procédé appliqué alors sera exactement celui qui est annoncé

(29) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 23 à 31 - L' Abrégé est le texte du projet présenté au Cardinal François de Sourdis le 7 Mars 1606.

(30) François de TOULOUSE (JULIA) op. cité p. 166 -

(31) Lettre à un certain Père Jésuite - in Documents d'origine - op. cité p. 129 -

avec tant d'anticipation.

On est en face d'une intelligence bien structurée, chez une femme douée de sens critique et pétillante d'esprit, à tel point que son premier biographe a pu dire :

"Monsieur de Montaigne son oncle, assez cogneu: par ses Essays, et capable de porter jugement des bonnes choses, ne pouvoit se lasser de regarder cette jeune fille, et admirer les rares qualitez que Dieu avoit donné à son esprit : après avoir souvent sondé le fonds de son jugement, et ouy la vivacité de ses réponses, estoit constraint de dire qu'elle ne sentoit rien de la fille". (32)

Cette appréciation de Montaigne lui-même suffira sans doute à confirmer ce qui vient d'être dit au sujet de la forme de pensée de Jeanne de Lestonnac. Un second aspect précisé par l'analyse apporte un correctif à ce qu'une femme de tête pourrait avoir de trop cérébral : c'est l'absence de froideur. On le voit dans les paroles prononcées pour exposer son projet à ses premières compagnes ; la clarté et la force y sont accompagnées d'accents à la fois réalistes et enthousiastes. Présentant des perspectives dynamisantes, ce chef partage aussi son expérience avec simplicité, se faisant tour à tour persuasif et impératif. (33) C'est une page dans laquelle se manifeste une manière de s'exprimer à la fois nette et empreinte de tendresse. De là une certaine facilité à faire entendre ses appels :

"Elle avait cette grâce et cette énergie à son parler, qu'elle faisoit tout ce qu'elle vouloit sur les ames qu'elle entreprenoit à gagner, et estoit si efficace en ses paroles que peu de chose de tout ce qu'elle a entrepris est resté sans effet". (34)

Son deuxième biographe en donne une excellente confirmation :

"Comme elle avoit un jugement fort solide, un esprit bien éclairé, une intelligence qui n'estoit pas commune, ses paroles (...) estoient graves sans affectation, fortes sans rudesse, douces sans être recherchées, et aussi elle exprimait les choses (...) avec des discours qui n'avoient ny l'enflure des hyperboles, ny les déguisements de l'exagération". (35)

(32) SAINCTE MARIE - Abrégé de la vie de Madame Jeanne de Lestonnac - p.6

(33) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 50

(34) SAINCTE MARIE - op. cité p. 56 -

(35) FRANCOIS DE TOULOUSE (JULIA) op. cité p. 109 -

Il peut arriver cependant que des constatations s'accompagnent d'une chaleur très admirative, comme c'est le cas à propos des approbations accordées à son Ordre :

"Et tout cela en si peu de temps et si peu d'assistance humaine qu'on l'estime comme un miracle de la Providence de Dieu". (36)

En conséquence peut apparaître le risque d'un certain voile sur l'objectivité, en une occasion où il est question de la communauté où elle a le plus souffert :

"Si vous m'aimiez, écrit-elle à Marguerite de Poyferré, je vous prie de ne désirer point que j'aille là pour quelque chose que ce soit, et beaucoup moins pour avoir charge. Il me suffit de leur avoir donné des preuves du désir que j'ai toujours eu de procurer la gloire de Dieu en tout ce que j'ai pu". (37)

Voilà quelques traits qui paraissent illustrer les aptitudes intellectuelles décelées chez Jeanne de Lestonnac et qui sont prometteuses : Cette femme sait où elle va et où elle conduit les autres.

b) Dispositions actives

Le portrait tracé par François de TOULOUSE donne une impression assez semblable à celle de l'analyse graphologique en ce qui concerne les ressources de vitalité, d'endurance et de vigueur combative. Au lieu de parler de tempérament "sthénique", l'auteur se penche sur des attitudes morales, mais en lisant entre les lignes, on peut aisément découvrir ce qui est sous-jacent :

"La naissance lui avait donné un naturel prompt et vif, un esprit de feu, une ame élevée, un génie impérieux qui voyait dans un moment et qui se déterminoit soudain sur les choses qu'elle devoit faire, qui connoissoit les moyens dont elle devoit se servir, qui prévoyoit tous les empêchements qui pouvoient s'y trouver ; cette façon d'agir qui est fort généreuse (...) est exposé à bien des dangers ; c'est qu'elle doit nous faire craindre de ne connoistre pas assez le bien que nous

(36) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 129

(37) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 248 -

recherchons, puisqu'on le regarde dans un moment (...) et on s'irrite contre les empêchements qui ont arrêté le succès (...) Quoique dans les mouvements naturels, cette vertueuse dame eut pu tomber dans quelqu'un de ces inconvénients, néanmoins la vertu avoit tellement réformé les irrégularitez de la nature, qu'il estoit difficile de trouver une personne de qui les passions eussent moins de feu et plus de lumière". (38)

Un tel texte autorise à développer tout ce que l'activité de Jeanne de Lestonnac pouvait avoir d'impétueux, mais en même temps d'efficace. Sa "vigueur combative" est attestée par son premier biographe sous forme de "courage".

"Si le courage paroît en deux choses , à entreprendre et à souffrir, nous pouvons véritablement dire que c'estoit une femme forte". (39)

Elle en donne des preuves devant les mille obstacles qui surgiennent au moment des fondations, et elle en conserve une telle dose jusque dans sa vieillesse que certains lui en font la remarque avec surprise. Elle répond :

"qu'elle avoit autant de vigueur d'esprit comme elle en avoit eu à douze ans, et que partant elle devoit l'employer au service de Dieu et de la Religion". (40)

Sa volonté entreprenante et sa résolution inébranlable font d'elle une réalisatrice :

"Le courage qu'elle avoit à faire beaucoup de choses généreuses n'estoit pas seulement d'entreprendre les choses, ce que plusieurs savent faire, mais à les poursuivre etachever, (...) ne désistant de la poursuite que lorsque l'affaire estoit du tout impossible". (41)

Au cours d'une cabale survenue à propos de son projet d'aller s'installer dans un autre quartier de Bordeaux, elle dut faire face à de multiples pressions, y compris celle de sa famille. A cette occasion,

(38) FRANCOIS de TOULOUSE (JULIA) op. cité p. 268 -

(39) SAINCTE MARIE - op. cité p. 229

(40) " " " " p. 283

(41) " " " " p. 233

l'histoire note la qualité de sa résistance :

"Mais ce n'estoit pas assez pour un coeur inflexible (...) comme le sien, à qui les difficultez donnoient de nouveaux désirs, et que les oppositions rendoient plus affectionnée au bien qu'elle avoit entrepris". (42)

Avec cette fermeté maintenue malgré les vents contraires, elle exerce aussi un prestige qui lui vaut la déférence de tous : le Maréchal d'Ornano, Gouverneur de Bordeaux, descend de son carrosse en plein hiver pour l'accompagner, le Cardinal de Sourdis quitte les grands Seigneurs pour aller la saluer. (43) S'il en est ainsi, ce n'est pas par simple convenance mondaine, c'est que Jeanne de Lestonnac possède une véritable autorité naturelle qui se manifeste aussi dans sa maison :

"Je ne sçay quels charmes Dieu avoit mis en sa langue, au ton de sa voix, en ses regards, en son maintien, en son port, qu'elle n'avoit qu'à se monstrar, qu'à paroistre, et tout aussi tost elle obtenoit ce qu'elle vouloit pour le bien de ses filles". (44)

Mais cette autorité ne fait pas peur :

"on alloit à elle avec une très grande franchise et cordialité. (45)

A cette condition, toutes les exigences sont alors permises : "Elle estoit quasi toujours partout, et son oeil surveillant tenoit toutes choses en bon estat, faisant comme un bon Capitaine la ronde autour de son camp". (46)

Pour stimuler, une formule lui est chère :

"en disant seulement "courage, ma fille", c'estoit assez pour mettre le calme dans les ames, si puissant et efficace estoit son parler et si grand empire elle avoit sur les esprits". (47)

(42) SAINCTE MARIE - op. cité p. 99

(43) - id. - " " p. 101
(44) - id. - " " p. 316
(45) - id. - " " p. 194
(46) - id. - " " p. 289
(47) - id. - " " p. 313

Parfois encore, elle reprend sans ménagement et d'autant plus nettement qu'elle a confiance en l'interlocutrice :

"Je vous prie, écrit-elle à Marguerite de Poyferré, d'éviter de paraître immortifiée en ce qui regarde vos besoins, vous avez dit à votre arrivée quelques paroles qui donnaient lieu de penser que vous vous recherchez un peu vous-même. On remarque tout. Prenez donc tout patiemment". (48)

Sans transiger lorsque l'enjeu lui paraît important, elle vit elle-même ce qu'elle demande, et il n'est guère de circonstance qui puisse ralentir son action :

"telle est cette Mère, présente en un seul lieu, et agissant néanmoins où elle n'estoit pas (...) soigneuse aux absentes (...) Elle écrit aux éloignées, elle parle aux domestiques et fait ce qu'elle doit pour sa vertu propre : donne des ordres à celles-là, régit celles-cy, et s'exerce soy-mesme". (49)

Ce côté extrêmement actif lui fait éprouver une sympathie particulière pour Thérèse d'Avila - N'étant pas de nature contemplative comme le dit l'analyse graphologique, elle admire surtout chez la Sainte la femme audacieuse qui a réalisé la Réforme du Carmel :

"Ce ne fut pas sans effet que le bruit des Fondations que faisait en Espagne de son temps Saincte Thérèse, lui donna des désirs enflammez pour imiter en France, ce que celle-là faisoit en Espagne, ne se contentant pas de fonder plusieurs Maisons en l'ancienne France, mais encore désirant ardemment d'aller à la Nouvelle, pour y chercher de nouveaux moyens d'estendre la gloire de Dieu". (50)

Loin d'être de beaux songes émanant d'un idéalisme sans consistance, ce sens aigu des réalités permet à Jeanne de Lestonnac de saisir les possibilités aussi bien que les déficiences. Utilisant les unes et les autres, elle sait mener à bien ce qu'elle prend en mains. Son don de gestionnaire, par exemple, est reconnu dans le passage suivant :

(48) BOUZONNIE - op. cité - H.O, p. 335

(49) SAINCTE MARIE - op. cité p. 287

(50) - id. - " " p. 225

"après avoir acheté et basty la Maison de Bourdeaux, et fait beaucoup de despences en icelle, sans avoir eu aucun fonds quand elle commença, non seulement elle acheva de payer ce qu'elle avoit acheté, ains encore laissa la Maison deschargée de debtes (...) et la vit en tel estat, que les Religieuses se pourvoient passer d'emprunter, et avoient de quoi vivre à leur aise". (51)

Si elle sait donc compter, même "âprement" parfois, comme le suggère l'analyse graphologique, il n'est pas impossible qu'elle ait hérité cela de sa grand'mère Antoinette de Louppes, d'ascendance juive, et dont les historiens commentent une pointe d'avarice :

"Le testament d'Antoinette de Louppes confirme pleinement ce que nous avons pressenti de son caractère. Ce fut une femme de tête, une ménagère très stricte, et, semble-t-il, âpre au gain"; (52)

Fort heureusement, sa petite-fille sait concilier l'habileté d'une bonne économie et le souci de la misère d'autrui :

"Avoir une grande communauté à nourrir (...) et y adjouster un grand nombre de pauvres nourris extraordinairement (...) comment peut-on appeler cela, sinon la multiplication des pains"; (53)

En tous ces exemples, il y a prise sur le réel, sans oubli du but poursuivi. Toutes ces ressources vont être employées en faveur d'une œuvre éducative dont la Fondatrice se fait une idée à la fois élevée et pragmatique :

"Ha! mes chères Filles, si vous saviez combien une seule ame couste à Dieu, vous seriez bien aises de donner vos industries, voir mesme vos vies pour ce divin employ, entendant l'instruction de la jeunesse". (54)

Pour résumer cet ensemble de dispositions actives, encore une fois un passage de Saincte Marie apportera sa note touchante :

"Quel esprit admirable estoit celuy de cette Mere, infatigable aux affaires, propre à toutes choses, advenante avec les séculiers, grande avec les grands, humble avec les petits, régulièr avec les siennes, en tout agréable à tous"; (55)

(51) SAINCTE MARIE - op. cité - p. 394

(52) COURTAULT Paul - op. cité - 323

(53) SAINCTE MARIE - op. cité p. 172

(54) - id. - " p. 222

(55) - id. - " p. 287

Mais à travers les citations choisies, déjà se laissent deviner les qualités de cœur qui sont la troisième composante de cette personnalité.

c) Dispositions affectives et sociales

Le moteur de toutes les énergies décrites plus haut réside sans doute dans la grande "intensité d'émotion" que signale l'analyse graphologique. Il reste à voir quel est le caractère explosif de ce donné accompagné, dit-on, d'une particulière activité des sens.

Tout d'abord voici la manière dont Jeanne de Lestonnac laisse apparaître à l'extérieur ses sentiments de joie :

"Tout parloit en elle de cette matière, la langue seule ne s'en expliquoit pas, ses mains estoient de la partie, ses yeux rioient de satisfaction, son visage estoit tout serain, son corps se mouvoit d'aise, ses pieds ne se pouvoient tenir en un lieu, elle courroit par la Maison raconter ce qu'elle savoit de nouveau touchant cela". (56)

La chaleur de son affection s'exprime dans sa relation avec ses collaboratrices :

"Je ne vous oublierai pas (...) vous ayant voué tant d'affection en lui, que s'il ordonne que nous soyons appelées au Puy, j'entreprendrai le voyage, pour vous la témoigner de plus près, tant je désire de vous voir". (57)

A l'égard de la maison de Poitiers, elle professe un attachement tout particulier :

"Elle l'appeloit par excellence 'Sa Fille bien-aimée', l'objet de sa complaisance en Notre Seigneur. On lit dans ces mêmes lettres que son cœur étoit tourné vers elle, qu'elle attiroit ses tendresses et ses inclinations, qui se tournoit de ce côté, comme une ligne vers son centre". (58)

C'est donc un cœur de mère que ses religieuses peuvent trouver en elle. En voici d'autres preuves :

(56) SAINCTE MARIE - op. cité p. 137

(57) FRANCOIS de TOULOUSE (JULIA) op. cité - p. 199

(58) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 193

"Elle faisoit donc l'office de Père spirituel en escoutant les communications de ses filles, et par ainsi elle avoit un vray coeur de Père et de Mère envers ses filles, desquelles elle estoit aimée réciprocquement, comme elle les aimoit". (59)

La tendresse des sentiments paraît bien être accompagnée par une activité des sens, apportant leur récolte de perceptions dont le coeur devient la caisse de résonance. Fort sensible, en effet, à la beauté des formes, à l'harmonie des sons, Jeanne de Lestonnac l'est sans doute aussi aux plaisirs de la table, en vraie bordelaise qu'elle est.

Telle apparaît-elle dans un trait de jeunesse, un brin coquette : "A tous les ornementz du corps et de l'esprit, elle adjoutoit la propreté et richesse des habits qu'elle aimoit singulièrement, se plaisant à bien parer le corps qu'elle vouloit rendre agréable pour donner de l'admiration et du désir d'estre en sa compagnie". (60)

Un autre fait évoque une certaine sensibilité musicale et peut-être même une tendance lyrique :

"En cette pensée, elle estoit si fort changée, mesme extérieurement, qu'on l'a veüe plusieurs fois changer de couleur, son visage s'enflammer et prendre la rougeur d'un chérubin (...) en l'oraison, (...) pendant les exhortations qu'elle entendoit, voire mesme durant les vespres qu'on chantoit". (61)

Son éducation raffinée l'empêche certainement de céder aux impulsions de son tempérament devant l'attrait de la bonne chère, mais elle peut sans doute comprendre quelque chose de ce qu'un pèlerin de Saint Jacques de Compostelle écrit en passant par l'Aquitaine :

"Après avoir traversé ce pays (les Landes) on trouve la Gascogne riche en pain blanc et en excellent vin rouge (...) Les Gascons sont légers en paroles, bavards, moqueurs, débauchés, ivrognes, gourmands (...) pourtant ils sont entraînés aux combats et remarquables par leur hospitalité envers les pauvres".(62)

(59) SAINCTE MARIE ~ op. cité - p. 353 ~

(60) - id. - " " p. 6 -

(61) - id. - " " p. 361-362

(62) LEBEGUE Antoine - Histoire des Aquitains - Paris - Nathan 1979 p.135

Des indices de goût des réalités terrestres peuvent être découverts chez la Fondatrice, à partir de l'attention que, dans le livre des Règles, elle donne aux détails d'une alimentation raisonnablement abondante. Sans être consommé pur, comme il convenait à des femmes, le vin n'était pas absent. C'est la "crédencière" ou réfectorière qui reçoit les directives sur ce point :

"Elle trempera le vin qu'elle mettra sur la table, tant et autant qu'il semblera bon à la Supérieure (...) Et les pots à vin et aiguères doivent être mises sur les assiettes ou garde-napes, tellement disposées qu'ils répondent justement au milieu de deux places ou couverts. Comme aussi les salières et burettes de l'huile et du vinaigre qui doivent servir à deux". (63)

Sans insister davantage sur un aspect dont l'histoire n'a pas conservé de traces, on peut dire tout au moins que la "nature très sensuelle" dont l'analyse graphologique fait mention n'est pas contredite par les textes. Et malgré les mortifications auxquelles Jeanne de Lestonnac s'adonna par décision personnelle, tout porte à croire que sa tendance naturelle l'inclinait plutôt vers une juste appréciation des choses créées, comme l'y prédisposait le sang des Eyquem qui coulait dans ses veines. Toutes ces forces vives ne pouvaient manquer d'exploser au hasard des rencontres :

"On a remarqué quelquefois quelque trait de sévérité (...) ainsi cette mère (...) sembloit parfois s'aigrir et s'exciter, mais c'estoit par le motif de ce zèle qui la poussoit à désirer que tout le monde glorifiast Dieu". (64)

En lisant entre les lignes, cela veut dire qu'elle n'était pas tous les jours commode, même si le contrôle qu'elle s'imposait et l'élégance de ses manières la préservaient d'aller trop loin. Ce qu'elle défendait alors était visiblement au-dessus des contingences de sa personne :

"Elle estoit si dénuée de ses propres intérêts, qu'à voir comme elle se comportoit, après que les affaires qu'elle avoit entrepris luy succédoient mal, on eut dit qu'elle n'y avoit aucune part". (65)

Cette honnêteté morale, soulignée aussi par les graphologues, se manifesta devant les grandes humiliations dont elle fut victime de la

(63) REGLES ET CONSTITUTIONS... - Bourdeaux - P. de la Court - 1638 -
p. 231 R. 2,7

(64) SAINCTE MARIE - op. cité p. 223

(65) - id. - " " p. 236

part de la Supérieure qui lui succéda de 1622 à 1625 :

"Allons, allons, Jeanne de Landiras, on vous enverra à Landiras garder les poules (...) Perdra-t-elle la tranquillité de son esprit, ou la mérité de son humilité ? Non : ny l'un ny l'autre. Elle demeure ferme comme un rocher contre la tentation du mespris". (66)

Voilà donc un exemple de cette "humilité qui ne s'abaisse pas mais s'incline sans perdre le sentiment de sa dignité". (67)

Après avoir essayé de découvrir ce qu'il en est des dispositions affectives et sociales de Jeanne de Lestonnac, on pourrait revenir aux observations déjà faites sur ses dispositions actives. Il serait clair alors que ces dernières sont un instrument très propice à la création d'une grande œuvre. En considérant aussi la teneur des aptitudes intellectuelles qui ont été décelées, on est conduit à reconnaître l'existence d'un très riche potentiel. C'est tout cela que l'analyse graphologique a consigné dans sa conclusion :

"Finalement ce graphisme révèle un tempérament fort, très équilibré, une personnalité sortant du commun autant par la qualité de sa culture, de son intelligence que par ses vertus morales et sociales". (68)

Cette vision générale du caractère de Jeanne de Lestonnac invite à faire ressortir, ayant de terminer, deux traits susceptibles d'avoir des conséquences particulières dans son œuvre : ce sont l'ouverture aux valeurs de la culture et la qualité de la relation éducative.

D'après la classification de René Le Senne, le tempérament dit "sthénique" dans l'analyse graphologique, serait à mi-chemin entre le colérique et le sanguin : une émotivité mesurée accompagnant une dominante active.

"Une fois reconnue la parenté des sanguins et des colériques par l'extraversité (...) l'affaiblissement de l'émotivité doit favoriser le développement de l'intellectualité pure. L'émotivité rend plus concrète, mais plus qualitative l'appréhension des choses ; son atténuation la fait plus abstraite". (69)

(66) SAINCTE MARIE - op. cité p. 208-209

(67) Analyse graphologique de Jeanne de Lestonnac, voir en annexe n° 1

(68) - id. -

(69) LE SENNE René - Traité de caractérologie - Paris - PUF - 1979 p. 334

Tendant moins à adapter les choses à l'idéal qu'à s'adapter aux choses, ce caractère est doué pour l'action :

"Enfin il comporte l'initiative : il consiste à trouver une solution où un autre n'en trouverait pas. C'est justement parce qu'il requiert l'initiative que l'activité lui est indispensable (...) le sens pratique des sanguins leur appartient par la vertu de leurs propriétés constitutives". (70)

Dans le domaine du talent oratoire :

"Les colériques sont mieux adaptés aux auditoires populaires que l'émotivité touche et entraîne, et les sanguins à des assemblées parlementaires, souvent plus sensibles à la finesse des argumentations qu'à la force des sentiments manifestés".

(71)

Ces diverses habiletés dont Jeanne de Lestonnac est porteuse l'a conduisent à apprécier ce que lui apporte toute culture, qu'il s'agisse des valeurs véhiculées par les prophètes de l'humanité dont l'étude proprement dite permet la découverte, ou qu'il s'agisse des valeurs inhérentes à la vie des peuples et à leur commerce.

"Frotter et limer notre cervelle contre celle d'autrui", (72) comme dit Montaigne, c'est savoir accueillir d'une part ce qui nous est offert, et d'autre part le trier judicieusement pour s'en approprier le meilleur. Armée de la sorte, Jeanne de Lestonnac possède bien des raisons de réussir dans l'élaboration d'un projet pédagogique.

Quelles autres déductions s'avèrent possibles par rapport à la relation éducative ?

Il ne s'agit pas là d'un contenu mais plutôt d'un climat dans lequel s'établit l'interaction entre éducateur et éduqué. C'est ici que sera utile la capacité de l'intelligence à saisir les points communs sur lesquels se fonde la sympathie, sans que celle-ci soit le résultat d'une impulsion. D'après les termes employés par les psychologues, des atouts favorables sont la dimension de "congruence" et l'attitude "empathique"

"Pour l'efficience de la communication pédagogique (...) il faut que l'éducateur communique avec congruence, c'est-à-dire que dans le rapport éducatif il se comporte en personne vraie,

(70) Le SENNE René - op. cité p. 431 - 432

(71) - id. - " p. 432

(72) RAT Maurice - Montaigne, Oeuvres complètes - op. cité p. 152 - Livre I
Essai XXVI -

authentique, non pas cachée sous le masque d'un rôle". (73)

Dans ce sens, Jeanne de Lestonnac se présente telle qu'elle est, dans des circonstances pourtant diverses. Elle est elle-même lorsqu'elle est Supérieure de la maison et qu'on la suit avec enthousiasme, elle le reste dans l'humiliation, lorsque, revenue au rang de toutes les Soeurs, elle continue à rayonner de paix et de joie. (74) Elle est encore semblable à elle-même dans une situation critique, lorsqu'elle vogue sur la Garonne pour aller de Bordeaux à Toulouse et qu'elle en impose aux gabelliers en colère. (75)

Voilà quelques pistes permettant d'induire une capacité d'autoperception et de sérénité qui est signe de "congruence" et d'authentique communication. Mais l'éducateur a également besoin d'une attitude "empathique" s'il veut se garder de diagnostiquer ou de moraliser, ce qui susciterait chez l'autre angoisse, agressivité ou confusion :

"Dans une interaction pédagogique correcte, au contraire, l'éducateur, par sa communication empathique, aide l'éduqué à comprendre et à exprimer son propre état émotionnel (...) d'où le climat nécessaire pour que l'éduqué réussisse à voir clairement les tendances dynamiques de son monde". (76)

Là encore il semble que Jeanne de Lestonnac réponde à ces conditions. Comme le remarque Saincte Marie :

"elles mesmes disoient qu'elles n'eussent pas sceu si bien s'expliquer ny se faire entendre comme cette Mère faisoit (...) elles avoient autant de satisfaction d'estre cognües, comme elles en avoient d'estre délivrées de leurs passions". (77)

Et l'on voit même l'absence de jugement moral pour ne pas culpabiliser,

"amoindrissant mesme les fautes pour ne donner pas trop de confusion à celles qu'elle ne jugeoit pas assez fortes". (78)

Cependant, cette attitude empathique n'a rien de l'aveuglement et il a été dit par ailleurs combien Jeanne de Lestonnac sait exercer son jugement critique dans une réflexion approfondie. Cela ne la préserve pas des risques de directivité en des moments déterminés.

(73) FRANTA Herbert - Interazione educativa - Roma - LAS 1977 p. 72 - traduit de l'italien.

(74) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 407

(75) François de TOULOUSE (JULIA) op. cité p. 115

(76) FRANTA Herbert - op. cité - p. 76

(77) SAINCTE MARIE - op. cité p. 323

(78) - id. - " " p. 324

En conclusion, et pour annoncer les répercussions possibles de certains attraits de Jeanne de Lestonnac, il convient de noter ce qu'une "active" de cette trempe peut connaître comme expérience spirituelle, donnant l'impulsion à ses entreprises :

"Il y a une oeuvre à réaliser, le Royaume de Dieu à planter parmi les hommes. Les efforts personnels sont à envisager en vue du dévouement à cette cause (...) Encore faut-il veiller à l'intention profonde de cette orientation : c'est l'oeuvre du Seigneur qu'il s'agit de réaliser et non 'son' oeuvre ou 'ses' œuvres. Il est bon (...) de lui rappeler que la conquête du monde commence par la conquête de soi". (79)

L'esquisse de cette personnalité marque donc déjà une direction. Jeanne de Lestonnac s'avance vers un but qui, malgré des circonstances d'apparence contraire au cours de sa vie, peut néanmoins s'y lire en transparence. Cette "future" fondatrice est créative dès le berceau, et cette "future" éducatrice n'a rien perdu pour attendre si longtemps le droit d'en avoir le titre officiel. Bien au contraire, les problèmes qu'il lui a fallu affronter n'ont fait qu'assurer avec plus de soin la préparation exigée par le métier qui l'attend.

(79) GRIEGER Paul - La caractérologie pastorale - Monaco 1965 p. 247

CHAPITRE 3

HERITAGE DE L'HUMANISTE MONTAIGNE

Plusieurs fois déjà a été évoqué le nom de Michel de Montaigne, oncle de Jeanne de Lestonnac. Il a été question de l'attitude conciliante de l'écrivain à l'époque des guerres de religion (1), puis dans la présentation de la Fondatrice au chapitre 2, le problème religieux a été l'occasion de rappeler l'intervention de l'auteur des "Essais" en faveur de la foi catholique de sa nièce. (2)

Ces faits intéressent l'histoire au plus haut chef, et il semblerait insuffisant de les citer seulement en leur lieu chronologique, comme pour illustrer la banalité d'une vie familiale résultant de l'alliance Lestonnac-Montaigne. Les raisons d'approndir un possible héritage sont doubles : tout d'abord, l'influence de Michel de Montaigne à travers l'espace et le temps est trop universellement reconnue pour qu'il soit permis de la négliger dans une étude touchant une femme ayant grandi dans son rayonnement. De plus, abordant une oeuvre éducative dont la genèse s'est effectuée à la fin du XVI^e siècle, cette étude doit considérer les idées émises alors sur l'éducation de la jeunesse.

(1) cf. chapitre I, p. 12

(2) cf. chapitre 2 ; "rendre compte de sa foi".

Dans le patrimoine aux multiples facettes que les Essais ont transmis à la postérité, il serait vain de vouloir tout prendre, comme si Jeanne de Lestonnac avait pu s'identifier avec un philosophe teinté de scepticisme, ou même avec un lointain disciple d'Epicure, selon les humeurs du moment. Il ne sera donc pas donné ici de panorama général de l'oeuvre de Montaigne, mais, plutôt, un tableau sommaire des points ayant pu rapprocher l'oncle et la nièce. On peut les grouper autour de trois caractéristiques de l'humanisme de la Renaissance que la transition vers le XVII^e siècle classique tempérait de moralité.

- a) - Vision optimiste du monde.
- b) - Sens de la personne humaine,
- c) - Dispositions à "l'honnêteté".

Cette recherche fera apparaître quelques-uns des atouts entre les mains de l'héritière du grand humaniste.

1 - VISION OPTIMISTE DU MONDE

Par la volonté de son père, Pierre Eyquem, qui, dans les armées de François I^{er}, avait participé aux guerres d'Italie, Michel de Montaigne baigna dans une ambiance optimiste, dès sa naissance survenue le 28 Février 1533 :

L'enfant était quotidiennement réveillé en musique, et s'ébattait ensuite dans le cadre enchanteur de la noble maison de Montaigne en Périgord. Lorsqu'il parvint à l'âge d'exprimer ses propres sentiments face à la nature, Montaigne ne cacha pas son regard admiratif :

"qui se présente, comme dans un tableau, cette grande image de nostre mère nature en son entière magesté ; qui lit en son visage une si générale et constante variété ; qui se remarque là-dedans et non soy, mais tout un royaume, comme un traict d'une pointe très délicate : celuy-là seul estime les choses selon leur juste grandeur". (3)

Cette conscience de la richesse naturelle que contient l'univers donne satisfaction à l'oeil tout en marquant l'exakte situation de l'homme dans le monde. De là, une ouverture particulière à toutes les manifestations de la vie humaine, comme l'observe Jean Chateau :

(3) RAT Maurice - Montaigne - Oeuvres complètes - Essais I, XXVI, p. 157

"A lire son 'Journal de voyage', on le trouve toujours soucieux des diversités humaines, toujours prêt à comprendre les autres moeurs et les autres esprits". (4)

La rencontre de personnes particulièrement douées laisse échapper les mêmes accents, comme c'est le cas pour sa jeune nièce, au dire de François de Toulouse :

"Cette beauté du corps, cette bonne grâce dont elle estoit animée (...) firent dire à Monsieur de Montagne son oncle, qui se connoissoit fort bien au discernement des esprits et qui jugeoit bien des choses, qu'il estoit difficile de connoistre si sa niepce estoit plus belle en son corps qu'en son ame ; mais qu'on pouvoit asseurer avec vérité, que la nature avoit fait un chef-d'oeuvre en elle, alliant une belle ame avec un beau corps, et logeant une Princesse dans un magnifique Palais". (5)

L'abondante diversité des industries et de leur environnement sera l'origine d'un principe pédagogique qui sera développé plus loin mais qu'il convient de faire figurer dans ce vaste tableau. L'Essai XII, "De la Phisionomie", en fait mention :

"Les hommes sont divers en goust et en force ; il les faut mener à leur bien selon eux, et par routes diverses". (6)

L'application de pareil critère se fera dans la simplicité des choses ordinaires, dans le déroulement de la vie, dans le contact avec les peuples :

"A cette cause, le commerce des hommes y est merveilleusement propre, et la visite des pays étrangers, non pas pour en rapporter seulement à la mode de nostre noblesse Françoise, combien de pas à Santa Rotonda (...) mais pour en rapporter principalement les humeurs de ces nations et leurs façons, et pour frotter et limer nostre cervelle contre celle d'autrui". (7)

Tout a son utilité dans le spectacle de ce qui nous entoure, et l'enfant qui s'éveille aura tout intérêt à en explorer les richesses :

"Ce grand monde, que les uns multiplient encore comme espèces soubs un genre, c'est le miroûer où il nous faut regarder pour

(4) CHATEAU Jean - Montaigne psychologue et pédagogue - VRIN - Paris 1971

(5) François de TOULOUSE (Julia) op. cité p. 5 p. 29

(6) RAT Maurice - op. cité p. 1029 Essais III, XXI -

(7) - id. - " " p. 152 " I , XXV -

"nous connoistre de bon biais. Somme, je veux que ce soit le livre de mon escholier". (8)

A partir de la lecture des "Vies" de Plutarque, Montaigne proclame aussi sa préférence pour tout ce qui favorise le contact avec la variété des circonstances et l'authenticité des expériences humaines :

"Il practiquera par le moyen des historiens, ces grandes ames des meilleurs siècles (...) Mais que mon guide (...) ne luy apprenne pas tant les histoires qu'à en juger. C'est à mon gré, entre toutes, la matière à laquelle nos esprits s'appliquent de plus diverse mesure". (9)

Ainsi attiré par les biographies à cause de leur référence aux situations concrètes, Montaigne se montre proche de la réalité :

"Cette forme d'histoire est de beaucoup la plus utile". (10)

C'est là qu'apparaît le souci social avant même le souci spécifiquement éducatif, comme le note Jean Chateau :

"Erasme, Luther, Vivès, Rabelais (...) étaient des éducateurs de métier ou tout au moins des hommes d'Eglise (...) Montaigne au contraire est un gentilhomme (...) il est préoccupé d'abord par des problèmes de politique et de morale, non par des problèmes d'éducation". (11)

Le monde contemplé est donc un monde à régir, et la vision positive qui en a été donnée oriente vers la communication entre les hommes. Dans les textes cités, en tout cas, rien ne suggère la moindre préservation de dangers extérieurs, les sentiments de méfiance en sont absents, et l'optimisme s'y révèle à chaque pas. S'appuyant sur une telle conception du monde et de la vie, l'auteur des Essais en tire une importante conséquence pédagogique qui est celle de la joie. Après avoir décrit l'ambiance opprimante et farcie de leçons indigestes, qu'il avait connue au Collège de Guyenne, il parle en faveur des procédés épanouissants.

"Au lieu de convier les enfants aux lettres, on ne leur présente à la vérité que horreur et cruauté. Ostez-moy la violence et la force ; il n'est rien à mon avis qui abastardisse et estourdisse

(8) RAT Maurice - op. cité p. 157 - Essais I, XXV

(9) - id. - " p. 155 " " "

(10) - id. - " p. 919 " III, VIII

(11) CHATEAU Jean - op. cité p. 19

"si fort une nature bien née (...) Entre autres choses, cette police de la plus part de nos collèges m'a toujours despleu (...) C'est une vraye geaule de jeunesse captive (...) Combien leurs classes seraient plus decemment jonchées de fleurs et de feuilles que de tronçons d'osier sanglants ! J'y feroy pourtroire la joye, l'allégresse et Flora et les Graces (...) Où est leur profit, que ce fust aussi leur esbat". (12)

En cela, les Anciens ont montré la voie, et leur imitation s'impose comme en d'autres domaines :

"C'est merveille combien Platon se montre soigneux en ses loix, de la gayeté et passetemps de la jeunesse de sa cité, et combien il s'arreste à leurs courses, jeux, chansons, saults et danses". (13)

C'est donc tout un ensemble de remarques et de dispositions qui, dans les Essais, traduisent une certaine tendance à accueillir et à faire valoir les diverses manifestations de la nature. Sans doute Montaigne l'exprime-t-il toujours en termes s'inspirant des auteurs païens de l'Antiquité, et, si l'on veut rechercher des traces de semblable attitude chez Jeanne de Lestonnac, il faudra faire abstraction du vocabulaire employé par les auteurs spirituels qui parlent d'elle. A cette condition, la parenté n'a aucune peine à se faire jour.

Heureuse de contempler les merveilles de l'univers, la nièce de Montaigne était tout ouverte aux beautés qu'il lui était donné d'observer :

"Les plus petites choses lui donnaient de hautes idées de la grandeur du Maître souverain, une fleur, un fruit lui exprimaient les traits de la beauté et de la fécondité du Créateur". (14)

Pour être rempli de foi, le regard n'en est pas moins admiratif :

"Il n'estait pas même de créature si vile, qui ne lui présentât le moyen de s'élever à Dieu : une mouche, un vermisseau, une fleur luy donnaient sujet d'admirer la puissance et la sagesse de Dieu (...) Entendait-elle le chant des oiseaux ?

(12) RAT Maurice - op. cité p. 165 - Essais I, XXVI

(13) - id. - " " p. 165 " " "

(14) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 331

"voyait-elle l'industrie et la délicatesse de leur fécondité et de leur nourriture ? (...) Elle y voyait les traits de cette sagesse infinie, qui donne les proportions et qui fait la beauté de toutes choses". (15)

Au-delà de ce cadre dans lequel l'homme se meut, il y a aussi à découvrir la magnifique variété des dons et des aptitudes résidant en chaque individu. Jeanne de Lestonnac ne manquait pas de le reconnaître :

"Les naturels (...) et les grâces sont de diverse sorte et (...) la sainte prudence et discréption requiert qu'on y ait égard pour mener mieux les âmes selon Dieu, où la bonne disposition et inclination non vicieuse les conduit et les mène". (16)

Consciente de devoir laisser grandir en chaque être le meilleur de ce qu'il possède, la Fondatrice avait, à côté de rigoureuses exigences de formation, des manières de faire qui restaient bien humaines :

"Elle avoit une autre façon d'agir qui facilitoit la pratique de la vertu, rendoit le joug de la Religion aisé, et étoit d'une grande utilité pour la Communauté. Quand elle étoit assuré de la vertu de quelque Religieuse, elle la mettoit dans les offices et dans les occasions qui étoient de son goût, contant sur elle comme sur une personne qui feroit avec perfection ce qu'elle feroit avec plaisir". (17)

Cette recherche du plaisir légitime était alors une condition de l'harmonie à laquelle la Supérieure recevait l'obligation de veiller :

"tâchant de les tenir joyeuses et allègres (...) afin qu'on serve Dieu en allégresse, selon le Psalmiste, puisqu'il aime et chérit (...) un donneur joyeux et allègre". (18)

C'est bien parce que la conviction initiale est optimiste que l'accent est mis sur l'atmosphère de joie qui est à maintenir. De là surgira un procédé pédagogique répondant à ce que Montaigne regrettait de n'avoir pas trouvé dans son Collège de Bordeaux :

"On employait même la Poësie et les beaux airs pour les insinuer avec plus de facilité et de plaisir". (19)

(15) François de TOULOUSE (Julia) op. cité p. 318

(16) REGLES ET CONSTITUTIONS - Bordeaux - 1638 p. 93 - R. 10

(17) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 373

(18) REGLES ET CONSTITUTIONS - op. cité p. 112 - R. 54

(19) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 114

Voilà suffisamment d'exemples pour autoriser à dire que l'œuvre de Jeanne de Lestonnac n'entendait pas former des bonnets de nuit. L'ascèse elle-même semble vouloir garder ce même visage sympathique. Tout en étant très proches des difficultés que présentent le combat spirituel et la vie commune, les perspectives envisagées par la Fondatrice insistaient plus sur un dynamisme à faire croître que sur des mises en garde à rappeler.

"Hâtons-nous, mes chères Soeurs, disait-elle, et unissons nos forces". (20)

Cette manière de faire est un appel à l'action. Elle répond sans doute mieux à celle d'un leader mobilisant les énergies de ses troupes qu'à celle d'un penseur livrant solitairement le fruit de ses réflexions. Mais au point de départ, il s'agit de la même vision du monde: on n'y trouve ni rejet ni mépris, tout au contraire, l'ouverture est large et confiante, dans la ligne des humanistes les plus déclarés.

Y aurait-il donc contradiction en Jeanne de Lestonnac, lorsque son choix en faveur de la clôture monastique lui fit prendre une position de séparation bien marquée? Car enfin, la communication entre les hommes, et la lecture dans le "grand livre" du monde se trouvaient bien limitées dans pareille situation. Ce pourrait être une objection dont la simple mention pousse à rechercher les raisons profondes des déterminations de la Fondatrice. Au moment de définir les caractéristiques de son Institution, réponse devra être donnée à cette question. Mais, dès maintenant, il est permis de soulever un doute sur le bonheur qu'une telle femme pourrait goûter dans une vie calefeutrée. Tout porte au contraire à croire qu'un optimisme non seulement natif, mais aussi cultivé en milieu humaniste, la préservait manifestement des angoisses que produiront les mêmes réalités, dans une période postérieure, par les obsédés de l'homme déchu.

2 - SENS DE LA PERSONNE HUMAINE

Immergés dans cet univers qui fait aller de découverte en découverte, la personne, au dire de Montaigne, évolue comme dans un royaume. Elle y est en compagnie de ses semblables et, pour aller à la rencontre de la conduite humaine, elle pourra utiliser plusieurs voies:

"La méthode royale pour Montaigne, c'est sans doute la

(20) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p.51

connaissance directe par l'amitié, par l'art de conférer, par les relations humaines ; mais faute de cette approche directe, ce sera l'approche par les historiens". (21)

Se rappelant l'affection qui l'a uni à son ami Etienne de La Boétie trop vite ravi à sa tendresse, l'écrivain compose tout un "Essai" sur le thème de l'amitié :

"Au demeurant, ce que nous appelons ordinairement amis et amitiez, ce ne sont qu'accointances et familiaritez nouées par quelque occasion ou commodité, par le moyen de laquelle nos ames s'entretiennent. En l'amitié de quo je parle, elles se meslent et se confondent l'une en l'autre, d'un mélange si universel, qu'elles effacent et ne retrouvent plus la couture qui les a jointes. Si on me presse de dire pourquo je l'aymois, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en respondant : "Par ce que c'estoit luy ; par ce que c'estoit moy". (22)

Ce que la personne a d'unique et d'incomparable, voilà ce que Montaigne cherche à rencontrer dans l'amitié, comme dans toute communication. Et s'il a voulu se retirer dans sa "librairie" en 1572, pour être en compagnie des Muses, il prend soin de dire que sa solitude est plus refus des affaires que des hommes. Eminemment sociale, il saisit avec empressement les occasions de s'avancer vers son semblable :

"Les lois de la civilité, les moeurs et coutumes sont pour Montaigne des moyens utiles pour aller vers autrui, pour permettre le contact et pour se mettre sur le même pied que l'autre". (23)

L'Essai intitulé "L'art de conférer" révèle la qualité de la relation qui est visée, quel que soit l'interlocuteur :

"J'entre en conférence et en dispute avec grande liberté et facilité (...) Nulles propositions m'estonnent, nulle créance me blesse, quelque contrariété qu'elle aye à la mienne". (24)

Les commentateurs de cet exercice se sont plu à en faire ressortir le rôle formateur et bienfaisant pour les deux personnes en présence :

(21) CHATEAU Jean - op. cité p. 183 -

(22) RAT Maurice - op. cité p. 186 -

(23) CHATEAU Jean - op. cité p. 150

(24) RAT Maurice - op. cité p. 901 - Essais III, VIII -

"N'en doutons pas, dit Porteau, la conférence est une escrime parlière. Un esprit presse mon esprit, un jugement charge sur mon jugement qui résiste et qui contre-attaque (...) Les qualités morales du conférant sont donc celle de l'escrimeur : la loyauté et la courtoisie (...) Enfin, comme le dialogue, la conférence est en quelque mesure une pédagogie". (25)

Il y aurait beaucoup à dire de cette importante manière de s'entretenir avec autrui. Mais ce qui intéresse ici c'est le caractère humain de la communication, ce qui tend à faire entrer dans la connaissance de l'homme, et, à partir de sa particularité, d'y rejoindre l'universalité. Intervient alors toute une dialectique de la conversation et de la solitude :

"Il se faut résérer une arrière boutique toute nostre, toute franche, en laquelle nous établissons nostre vraye liberté et principale retraite et solitude. En cette-cy, faut-il prendre nostre ordinaire entretien de nous à nous-mesmes".

(26)

Et l'on arrive ainsi à la perspective psychologique dans laquelle Montaigne fait preuve d'un souci primordial de connaissance de soi en même temps que d'une saine curiosité d'autrui :

"S'il est curieux d'autrui, s'il accumule les anecdotes instructives, s'il lit avant tout les biographies, cette curiosité ne va pas sans un souci de la formation d'autrui, ce qui le mènera à envisager et l'éducation des adultes, et l'éducation des enfants (...) La psychologie de Montaigne est donc une psychologie très large. A l'introspection, elle ajoute l'étude directe d'autrui dans la communication aussi bien que l'étude par l'intermédiaire des livres. Et par là, elle en vient même à faire appel à toutes les données que peuvent donner les récits des voyageurs, touchant ces peuples nouveaux que l'on vient de découvrir, aussi bien que les récits des anciens". (27)

Dans cette optique d'attention à tout ce qui est humain, on peut comprendre le sens d'une formule abondamment critiquée mais qui pourtant a ouvert aux Essais les portes de tant de cultures variées :

(25) PORTEAU Paul - Montaigne et la vie pédagogique de son temps -
Paris DROZ 1938 p. 275 et 290

(26) RAT Maurice - op. cité p. 235 - Essais I, XXXIX

(27) CHATEAU Jean - op. cité p. 46 -

"Je suis moy-mesme la matière de mon livre", (28)

dit l'auteur en guise d'avertissement au lecteur. Ceux qui trouvent le sujet étroit n'ont su lire qu'une trop minutieuse information sur l'individu Michel de Montaigne. D'autres y ont puisé et repuisé sans jamais en épuiser le contenu, car ils s'y sont familiarisés avec la vie humaine, avec le cœur humain dans ce qu'il a de permanent et de divers. Et ce n'est point une démarche d'abstraction qui a conduit à ce résultat, comme pourra le faire, à l'époque du classicisme, l'étude des passions dans leur dimension universelle. Non, c'est ici à partir de faits concrets et d'expériences déterminées que résonne la note humaine d'un être qui est à la fois corps et âme.

"Les sens sont nos propres et premiers juges, qui n'apprécient les choses que par accidents externes (...) c'est toujours à l'homme que nous avons affaire duquel la condition est merveilleusement corporelle". (29)

Avec réalisme, il faut constamment se souvenir de cette condition, et si par hasard les hommes tentaient de s'en évader, ou de le dissimuler afin de paraître plus brillants, malheur leur en prendrait :

"Ils veulent se mettre hors d'eux et eschapper à l'homme - C'est folie, au lieu de se transformer en anges, il se transforment en bestes (...) C'est une absolue perfection, et comme divine, de sçavoir jouyr loiallement de son estre (...) Si, avons nous beau monter sur des eschasses, car sur des eschasses encore faut-il marcher de nos jambes". (30)

Cette philosophie tenant compte de la vraie situation de l'homme en ce monde, considère aussi son destin sans jamais esquiver le visage de la mort. Tout au contraire, dans l'Essai intitulé "Que philosopher, c'est apprendre à mourir", Montaigne présente le cheminement de l'homme vers la mort comme une sorte d'harmonisation du moi avec les choses naturelles :

"Il est incertain où la mort nous attende, attendons la partout. La pré-méditation de la mort est pré-méditation de la liberté". (31)

(28) RAT Maurice - op. cité p. 2 - Essais "Auc lecteur".

(29) - id. - " " p. 909, Essais III, VIII

(30) - id. - " " p. 1096 " III, XIII

(31) - id. - " " p. 85 " I, XX

A une époque où l'insécurité était grande, il n'est pas étrange que les gens aient médité facilement sur leur fin prochaine. En bien des lieux, le spectacle était le même :

"guerres, deuils, misères jusqu'au bout des forces, jusqu'au-delà des larmes. Partout la mort frappe et rôde, s'aidant de la peste quand la guerre ne suffit pas. On vit - si cela peut s'appeler vivre - dans un perpétuel état d'alarme.

'Je me suis couché mille fois, confesse Montaigne, imaginant qu'on me trahirait et assommerait cette nuit-là' -

(Essais III, 9) - Aussi l'idée de la mort hante-t-elle les esprits et ses images s'en étalement-elles non seulement dans les écrits des moralistes (...) mais dans les œuvres des auteurs satiriques et des poètes". (32)

En accord avec cette pensée habituelle à ses contemporains, Montaigne entend s'exprimer sous tous les aspects de l'humaine nature, et c'est bien son sens de la personne dans son intégralité qui le guide à travers ses réflexions - En conséquence, les principes pédagogiques donnés dans l'Essai sur "L'Institution des enfants" feront une large place à l'adaptation requise pour s'adresser à chacun. Ainsi pour mieux se mettre à la portée de son élève, le gouverneur devra l'observer longuement, le faire agir et réagir en diverses circonstances. C'est à partir de ce donné expérimental qu'il découvrira peu à peu la manière de le traiter.

"Je ne veux pas qu'il invente et parle seul, je veux qu'il escoute son disciple parler à son tour (...) Il est bon qu'il le face trotter devant luy pour juger de son train, et juger à quel point il se doibt ravalier pour s'accommorder à sa force". (33)

Tout cela constitue une orientation éducative précieuse que les pédagogues modernes ont repris à leur compte pour créer des méthodes dites "personnalisées". Le respect de l'enfant, le souci d'entrer en dialogue avec lui et de faire croître en lui le positif président à cette pédagogie.

(32) BADY René - L'homme et son institution, de Montaigne à Bérulle -
Paris 1964, p. 29

(33) RAT Maurice) op. cité p. 149 - Essais I, XXVI -

Dans le cas de Jeanne de Lestonnac qui n'a pas pu manquer de lire les pages de son oncle, parues en 1580 alors qu'elle avait 24 ans, il semble que les mêmes inclinations éducatives se soient manifestées. On trouve chez elle une instance notoire sur la relation avec autrui, c'est un point particulièrement mis en valeur dans les étapes de la formation prévues pour l'éducatrice : contentement donné aux autres, union de la douceur avec la sévérité, de la suavité avec l'efficace, et de la charité avec la justice. (34)

Ce que Montaigne apprécie en la "conférence", sa nièce le reprend de façon personnelle, en faisant sa place à la "Conférence spirituelle", terme qui n'est pas habituel au langage religieux et semble s'inspirer plutôt de "L'art de conférer". Dans une "Instruction" traitant de ce point il est précisé que cela vaut "tant pour la Supérieure que pour les Religieuses". On y retrouve les mêmes motivations de saine confrontation et d'enrichissement mutuel que dans les Essais :

"Il importe grandement à une Supérieure pour bien gouverner ses Religieuses de les bien connaître (...) Et réciproquement, il est fort utile et chose pleine de consolation aux Religieuses, qu'elles soient connues par leur Supérieure, et ce que celle-ci oppose le frein et le remède aux difficultés qu'elles pourraient rencontrer et les anime à courir vivement à la perfection". (35)

Entendue dans ce sens, la "conférence" réalise pleinement ce que Jean Chateau a pu en dire :

"Conférer, c'est méditer en commun, la présence de l'interlocuteur fournissant à la pensée cette règle qui, Montaigne y insiste (...) est si nécessaire pour se garder des dérèglements de l'imagination(...) la conférence présente un avantage sur la méditation solitaire, car elle la règle mieux (...) Il ne s'agit donc point ici de simples échanges d'opinions mais d'arguments opposés. Il s'agit de s'engager totalement (...) N'est-ce pas là un genre de rencontre que les modernes ont souvent tenté d'organiser dans les Colloques ?". (36)

Comme il a été dit au chapitre précédent, à propos d'une disposition pour la relation éducative, Jeanne de Lestonnac a pratiqué de main de maître ce que Dom de Saincte Marie intitule "la cognoscience qu'elle avoit des esprits et la manière de sa conduite". (37) On peut

(34) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 344 - Informations R. 6

(35) - id. - p. 261

(36) CHATEAU Jean - op. cité p. 161-162

lire en elle une grande finesse psychologique qui s'était exercée d'abord sur elle-même avant de prétendre aider les autres. On sait en effet qu'elle possédait des papiers malheureusement détruits par ses soins,

"où elle s'étoit peinte elle-même pour se faire connaître à ses Directeurs" (38)

Sa capacité d'introspection mêlée de solitude active a également été remarquée dans le fait que, sans avoir besoin de s'épancher, elle a pu vivre des épreuves intenses qui ne l'ont point démolie :

"Ce qui lui étoit particulier, c'est que parmi les disgraces et les déplaisirs qui sont inséparables de la vie publique, elle n'a jamais cherché à soulager son coeur en les manifestant à ses amis, et en exagérant l'injustice, elle n'en parlait qu'à Dieu qui seul pouvoit finir ses peines ou les adoucir". (39)

Les profondeurs du coeur humain lui étaient connues par l'expérience de la souffrance comme par l'amitié, par la réflexion sur elle-même comme par l'attention aux autres, et de là venait l'aisance avec laquelle elle a pu traiter les problèmes humains.

La pensée de la mort était également présente dans des perspectives très semblables à celles des philosophes de l'époque. Parlant à son fils François, au moment où elle allait quitter le monde pour le cloître des Feuillantines, Jeanne de Lestonnac prononça ces paroles de sagesse :

"Le monde ne mérite pas nos attachemens (...) quelques-uns de vos Ancêtres ons péri dans le cours le plus agréable de la fortune, et dans le moment qu'ils touchoient le trône de bien près, ils ont trouvé le tombeau sous leurs pieds ; votre Père étoit jeune quand il mourut, et votre ayeul fut enlevé au milieu de ses grands emplois, et dans l'exercice de son zèle, par une mort précipitée et violente. Je n'aurois pas attendu (...) ces derniers témoignages du néant des choses humaines, si le temps de ma jeunesse (...) eût été favorable à mes désirs". (40)

(38) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 390 -

(39) - id. - " H.O. p. 376 -

(40) - id. - " H.O. p. 29 -

Sous différents angles, c'est la personne humaine cheminant sur la route de la vie, à laquelle Jeanne de Lestonnac était sensible, comme tout humaniste qui se respecte. A l'heure de devenir éducatrice, elle ne pouvait exprimer cette disposition autrement que par une attention spéciale au caractère unique de chaque personne et au développement de toutes ses dimensions, aussi bien physiques que morales. Les conseils donnés à la Supérieure en font foi :

"Combien que le spirituel soit le principal, et que cherchant le Royaume de Dieu et sa Justice, le reste soit donné comme en surpoids : Si est-ce qu'afin que l'esprit marche mieux, il faut que la Supérieure ait autant plus grand soin du corps et du temporel (...) et partant elle aura grand égard à la santé et aux nécessités de ses filles". (41)

Cela suffit à prouver qu'il ne s'agit nullement de théories désincarnées. Chez des pédagogues en qui coule le sang des Eyquem, il ne pouvait guère en être autrement. Une simple anecdote évoquera la même sensibilité au milieu ambiant. Au cours de son voyage en Italie, Montaigne réagit aux attaques de l'air qu'il respirait :

"Il trouva que le serein donnait autant de peine à son estomac le matin que le soir ou bien peu moins, et s'en trouva mal jusqu'au jour, quoique la nuit fut sereine". (42)

Et voici ce que la nièce éprouve à son tour, au dire de son premier biographe :

"Elle savait ce qu'était descente de rhume en l'estomac et sur le visage, ayant souvent enduré les incommodités en l'une et l'autre façon, ne pouvant être au soleil ni au serein sans en être notablement intéressée". (43)

Même s'il ne s'agit que d'un détail n'ayant aucune valeur d'argumentation, il peut y avoir un indice de ce que Jeanne de Lestonnac et son oncle sentaient les choses de manière un peu semblable. Tous les deux avaient tendance à prendre l'homme tel qu'il est, sans idéalisation ni dualisme, et sachant que rien n'est à négliger dans le sujet à éduquer. Pour eux, la connaissance des êtres passe par le contact avec les réalités les plus ordinaires.

(41) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 111 - M.P. R. 52

(42) RAT Maurice op. cité p. 1203 - Journal de voyage.

(43) SAINCTE MARIE - op. cité p. 164 -

3 - DISPOSITIONS A "L'HONNETETE"

L'expression d'honnête homme et d'honnêteté devait faire fortune au XVII^e siècle qui l'employa à tout propos, d'où la difficulté d'en savoir le sens précis. Sous la plume de Montaigne, le terme revient maintes fois :

"Tantôt le mot d'honnêteté lui sert à désigner la correction dans la tenue (...), tantôt il le rapproche des vertus telles que la loyauté ou la justice ou le courage ou bien encore, préludant au chapitre entier qu'il consacrera, dans son III^e livre, à la distinction de l'utile et de l'honnête, il écrit : 'Qui bien fait, exerce une action belle et honnête ; qui reçoit, l'exerce utile seulement ; or l'utile est de beaucoup moins aimable que l'honnête' (...) Mais l'homme civil, poli, affable qu'est ici l'honnête homme, devient, en un autre passage, l'homme nourri des lectures les plus sérieuses, capable de s'égaler par ses qualités d'intelligence et de jugement, aux auteurs les plus célèbres". (44)

Au milieu d'une certaine diversité de sens, on peut dire que l'honnêteté tend à s'identifier avec la moralité. Les auteurs immédiatement postérieurs à Montaigne lieront spontanément l'honnêteté à la possession et à l'exercice des vertus, ou pour le moins à leur estime. Avant que l'idée d'honnêteté se trouve trop vite jointe à celle de bien-séance et de politesse, apparaissent en l'honnête homme des traits qui le rendent sociable, comme cela s'avérait désirable au sortir des guerres et pour la reprise de la vie en société.

Ainsi, parler d'honnêteté comme programme de vie ou d'éducation, c'était poursuivre un objectif à portée morale et sociale tout à la fois.

En feuilletant l'œuvre de Montaigne, il sera bon de chercher quel tableau de Vertus s'y trouve esquisé :

"Pour l'auteur des „Essais”, honnêteté désignait, au-delà et en marge de la stricte moralité et de la civilité tâtilonne, un ensemble de dispositions et de qualités purement personnelles.

(44) BADY René - op. cité p. 419-420

Au premier rang, la sûreté et la finesse du jugement - ce jugement "mûr" qui, utile en toute circonstance, donne encore tant d'agrément (...) à la conversation des "honnêtes" hommes".
(45)

Qu'on ne s'y trompe pas, cette finesse n'est pas d'ordre spéculatif, et c'est là qu'apparaît l'harmonie du concept d'honnêteté. Pierre Villey en donne l'explication :

"Pour Montaigne, la culture de l'esprit devait se faire au moyen des idées morales. La formation intellectuelle allait de pair avec la formation des moeurs. Le gouverneur devait attirer l'attention de l'enfant sur les actions les plus familières, les lui faire examiner et "contreroller" aussi bien dans les livres d'histoire que dans les voyages ou dans le commerce de la vie quotidienne, en raisonner avec lui, le faire raisonner lui-même à leur sujet". (46)

Pour acquérir cette façon d'appréhender les choses, il sera nécessaire de promouvoir, dès le jeune âge, une assimilation personnelle des diverses leçons, plus qu'une accumulation de savoir :

"Qu'il luy face tout passer par l'estamine et ne loge rien en sa teste par simple autorité et à crédit (...) Les abeilles pillotent deça delà les fleurs, mais elles en font après le miel, qui est tout leur ; ce n'est plus thin ny marjolaine : ainsi les pièces empruntées d'autrui, il les transformera et confondra, pour en faire un ouvrage tout sien, à sçavoir son jugement". (47)

Mais bien sûr, pour former un enfant dans cette perspective, il convient que l'éducateur lui-même ait tiré profit de la même expérience :

"je voudrois aussi qu'on fut soigneux de luy choisir un conducteur qui eust plutost la teste bien faicte que bien pleine, et qu'on y requit tous les deux, mais plus les meurs et l'entendement que la science". (48)

Les moeurs et l'entendement, voilà des éléments de la

(45) BADY René - op. cité p. 425

(46) VILLEY Pierre - L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau - p. 189

(47) RAT Maurice - op. cité p. 150 - Essais I, XXVI

(48) - id. - " p. 149 " "

formation de l'honnête homme. Mais c'est une vaste entreprise qui ne se réalise pas en un jour, comme le remarque Jean Chateau :

"Il vaudrait mieux parler d'une pédagogie de la prudence, mieux encore de la pondération. C'est une mémoire prudente et pondérée qui est à la base de la sagesse, une mémoire qui prend son temps afin d'assurer ses prises (...) Le jugement n'est point une pure spontanéité, c'est une synthèse et qui, nous le savons, demande du temps ; il ne s'agit plus de se laisser entraîner par une imagination forte, apte à mettre en valeur une unique perspective, il s'agit d'envisager à la fois toutes les perspectives et toutes les données". (49)

On est à l'opposé du pédantisme et de l'encyclopedisme que l'on confond trop souvent avec la science véritable.

"Or l'essentiel n'est pas un savoir mort, dit Jean Chateau, mais un savoir utile à la vie de chaque jour. Eduquer c'est préparer à la vie sociale et par là à la vertu qui est l'âme de la société". (50)

De la formation du jugement qui est finalement une attitude à l'apprentissage de la vertu qui porte sur des comportements, le passage se fait imperceptiblement. Le point de départ et le point d'arrivée se situent également dans le plan moral. C'est là que se profile pour Montaigne une échelle de valeurs parmi lesquelles l'amour de la vérité apparaît en bonne place :

"Je festoye et caresse la vérité en quelque savoir que je la trouve, et m'y rends alaigrement, et luy tends mes armes vaincues, de loing que je la vois approcher". (51)

Vérité et simplicité ne font qu'un, et l'on voit l'expression verbale se mettre à l'unisson :

"Le parler que j'ayme, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche, un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme vêtement et brusque". (52)

Et surtout il est primordial que la vérité des paroles se vérifie dans les actes de celui qui tient le discours :

(49) CHATEAU Jean op. cité p. 77 et 79 -

(50) - id. - " p. 124

(51) RAT Maurice - op. cité p. 902 - Essais III, VIII -

(52) - id. - " p. 171 - " I, XXVI -

"le dire est autre chose que le faire ; il faut considérer le prêche à part et le prêcheur à part (...) c'est sans doute une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble".
(53)

Cette cohérence de vie ne peut exister que si bien d'autres vertus l'accompagnent :

"la vertu que Montaigne préconise (...) c'est classiquement la somme des quatre vertus cardinales : prudence, justice, tempérance et force. Est vertueux quiconque a de la bonté, des moeurs, le désir de devenir meilleur et le goût de bien faire". (54)

L'entraînement à la vertu n'a rien de rigide, et c'est du respect de l'autre, si cher à Montaigne, que lui viendra sa souplesse, précieuse condition de la conciliation déjà admirée en la personne de l'auteur des "Essais" :

"Notre habitude de tout rapporter à nous-mêmes nous empêche de reconnaître et de comprendre les différences. Il ne s'agit plus tant cette fois d'une distinction comme verticale, d'une hiérarchie, que d'une distinction horizontale. C'est l'esprit de tolérance, délivré des excès de l'égocentrisme qui mènerait seul à une juste considération des divers styles de vie". (55)

Dans le XVI^e siècle finissant, quiconque avait façonné en lui l'ensemble d'attitudes et de vertus dont il vient d'être parlé, pouvait prétendre au qualificatif "d'honnête" homme. On comprend plus aisément l'image contenue dans le terme d'institution, employé alors au lieu du terme d'éducation que nous connaissons de nos jours. "L'institution" de l'homme est bien une œuvre de construction, un effort pour mettre l'homme debout. Et quand le but est atteint, l'on a vraiment une belle "honnêteté".

Sans trouver chez Jeanne de Lestonnac la même appellation concernant un programme de vie, les perspectives morales semblent pourtant bien s'inspirer des mêmes traits.

Tout d'abord, parmi les qualités demandées aux candidates de sa Compagnie, la Fondatrice a prévu un certain éventail humain dans la ligne précédemment décrite :

(53) RAT Maurice - op. cité p. 693 - Essais:II, XXXI -

(54) PORTEAU Paul - op. cité p. 125

(55) CHATEAU Jean - op. cité p. 197

"Celles qui sont les plus idoines sont celles (...) qui ont bon esprit et jugement naturel, sont douces, paisibles, gaies, traitables (...) point opiniâtre (...) affectées ni effrontées (...) et sont d'honnête maison s'il est possible, afin d'avoir plus de créance en nos fonctions". (56)

Il faut remarquer que le mot "honnête" a généralement, dans les documents d'origine, le sens restreint de "décent" ou "digne d'être honoré", comme c'est le cas pour les voyages en compagnie de "quelque honnête homme pour nous conduire" (57) ou à propos de récréations occupées à "jouer à quelque jeu décent et honnête. (58)

Mais au-delà de cette forme limitée d'honnêteté, c'est sur la valeur d'un jugement bien formé, sur l'amour de la vérité et sur la capacité de "trater" avec les autres, que l'accent est mis fréquemment. Un témoignage en est fourni par le questionnaire utilisé en vue de déceler "celles qui sont propres à bien gouverner". On s'interroge alors sur plusieurs signes d'une "honnête" personnalité :

"elle est humble ou arrogante (...)
elle est vigilante et médiocrement prudente, mais non gueres constante et courageuse à entreprendre, mener et manier ou poursuivre et terminer les affaires (...)
Elle est politique et pleine de respects humains, dissimulée, ou sincère en la façon de converser et de gouverner
elle est obéissante (...) ou testue ou opiniâtre (...)
elle n'a jamais montré aucun signe d'ambition, ou n'a jamais désiré aucune charge, ou commandement, ou se montre ambitieuse et désireuse de commander et gouverner". (59)

A travers cette énumération où figurent des attitudes opposées, il est facile de voir ce qui était désirable pour collaborer avec la nièce de Montaigne :

"On fuira comme la peste l'arrogance et l'opiniâtreté" (60)
dit Porteau en faisant ressortir les qualités morales du "conférant". Dans la Compagnie de Marie Notre-Dame on les fuira aussi, de même que l'on fera la guerre à tout manque de simplicité, sous forme d'affection ou de vaine prétention :

(56) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 290 R. 2

(57) FRANCOIS DE TOULOUSE (Julia) - op. cité p.192

(58) REGLES ET CONSTITUTIONS - Bordeaux - 1638 - op. cité p.254 - R.11

(59) id. " p.343 à 346

(60) PORTEAU Paul - op. cité p.348

"Elle a l'air et le port, et la mine affectée, ce qu'elle montre en son parler, en son marcher, en ses actions". (61)

C'est ce que dénoncent les informations déjà citées.

A ce tableau d'honnêteté selon Montaigne, une honnêteté venant en droite ligne des morales antiques et notamment du stoïcisme, peut-être faut-il ajouter, pour Jeanne de Lestonnac, l'interprétation donnée à la notion de "dévotion" dont le XVIIe siècle a fortement coloré l'honnête homme. On ne saurait se dérober à ce problème relevé par René Bady:

"C'est un point particulièrement délicat dans les rapports de la dévotion et de l'honnêteté que de savoir comment concilier l'humilité chrétienne avec la fierté du gentilhomme jaloux de son honneur ou celle de l'homme conscient de sa dignité d'homme". (62)

Il semble bien, comme on le verra dans un chapitre réservé à sa spiritualité, que Jeanne de Lestonnac ait eu une position voisine de celle de François de Sales dans son "Introduction à la vie dévote". Comme l'Evêque de Genève, elle a réalisé une heureuse synthèse entre la vie théologale et la vie morale, les vertus étant des modalités de la charité.

Lorsque sera définie la doctrine éducative de Jeanne de Lestonnac, une étude plus détaillée sera présentée du plan établi pour former dès l'enfance les attitudes souhaitables. On y retrouvera sans doute la force d'un idéal d'honnêteté en même temps que la douceur d'une franche dévotion, encore étrangère aux subtilités dans lesquelles se plairont certains habitués du milieu dévot de Madame Acarie. En ce sens, il convient de redire que la Fondatrice plongea ses racines dans le XVIIe siècle dont elle garda les rondeurs. Sa nature active l'orientait tout particulièrement vers tout aspect d'authenticité d'expression, plus que vers l'ineffable des mystiques, c'est pourquoi les exemples de vie restent toujours les éléments les plus importants de son programme:

"elles s'efforceront d'attirer, dit-elle (...) par le moyen de leur vertu et l'odeur de leur bonne vie". (63)

Et la Supérieure est invitée à appliquer la même règle:
"dressant ses sujettes à la perfection, plutôt par bon

(61) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité p.348

(62) BADY René - op. cité p.432

(63) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité p.118 R.64

exemple et par amour que par belles paroles et par rudesse".

(64)

Cette fréquentation du bien, incarné dans la personne des éducatrices, apparaissait essentielle dans un Ordre qui se proposait "la réformation des moeurs", en même temps que "la conservation de la foi". (65) "Honnête" et "chrétien" y devenaient synonymes.

x

x

x

Ce bref développement au sujet de trois points communs, repérables chez Jeanne de Lestonnac aussi bien que chez Michel de Montaigne, permet de conclure que la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame est redevable d'un héritage humaniste nettement caractérisé. Sa vision optimiste du monde la met en sympathie avec les forces vives animant le printemps de l'existence, son sens de la personne humaine l'ouvre aux problèmes expérimentés par ses semblables, tandis que de réelles dispositions à "l'honnêteté" la poussent à intervenir en faveur d'une humanité qu'il faut remettre debout. "Ou mourir ou agir", déclarait-elle en une devise qui lui était chère et qui la dépeint bien. N'était-ce pas dire en quelques mots le prix du temps accordé à l'homme pour accomplir quelque chose d'utile et d'honnête ? N'y a-t-il pas aussi à y voir une maxime de sagesse où la mort et la vie ont également leur enseignement à communiquer ? Et si l'on se réfère au langage du XVII^e siècle, n'y perçoit-on pas une nuance particulière de perspective pédagogique ?

Jean de Viguerie semble le suggérer quand il écrit :

"Le pédagogue humaniste voulait former des hommes d'action.

Il est vrai que le mot agir a changé de sens. Les hommes d'action (...) (sont alors) ceux qui luttent par la parole afin de faire triompher le vrai". (66)

A la lumière du patrimoine humaniste, Jeanne de Lestonnac apporte donc à son oeuvre un atout nouveau : celui de promouvoir et de défendre le vrai, sans quoi toute son existence perdrat sa raison d'être.

(64) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 92 - R. 7

(65) DOCUMENTS D'ORIGINE op. cité p. 25 - ABREGE n° 8

(66) de VIGUERIE Jean - L'institution des Enfants, l'éducation en France 16^e-18^e siècle - Clam-Lévy 1978 - p.189

CHAPITRE 4

RENCONTRE DES AUDACES CALVINISTES

Parmi les références échelonnées sur la route de Jeanne de Lestonnac, on ne saurait omettre le Calvinisme. Les luttes religieuses déjà décrites ont fait mention du problème, présent au foyer de Richard de Lestonnac et dépisté par Michel de Montaigne. (1) La personnalité de Jeanne s'est révélée marquée par une situation conflictuelle l'ayant conduite à rendre compte de sa foi. (2) Sa première éducation, chez Thomas de Beauregard a évoqué des activités de pédagogues et de régents se dévouant au nom de la Religion réformée. (3)

Il serait insuffisant de nommer occasionnellement ces faits historiques ; au moment de mesurer les influences subies par la Fondatrice et d'explorer les sources possibles de son oeuvre éducative, le programme de Calvin a peut-être quelque chose à dire, même si, dans le passé, les biographes catholiques ont repoussé toute comparaison. Ils pouvaient se demander, en effet, quels points communs présentaient des positions bien tranchées, celle d'une Congrégation enseignante approu-

(1) cf. ci-dessus chapitre 2 p. 85 -

(2) cf. ci-dessus chapitre 2 p. 86

(3) - id. - p. 85

vée par Rome et celle d'institutions scolaires nées d'un mouvement antipapiste. Mais c'était réduire les entreprises à leur seule portée d'orthodoxie, oubliant les hommes qui y travaillaient, l'ambiance qui les portait et parfois les façonnait.

Prenant appui sur cette dernière constatation, la question sera double :

- Qu'en est-il de l'école protestante qu'a pu connaître Jeanne de Lestonnac ?
- Dans quelle mesure le modèle eut-il une influence sur la Fondatrice ?

x

x x

1 - FONDEMENTS DE L'ECOLE PROTESTANTE

Les études partielles effectuées sur ce sujet contiennent des aspects variant en fonction des vicissitudes du moment et des périodes de relative accalmie dont on pu jouir les adeptes de la Religion réformée. C'est pourquoi, il sera nécessaire de situer les événements dans leur précision chronologique et leur enchaînement géographique. Le point de départ est l'Allemagne de 1524, et le point d'aboutissement, en ce qui concerne cette étude, est la ville de Bordeaux en 1605. Entre les deux, il y a place pour un travail d'expansion, et pour la formation de tout un courant d'idées traversant des contrées en relation avec la Guyenne.

a) L'élan donné par Luther (1483-1546)

S'adressant aux "Conseillers de toutes les villes d'Allemagne pour les inviter à ouvrir et à entretenir des écoles chrétiennes" Luther écrivait en 1524 :

"J'ai honte de nos chrétiens, quand ils disent : "l'instruction est bonne pour les ecclésiastiques, mais elle n'est pas nécessaire aux laïcs (...) Vous le comprenez, il nous faut

en tout lieu des écoles (...) Je ne demande pas qu'on fasse un savant de chaque enfant, mais il faut (...) qu'on prenne les plus capables pour en faire des instituteurs et des institutrices". (4)

Ces paroles illustrent l'affirmation du sacerdoce universel des fidèles et l'égalité des baptisés dans leur droit à lire et à interpréter la Bible. On y sent la tendance chère à Luther de débarrasser la communauté humaine d'un certain cléricalisme imprégnant le système scolaire d'alors. Mais le dynamisme missionnaire n'en est pas absent puisqu'il fait appel à la formation de maîtres prenant à leur tour la charge des autres.

Le plaidoyer de Luther en faveur de l'école est aussi une reconnaissance de la valeur de l'instruction :

"Quand il n'y aurait ni âme, ni ciel, ni enfer, écrit-il, la nécessité ne serait pas moindre d'ouvrir des écoles pour les réalités de ce bas-monde comme nous le démontre l'histoire des Grecs et des Romains (...) Quoi ? Il serait indifférent que le prince, le seigneur, le magistrat, le fonctionnaire, fussent des ignorants ou des hommes instruits, capables de remplir chrétientement les devoirs de leurs charges ?".(5)

Une telle interpellation s'accompagnait du reste de la critique de l'éducation du temps, d'où l'urgence de créer du neuf :

"On trouve des gens, dit-il, qui servent Dieu par des exercices bien étranges ; ils jeûnent, ils portent des habits rudes, mais ils passent aveuglément à côté du vrai service divin de la maison : ils ne savent pas élever leurs enfants (...) Tous les peuples, surtout les Juifs, obligent leurs enfants à aller à l'école, plus que ne le font les chrétiens. C'est pourquoi la chrétienté est en si mauvais état : car toute sa force et sa puissance sont dans les jeunes générations ; et si elles sont négligées, il en sera des Eglises chrétiennes comme d'un jardin qui a été négligé au printemps (...) Nous avons vu en tous lieux, des instituteurs et maîtres qui ne savaient rien eux-mêmes et ne pouvaient rien enseigner de bon et de convenable : ils ne connaissaient même pas la manière d'apprendre et d'enseigner", (6)

(4) PAROZ Jules - Histoire universelle de la pédagogie - 1880 - article Luther pp. 105-117 - cf. p. 109

(5) cité par ZIND Pierre, dans cours dactylographié sur "Quelques aspects des Petites Ecoles de l'Ancien Régime" - p. 15 -

(6) cité par COMPAYRE Gabriel - Histoire de la Pédagogie - 1880 - p.93

L'obligation morale de faire instruire leurs enfants était fermement rappelée aux familles, elle fut aussi répétée sans ménagements aux pouvoirs publics, représentés par les magistrats et sénateurs de l'Allemagne. En effet, en 1530, Luther prononçait son fameux sermon sur l'obligation scolaire :

"J'estime qu'il est du devoir du gouvernement, disait-il, de forcer les sujets à fréquenter les écoles". (7)

C'est ce que Compayré confirme aussi dans ses pages sur les origines protestantes de l'enseignement primaire :

"Cet appel a ceci de caractéristique que le grand réformateur, tout en professant que l'Eglise est la mère de l'Ecole, semble surtout compter sur le bras séculier, sur la puissance laïque, pour servir ses desseins d'instruction universelle. Chaque ville, disait-il, fait annuellement de grandes dépenses pour construire ses chemins, pour fortifier ses remparts, pour acheter des armes et équiper des soldats : pourquoi ne dépenserait-elle pas autant pour payer un ou deux maîtres d'école ? (...) Le salut et la force d'une ville résident surtout dans la bonne éducation qui lui donne des citoyens instruits, raisonnables, honnêtes, bien élevés". (8)

Lorsque Luther réclamait la fondation d'écoles, il les voulait aussi bien pour les filles que pour les garçons. Le texte de sa lettre aux Conseillers d'Etat est formel sur ce point :

"il nous faut en tous lieux des écoles pour nos filles et nos garçons, afin que l'homme devienne capable d'exercer convenablement sa vocation, et la femme de diriger son ménage et d'élever chrétientement ses enfants." (9)

Afin de ne pas détourner les enfants de leur travail pratique, le temps consacré à l'instruction est du reste combiné avec les exigences de la vie concrète :

"Mon opinion est qu'il faut envoyer les garçons à l'école une ou deux heures par jour, et leur faire apprendre un métier à la maison le reste du temps. Il est à désirer que ces deux

(7) ZIND Pierre - cours cité - p. 16

(8) COMPAYRE Gabriel op. cité p. 92

(9) PAROZ op. cité p. 109

occupations marchent de pair. D'ailleurs, les enfants passent certainement deux fois plus de temps à jouer aux boules, à courir et à vagabonder. Les filles par conséquent peuvent bien, elles aussi, sans négliger les affaires de la maison, consacrer à l'école à peu près le même temps ; elles en perdent davantage à trop dormir et à danser". (10)

Tous ces arguments bousculaient bien des habitudes et signalaient l'urgence d'un renouvellement en matière d'éducation. C'est en ce sens que l'on peut parler de l'élan donné par Luther à l'école protestante en gestation. Les vues du réformateur allemand n'étaient d'ailleurs pas seulement des théories à faire prévaloir, elles se doublaient d'une estime profonde pour la fonction enseignante :

"Et moi-même, si je pouvais ou si je devais renoncer à mon ministère de prédicateur et à mes autres occupations, il n'est pas de métier que je ferais plus volontiers que celui de maître d'école, car je crois qu'après la prédication, c'est le ministère le plus utile, le plus grand et le meilleur, et encore ne sais-je pas lequel des deux doit passer le premier". (11)

Un tel exemple ne pouvait manquer d'être suivi.

b) Réalisations en pays francophones

Jean CALVIN (1509-1564), ayant adhéré à la Réforme en 1530, dut quitter la France pour se réfugier en Suisse où il fit de Genève le centre officiel de sa doctrine. C'est lui qui donna à l'idéal protestant une forme bien française :

"Comme l'esprit allemand de la Réforme s'est incarné en un homme Luther, l'esprit français s'est incarné en Calvin". (12)

Homme de cœur plus que penseur, ce dernier cherchait surtout à enrichir la vie spirituelle du disciple du Christ, et il passa très vite à l'établissement d'écoles protestantes, comme moyen le plus efficace d'implanter la Réforme. En 1538, ce fut la création de l'école de Genève, puis de celles de Neuchâtel et de Lausanne :

(10)COMPAYRE Gabriel - op. cité p. 95

(11)ZIND Pierre - cours cité p. 16

(12)Bulletin de la SOCIETE de l'Histoire du protestantisme français 1935
p. 4

"Ces écoles furent les premières écoles protestantes dans les pays de langue française. En effet, au milieu des persécutions et plus tard, des guerres de religion, les protestants de France n'avaient guère le loisir d'établir des écoles. C'est à peine s'ils pouvaient célébrer leur culte (...) Leur ambition était de fonder des forteresses spirituelles pour combattre le papisme (...) grâce à l'influence de Calvin, de Farel, de Viret, les maîtres de ces établissements furent pour la plupart des Français (...) Ils travaillaient avec la conviction que leurs efforts devaient contribuer à l'évangélisation de leur patrie". (13)

La relation fut donc étroite entre Genève et les protestants de France qui s'étaient formés par une transmission de bouche à oreille, bien avant la création d'écoles Calvinistes. Dès 1538, il y eut un modèle, grâce à la création du Collège de Rive, pour lequel Jean Calvin s'était aidé de son ancien maître, Maturin Cordier. La notice parue à l'imprimerie de Jehan GERARD et intitulée "L'ordre et manière d'enseigner en la ville de Genève" présente l'œuvre nouvelle. On y trouve un exposé des motivations des maîtres et des parents, ainsi qu'une esquisse du règlement destiné aux élèves. Certains passages de l'introduction ne manquent pas d'intérêt pour cette étude :

"Il y a lecteurs et maîtres députez et assignez pour d'icy en avant instruire les enfans (...) lesquels maîtres mettront toute peine, soin et diligence aux enfans qui auront été commis à leur charge, pour les rendre entre les mains de leurs parens, très bien instruits tant en bonnes meurs que bonne doctrine (...) Reste seulement que ceulx qui ont des enfans propres à apprendre, ne perdant icelle occasion et qu'ils ne les privent d'ung si grand bien ; dont ilz se pourront acquérir grand honneur et proufit particulier et à leur pays un grand avancement pour le bien publique". (14)

Le but de l'éducation y est défini d'une manière qui caractérise l'école protestante : les bonnes moeurs, la bonne doctrine et le bien public. L'harmonie entre ces trois éléments fera parfois l'objet de controverses que le prospectus du collège de Rive perçoit déjà en parlant de ses calomniateurs :

(13) LE COULTRE Jules - Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française (1530-1564- Neuchâtel 1928 - p. 431

(14) BETANT E,A - L'ORDRE et manière d'enseigner en la ville de Genève au Collège. Description de la ville de Genève - Genève 1538 Imprimerie de Jehan Gerard. 10 Feuilles - 1er feuillet non numéroté.

"Car entre les mensonges innumérables par lesquels ilz tachent de faire nostre cause odieuse, ilz nous reprochent principalement que nous n'estimons rien les bonnes lettres, ne tous les arts libéraux et desja par de ca ces choses la sont abatues et quasi du tout abolies : comme si l'Evangile avoit guerre contre les bonnes sciences lesquelles nous reputons du nombre des graces de Dieu excellentes". (15)

Ainsi la pédagogie protestante, ayant d'abord hérité des expériences de la Renaissance, se voyait engagée dans une direction très religieuse par la priorité donnée à l'Ecriture Sainte. C'est là qu'apparaît la marque de Calvin, humaniste certes, mais avant tout chrétien d'une foi ardente :

"On peut s'attendre à trouver en lui un pédagogue qui devait avoir plus qu'Erasme, plus que tous les hommes de la Renaissance, la ferme volonté de développer chez les enfants les bonnes lettres et la piété et c'est sur ce dernier point qu'il devait insister le plus. A peine était-il arrivé à Genève qu'il écrivait au Conseil, au mois de janvier 1537, au nom de tous les ministres :

"Il est fort requis et quasi nécessaire pour conserver le peuple en pureté de doctrine, que les enfans dès leur jeune âge, soyent tellement instruitz qu'ils puissent rendre raison de la foy, afin que on ne laisse pas deschoyrr la doctrine évangélique, ains que la sentence en soy (t) diligemment retenue et baillée de main en main et de père en filz". (16)

Grâce à la transmission assurée par la famille, première cellule sociale, la christianisation du milieu coïncide avec la généralisation et l'instruction et contribue largement au bonheur des citoyens, comme le note encore la notice du Collège de Rive :

"Car on ne pourroit jamais bien entendre si non par expérience combien la science des lettres proufite particulièrement à ung chacun en son estat privé ; et d'autre part n'est de petite conséquence pour le bien commun que plusieurs y adonnent leur estude, d'autant que ladicte science tellement est requise à maintenir la police et gouvernement civil et à bien entretenir

(15) BETANT E.A. op. cité - 6^e feuillet non numéroté

(16) LE COULTRE Jules - op. cité p. 318

l'estat des Eglises et finablement à conserver et garder mesme l'humanité entre les hommes, qu'à grand peine on le pourroit suffisamment déclarer". (17)

La mise en valeur de l'instruction dans sa dimension sociale est évidente dans les principes. Elle devait pousser souvent les Eglises protestantes à s'identifier avec les intérêts de la cité.

Le Collège de Rive ouvert en 1538, et plus tard le Collège dit "de Genève" créé en 1559 devaient être les exemples les plus typiques des réalisations éducatives du protestantisme. A leur suite, on vit apparaître une série d'établissements correspondant à l'enseignement des humanités : les Collèges, et d'autres ayant le niveau d'Universités : les Académies.

"En France, le Collège qui apparaît le premier en date et qui transmet aux autres les traditions de Sturm et de Cordier est celui de Nîmes (1539)". (18)

Le mouvement d'extension suivit une chronologie qui peut se résumer ainsi :

1561 Fondation de l'Académie de Nîmes
1563 Faculté de théologie protestante à Orléans (de 1563 à 1568)

1563 Collège de Montargis + 4 autres en Berry

1566 Académie d'Orthez

1570 Collège de La Rochelle

1573 Académie d'Orange (appui de Guillaume de Nassau)

1574 Collège de Castres

1576 Académie de Sedan

1582 Loi nîmoise sur la nomination des Régents

1596 Académie de Montpellier

1597 Collège de Nérac

1597 Collège de Niort

1598 Académie de Montauban et Puylaurens

1598 EDIT DE NANTES

Si l'histoire a enregistré la fondation de ces divers centres d'enseignement, les données sont beaucoup moins précises sur les petites

(17) BETANT E.A. op. cité - 2^e feuillett non numéroté -

(18) BOURCHENIN Daniel - Etude sur les Académies protestantes en France au XVI^e et au XVII^e siècle - Paris - 1881 - p. 63

écoles qui virent pourtant le jour chaque fois que l'atmosphère y fut favorable. On connaît cependant certaines initiatives prises en Guyenne :

"Charles CANDELEY (...) adhéra à la Réforme, Jehan de Ciret, clerc, secrétaire de la ville et fondateur du Collège était plein d'enthousiasme et d'ardeur pour le double mouvement qui entraînait alors la jeunesse. La Réforme l'attirait comme la Renaissance, l'une pour lui complétait l'autre. Fort de leur assentiment, et peut-être conseillé par eux, un homme d'une piété aussi sincère qu'éclairée; nommé Jehan COLLASSUS, ouvrit à Bordeaux, vers cette époque (1535) une école du premier âge ; son enseignement et sa douceur furent bientôt appréciés ; plus de 200 enfants ne tardèrent point à la fréquenter, et grâce aux exhortations de leur maître, ouvrirent leur cœur à l'Evangile". (19)

Ce qui fut possible en 1535 disparut dans la période des guerres civiles, mais avec la promulgation de l'Edit de Nantes en 1598, le protestantisme put ouvertement doter d'écoles les nombreuses villes où il jouissait de la liberté :

"Cette charte de tolérance permit aux Réformés de tenir écoles publiques partout où l'exercice de leur religion était reconnu. Ils pouvaient également pourvoir des legs spéciaux à l'entretien de leurs écoliers. Une ère nouvelle s'ouvrait". (20)

L'époque de la fondation de la Compagnie de Marie Notre-Dame coïncide donc avec une grande activité protestante en matière d'éducation. Une remarque de Charles-Louis LIVET en donne une idée :

"Pour la première fois, au Synode de La Rochelle en 1607, nous voyons mentionner et les Collèges et les petites écoles susceptibles de préparer aux universités. La Compagnie (lisons : des Pasteurs) a accordé à toutes les provinces où il n'y a pas d'académie dressée, la somme de 100 écus pour chacune, laquelle sera employée à dresser de petites écoles. (...) C'était donc trois écoles au plus par province. Cinq sur les dix-sept avaient des académies, les douze autres avaient donc à entretenir trente-six écoles pour la France entière". (21)

(19) GAULLIEUR Ernest - Histoire de la Réforme - T I - Bordeaux 1884 -
p. 30

(20) BOURCHENIN Daniel - op. cité - p. 65

(21) LIVET Charles-Louis - De l'enseignement en France au XVII^e siècle -
Protestants et juifs - in REVUE FRANCAISE - Août - Octobre 1856 -
p. 402

Tels sont les fondements de l'école protestante qui, partie des déclarations de Luther et soutenue par Calvin, devint une institution importante au XVII^e siècle, jusqu'au jour où la révocation de l'Edit de Nantes (1685), lui porta un coup fatal. Il n'est pas sans intérêt de connaître son fonctionnement afin d'en suivre les traces dans l'œuvre éducative de Jeanne de Lestonnac.

2 ~ MARGE D'INFLUENCE

Par la fondation d'écoles, c'est toute une perspective d'action pratique qui est découverte ; les grands maîtres du protestantisme en avaient saisi l'enjeu :

"Avec Luther, ses émules et ses rivaux, la Réforme avait donné tout son message proprement religieux et théologique (...) Mais Luther s'est peu intéressé à l'incarnation de ce message (...) Il était réservé au Français et au juriste Calvin de créer, plus qu'une théologie nouvelle, un homme nouveau et un monde nouveau. L'homme "réformé" et le monde moderne chez lui, c'est l'œuvre qui prédomine et qui explique l'ouvrier". (22)

Passant donc à l'incarnation du message dans une forme d'enseignement, il s'agit ici de donner un aperçu des principales orientations pédagogiques et de voir comment la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame s'est située dans cet ensemble protestant.

a) Orientations pédagogiques

Au moment de la création de l'Académie de Genève en 1559, Jean Calvin fit paraître des "leges académiae" qui définissaient les grandes lignes de l'instruction à donner. Les méthodes, inspirées d'Erasme (1467-1536), de Pierre de la RAMEE ou RAMUS (1515-1572) et bien sûr, de Jean STURM (1507-1589) revêtaient un caractère assez novateur :

"Zulzer et Calvin ont tous deux emprunté à Sturm l'organisation des décuries, c'est-à-dire des groupes d'élèves dans chaque classe, avec des décurions chargés de surveiller leurs camarades ; mais tous les deux ils demandent avec insistance que cette répartition soit faite d'après le progrès et la conduite des col-

(22) LEONARD Emile - Histoire générale du Protestantisme - 3 vol.
PUF - 1961 - Tome I, p. 258

légiens, non d'après leur âge ou leur position sociale".(23)

Cet appel à l'activité de l'élève, sans aucune discrimination est un principe dont s'inspireront dans la suite beaucoup de pédagogues. Il faut signaler aussi une innovation protestante en la personne du sous-maître dont le rôle a été décrit par Cordier :

"Il devait assister au lever des pensionnaires (...) Sa seconde fonction était d'accompagner trois fois par jour les pensionnaires à l'école (à 6h., 11 h., 3 h.) (...) En troisième lieu, le sous-maître surveillait les élèves en dehors des leçons, usait des verges si c'était nécessaire (...) Il devait remplacer le praceptor dans sa classe ainsi que les autres régents quand ceux-ci étaient empêchés de donner leurs leçons, sauf dans les trois classes supérieures". (24)

Longtemps les études latines et les études élémentaires furent confondues (25) malgré l'introduction voulue d'explications en langue vulgaire. A la fin du XVI^e siècle, les écoles protestantes comprenaient généralement quatre classes :

"Dans la classe inférieure on apprenait à lire et à écrire, tant en latin qu'en français, ainsi que les déclinaisons et les conjugaisons (...) Les plus avancés étaient exercés à parler et à composer en latin". (26)

Pour guider les premiers apprentissages, on utilisa à partir de 1559 un petit livre qui fut souvent réédité par la suite :

"l'auteur est C. de CALVIAC (...) et du VERDIER (t.III p.327) nous apprend que le prénom de l'auteur est Claude (...) natif du Languedoc (...) il était protestant (...) C'est ce que prouve l'omission du chapitre sur la tenue à l'Eglise. L'idée de Calviac de mettre dans un même volume les règles de la civilité et une méthode pour apprendre à lire eut un grand succès". (27)

(23) LE COULTRE Jules - op. cité p. 320

(24) id. - p. 194 -

(25) Il fallut attendre le tchèque KOMENSKY ou COMENIUS (1592-1671) appelé "le premier évangéliste de la pédagogie moderne" pour que soient nettement distinguées les grandes divisions de l'instruction, déjà esquissées par Quintilien. Ce seront l'école maternelle ou présence auprès de la mère, l'école élémentaire de 6 à 12 ans, l'école latine ou gymnase de 12 à 18 ans, puis les académies pour l'enseignement supérieur - cf. COMPAYRE Gabriel - op. cité - p. 98

(26) LE COULTRE - op. cité p. 127

(27) - id. - " " p. 344. Il s'agit de : LA CIVILE HONNETETE pour les enfans avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire A Paris, de l'Imprimerie de Philippe DANFRICE et Richard BRETON - rue St Jacques - MDLIX in 8°, 1 exemplaire B.N.

Il convient aussi de relever la place faite à l'arithmétique dont les exercices réservés aux pensionnaires étaient indiqués par des expressions qu'on retrouvera dans des règlements postérieurs :

"C'est à savoir la manière de nombrer, chiffrer, getter ou calculer". (28)

Quant à la progression des connaissances, elle était assurée par la méthode de répétition périodique :

"Le samedi on répétera ce qu'on aura appris pendant toute la semaine, et l'on renouvellera cet exercice pendant plusieurs mois ou semaines en donnant des tâches toujours plus longues". (29)

Mieux qu'en des normes successives, on peut trouver ces orientations pédagogiques incarnées dans une personne : Maturin Cordier (1480-1564) figure par excellence du maître protestant. Il fut

"l'un des champions les plus convaincus de la pietas litterata qu'Erasme avait proclamée comme le but des études. Successivement régent à Genève, principal à Neuchâtel et à Lausanne, il revint mourir à Genève". (30)

Mais son renom n'était pas sans lien avec les expériences pédagogiques qu'il avait faites en France, à commencer par le Collège de la Marche en 1523 lorsqu'il eut Calvin pour élève :

"Pour ce que Maturin Corderius était homme expérimenté en telles choses, et, comme l'on dict, le plus apte en conversant à exercer escolles, fut envoyé querir en France, en une ville qu'on appelle Bourdeaux, dans laquelle estoit Régent, et amena beaucoup de gens savans avec luy - Lequel a aussi maintenu ce bon ordre déjà commencé, durant son temps, tellelement que ce Collège prit grand bruict par la venue de Corderius". (31)

(28) HERMINJARD A.L. Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française, Tome IV (1536-1538) - Genève - H. Georg - éditeur - 1878 - p. 457 - on y trouve le mot "jeter" expliqué selon Philibert MONNET : "sommier - composer une somme totale de plusieurs particuliers - Universam summam ex minoribus cogero" - id. p. 457

(29) LE COULTRE - op. cité - p. 151 -

(30) - id. - " " p. XV

(31) - id. - " " p. 124

Après de longs états de services, on lui reconnut un talent particulier d'éducateur chrétien, comme en témoigne la notice nécrologique que lui consacra le secrétaire Nicolas COLLADON :

"Le vendredi 8 septembre 1564, donc trois mois et demi après Calvin, "mourut le bonhomme Corderius" nous dit le registre de la vénérable Compagnie, "en grand âge, heureusement et ayant servi jusques à la fin en sa vocation d'enseigner les enfans et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avait reçue du Seigneur".
(32)

grâce aux écrits que laissait Cordier (33), on peut découvrir les vertus auxquelles il attachait du prix comme éducateur :

"Les colloques nous permettent de nous faire une idée de ce que devait être selon Cordier une bonne pension (...) S'il est sévère dans l'école (...) chez lui le maître est beaucoup plus indulgent, il ne procède pas par fouettées, mais en traitant les enfants "honnêtement et libéralement", en leur montrant de la bienveillance, de la complaisance, en leur montrant l'exemple de la vertu et de l'amour des études. Il obtient ainsi l'obéissance et l'affection (...) Il cherche surtout à encourager les pensionnaires à s'adresser à lui, non seulement pour des difficultés scolaires (...) mais encore pour des questions religieuses comme des explications de l'Ecriture Sainte ; avec le sous-maître, il fait répéter les leçons, il cause avec les jeunes gens pendant le repas". (34)

Cette attention éducative de tous les instants, ce sens de la responsabilité dont le maître est investi, devaient renouveler l'éducation humano- chrétienne et faire de Cordier le chef de file d'une longue lignée :

"Cordier nous apparaît encore comme un missionnaire de l'enseignement (...) Ce Lhomond ou plutôt ce Rollin du XVI^e siècle a servi de modèle aux régents protestants français, comme l'Académie de Genève servit de modèle aux autres Académies". (35)

(32) LE COULTRE Jules - op. cité - p. 331

(33) Parmi les principaux écrits de Cordier on peut citer : Les Epîtres chrétiennes (1557) - Les Cantiques spirituels (1557) Les Rudimenta (1558) - Les Colloques (1564)

(34) LE COULTRE Jules - op. cité - p. 193

(35) BOURCHENIN Daniel - op. cité - p. 51 -

C'est à la lumière de tels exemples que la mission "d'instruction" prend tout son contenu de formation intellectuelle et morale de la personne, en vue de la préparer au rôle qu'elle devra jouer dans la société. Animés de ce zèle, des éducateurs du milieu du XVI^e siècle circulent dans de nombreuses régions pénétrées par le Calvinisme. Parmi les plus aptes à recevoir ces nouveautés, Bordeaux n'occupait certainement pas le dernier rang ; on devait y connaître directement ou indirectement le fonctionnement de l'école protestante.

b) Réaction de Jeanne de Lestonnac

Trois situations différentes sont à considérer dans l'histoire de la Fondatrice, si l'on veut découvrir quelque chose de ce qui a pu la toucher, lui déplaire ou l'attirer parmi les valeurs dont l'ambiance calviniste était porteuse. De même, il y a des absences auxquelles elle dut être particulièrement sensible.

En ce qui concerne l'enfant plus ou moins contaminée, il faut s'arrêter sur les répercussions éventuelles du séjour effectué chez le protestant Thomas de Beauregard. Trop hâtivement sans doute, et pour mieux se défendre contre des positions taxées d'hérésie, les auteurs catholiques par qui nous est connue la vie de Jeanne, ont accentué le côté négatif de cette période. Or les idées proposées par la Réforme possédaient des aspects séduisants, surtout à l'époque où la plupart des humanistes français se sentirent en affinité avec les protestants dont les positions n'étaient pas encore très tranchées.

Lorsque Jeanne de Lestonnac, âgée d'environ 7 ans, commença à vivre auprès de son oncle et de sa tante, soit vers 1563, selon l'hypothèse posée dans cette étude, elle pouvait observer son entourage. On sait que, parmi les provinces françaises, la Guyenne était très représentative de l'évolution humaniste. Retrouver donc ce qui correspondait avec l'ouverture d'esprit de Montaigne n'était pas sans attrait. Clément Siefert a saisi cette nuance chez l'auteur des Essais :

"Montaigne était avec les Humanistes, il était naturel qu'il fût avec les Réformés. Il était attiré vers ce que ceux-ci avaient de commun avec ceux-là : le mépris du Moyen-Age et de son grand docteur Aristote ; le dégoût des discussions verbales et de la logique elle-même. Les Réformés dissèquent les vieux

textes pour en découvrir le sens original. Ils se moquent des superstitions populaires dont se gausse doucement Montaigne. Les catholiques font pâle figure de conservateurs, de gens bien pensants, nous dirions de conformistes.

Montaigne sait une chose : que la plupart des seigneurs et voisins ont opté pour le calvinisme ; ce qui le distingue des autres c'est justement la vieille religion qu'il s'obstine à pratiquer, le risque est donc de son côté. "La situation de ma maison et l'accointance des hommes de mon voisinage me présentaient d'un visage ma vie et mes actions d'un autre".

(36)

Mais avant de raisonner ainsi, la fille de Richard de Lestonnac avait certainement reçu dans sa première enfance des impressions venant de sa mère, femme à la fois pénétrée d'humanisme et imbue de la doctrine calviniste. Le ménage Beauregard également intrépide dans sa foi ne présenta sans doute pas de contradiction entre les goûts intellectuels de l'enfant et la formation qui lui était donnée. Son affectivité ne pouvait être atteinte qu'en un second temps, lorsque deviendrait évident le désaccord familial.

Dans ces conditions, l'apprentissage de la lecture alla de pair avec les découvertes religieuses procurées par les textes favoris des Calvinistes : le Psautier, l'histoire de Joseph et de ses frères, l'exemple de Samuel, le récit du combat du petit David contre le géant Goliath, les paroles de Sagesse du roi Salomon, etc... Et tout le symbolisme du Temple de Jérusalem joua probablement un rôle déterminant, car beaucoup de souvenirs de Jeanne de Lestonnac peuvent se rattacher au terme de "temple" que la religion réformée préférait à celui d'Eglise. (37)

Par ailleurs, cette première éducation a dû faire ressortir un manque : celui de Notre-Dame pour qui la Fondatrice a eu toute sa vie une dévotion profonde. Au retour dans l'ambiance catholique, cette dimension devait s'affirmer. L'Aye Maria appris des lèvres de Richard de Lestonnac a dû révéler à l'enfant désormais capable de réflexion un autre aspect de sa foi. Le fait est qu'elle y adhéra de toute sa personne.

(36) SCLAFERT Clément, L'âme religieuse de Montaigne - Nouvelles éditions latines - Paris - 1951 - p. 46

(37) cf. BOUZONNIE - op. cité - p. 50 à propos du "temple spirituel" qu'il s'agit de construire. La Présentation de Jésus au Temple et la Présentation de Marie au Temple prennent également un relief particulier pour la Fondatrice.

Ce qui lui resta encore de cette étape importante, ce fut un respect particulier pour l'Eucharistie (38) qu'elle avait entendu critiquer dans sa forme de célébration de la Messe. Le choc subi ne pouvait manquer de la marquer dans ses impressions de foi à l'égard de ce sacrement. Un jour une Religieuse la trouva en larmes:

"Ha! ma chère Soeur, lui dit-elle, je me souviens d'avoir formé autres fois quelque doute de la présence du Sauveur en ce divin mystère (...) n'est-ce pas là une juste matière de ma douleur?" (39)

Sur ce qui se passa en elle lorsqu'elle quitta la maison des Beauregard pour le foyer paternel, les documents ne disent rien. On sait cependant qu'elle fut toujours consciente de n'avoir pas adhéré personnellement à la religion réformée. En voici un témoignage sans ambiguïté:

"quelques Ecrivains de sa vie ont avancé qu'elle avoit été Huguenote, mais on a sçeu d'elle-même qu'elle ne le fut jamais; elle découvrit sur ce sujet le fond de son coeur à la Mère Jeanne de Montferrand sa petite fille". (40)

C'est la seule conclusion qu'il soit permis de tirer de ces années de contact avec le Calvinisme, tout en reconnaissant que l'influence mérite d'être signalée.

Devenue adulte, quelle fut la lucidité de Jeanne de Lestonnac? Exerçant sa capacité de juger, et pouvant recourir aux études que la controverse religieuse multipliait, elle traversa sa jeunesse et son âge mûr en raisonnant beaucoup sa foi. (41) Parmi les exemples retenus par l'histoire, on peut citer la rencontre en 1604 avec Suzanne de Briançon qui appartenait à une famille du Périgord et était ardente calviniste comme sa mère. Ce fut pour la Fondatrice l'occasion d'un dialogue prolongé dans lequel se révélèrent ses qualités d'écoute et son respect dans le maniement des arguments familiers aux maîtres de la controverse. Les citations scripturaires ne pouvaient manquer d'être nombreuses face à une

(38) La Profession d'Augsbourg avait aussi rejeté la procession du St Sacrement. Le Concile de Trente apporta trois textes scripturaires pour appuyer le culte de l'Eucharistie: Hb 1,6- Mt 5,2- Mt 28,17. Du côté des catholiques il y eut une grande sensibilité dans la 1^{re} moitié du XVIIes.

(39) BOUZONNIE - op. cité p.348

(40) id. " p.348

(41) cf ci-dessus chapitre 2 p.84

telle interlocutrice qui

"sçavoit toute la Bible à la perfection, et s'expliquoit sur les mystères (...) avec beaucoup d'esprit soutenu d'une rare beauté et de tous les agréments de la conversation". (42)

Or Jeanne de Lestonnac répondit si bien à toutes les objections, sut interroger avec tant de tact sur les motivations de celle qui discutait, que, les années passant, Suzanne vint frapper à la maison de Notre-Dame où elle entra comme novice en 1611. Et pourtant les apparences étaient contraires :

"C'était, dit le texte, une des plus entêtées des nouvelles erreurs et des vanitez du siècle". (43)

La relation profonde qui s'établit ensuite entre la Fondatrice et sa disciple était empreinte d'une grande compréhension des difficultés rencontrées dans le cheminement de la foi.

Dans plusieurs occasions, Jeanne de Lestonnac montra un doigté remarquable pour traiter avec les Protestants. Elle en donna des signes notoires dans la ville de Pau, où elle avait tant désiré se rendre, parce que c'était un lieu particulièrement marqué par l'influence de Jeanne d'Albret.

"(elle) continua pendant son séjour dans le Béarn, qui fut d'environ six ans, de recevoir et de convertir plusieurs Filles. Elle gagna aussi à l'Eglise un grand nombre de fermes hérétiques de toutes les conditions, avec cette grâce de la parole que l'Esprit de Dieu avoit répandu sur ses lèvres, qui persuadoit sans dispute et qui portoit la vérité jusques dans le coeur bien plus efficacement qu'on ne faisoit souvent dans la chaleur des controverses, où les fausses subtilités des Ennemis de la Foy, passent pour des raisons et où l'entêtement d'une opinion tient lieu de victoire", (44)

Ce comportement dépasse les simples joutes dont il a été question précédemment. Il révèle plutôt, face aux Calvinistes, un respect des personnes, une honnêteté de recherche, et un amour pour la Révélation évangélique dont ce genre de conversation ne saurait se passer. Réaction lucide de l'adulte, voilà qui semble corroboré par les faits évoqués.

(42) BOUZONNIE - op. cité - I p. 558 - Sur ce dialogue cf. aussi notre étude ; Le filet s'est rompu - Paris - 1973 - chapitre VI -

(43) BOUZONNIE - op. cité - I, p. 140

(44) - id. - " " p. 238

A l'heure de se lancer dans son entreprise éducative, Jeanne de Lestonnac devait se montrer Fondatrice avisée. Sa vocation apostolique s'était fortement appuyée sur le spectacle de la division religieuse. Son expérience face au protestantisme lui avait permis d'une part de ressentir profondément la nécessité d'agir, et d'autre part de reconnaître l'efficacité de certains moyens mis en œuvre.

La place faite à la femme devait attirer son attention. Elle avait vu en effet les "Dames réformées" disciples de Calvin, se dépenser avec flamme pour répandre leur doctrine :

"Tandis que les hommes renversaient ce qu'il y avait de plus sacré, dit l'Histoire de l'Ordre, les Femmes tenoient des Conciles et s'érigeoient en Oracles sur tous les points de controverse". (45)

Cette participation active au combat pour la foi était bien dans la ligne de la personnalité de la Fondatrice qui resta fortement convaincue de la puissance de la femme dans la transformation de la société. La description qu'elle fit des malheurs de la France, et en particulier de la Guyenne, reflète cette prise de conscience. De même que Dieu a choisi des envoyés pour travailler à la santé spirituelle des hommes,

"aussi n'a-t-il pas négligé, dit-elle, la santé spirituelle des femmes (...) il a envoyé jadis Sainte Scholastique, Sainte Claire, Sainte Catherine de Sienne ; et de notre temps la Sainte Mère Thérèse de Jésus (...) or (...) on remarque qu'en plusieurs bonnes villes de ce Royaume de France et particulièrement dans Bordeaux, capitale de la Guyenne, plusieurs filles catholiques sont contraintes d'aller aux écoles des maîtresses hérétiques". (46)

De là vient le besoin ressenti de créer une œuvre dans laquelle des femmes ne craindraient pas de prendre la parole et d'ouvrir les trésors de la connaissance à de futures mères de famille.

(45) BOUZONNIE - op. cité - I, p. 8

Sur le portrait de la Dame réformée, cf. LEONARD Emile - op. cité Tome II, p. 22 : "Je ne doute point qu'une Dame
Ne doive estimer les thresors ;
Soit de l'esprit, ou soit de l'âme
Plus que les ornemens du corps".

(46) Documents d'origine - op. cité - p. 24 Abrégé II, 4 et 5

Le sens dans lequel "l'instruction" sera le but de la Compagnie de Marie Notre-Dame s'apparente de très près à celui qui anima les éducateurs, agents de la Réforme. Bien plus que d'un simple savoir, il s'agira d'une préparation à une entreprise missionnaire, semblable à celle que désirait Calvin, de sa "forteresse spirituelle" de Genève. Comme dans l'introduction à la notice du Collège de Rive, le lecteur pourra être frappé de certaines coïncidences de termes, en lisant la Formule des classes, élaborée par Jeanne de Lestonnac. Ainsi la fonction éducative, fonction fondamentale de l'Institut, sera présentée comme importante pour "le bien public". (47)

D'une façon générale, ce qui a été dit plus haut de l'esprit régnant dans une école protestante aidera à comprendre plusieurs aspects à développer dans la deuxième partie de cette étude. Mais au point où l'on en est encore de la réflexion, il suffira d'annoncer ici des éléments pédagogiques que Jeanne de Lestonnac a retenus du modèle calviniste et dont elle a décidé de faire usage.

On retrouvera par exemple la présence de sous-maîtresses aux côtés des régentes responsables d'une classe. La répartition des élèves en décuries aura son équivalent, bien que sous un autre nom. Les soins prodigues aux pensionnaires et le complément d'éducation donné à celles-ci tiendra plus de la "pension" tenue par ces "Messieurs" que des internats annexés aux collèges de l'époque. L'habitude de faire les leçons "tant en latin qu'en français" sera adoptée et mentionnée en termes identiques. Les procédés employés pour les premiers apprentissages s'inscriront dans la ligne du manuel de civilité de Calviac. L'organisation en trois ou quatre classes ressemblera étrangement aux pratiques du Collège de Rive. L'entraînement à l'arithmétique sera indiqué parmi les exercices consistant à "compter, chiffrer" (48) ou encore "jeter, chiffrer" (49) comme à Genève. Les révisions mises au programme de chaque samedi ne seront pas négligées non plus.

Bref, il n'est pas besoin de détailler davantage pour s'apercevoir que Jeanne de Lestonnac a dû connaître, soit par expérience, soit par la lecture, les méthodes appliquées par la pédagogie protestante. Si elle a su en apprécier bien des valeurs, ce doit être une preuve de sagacité de sa part. En effet, l'atmosphère polémique qui

(47) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 350 - R. I

(48) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 25 - Abrégé II, 7

(49) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 255 - r. 12

prédominait à l'époque n'était pas faite pour lui ouvrir les yeux sur les aspects positifs du clan ennemi. Il n'est pas jusqu'à son refus personnel de suivre la religion embrassée par sa mère qui n'aurait pu contribuer à lui faire tout repousser d'un bloc.

x

x x

Fort heureusement il en a été autrement. Les choix vers lesquels Jeanne de Lestonnac semble s'être inclinée ont été commandés par un jugement dépourvu de partialité. Il pourra être bon de les connaître, ne serait-ce que pour apporter un correctif à une opinion trop facilement admise, selon laquelle les innovations de la pédagogie protestante auraient été méconnues, par la faute de la persécution catholique. Certes, le dynamisme de la Réforme a parfois injustement souffert des traitements dans lesquels la politique était aussi coupable que les déviations de la foi chrétienne, mais on peut dire aussi qu'il s'est trouvé des esprits intelligents pour discerner les orientations susceptibles de servir la cause de l'éducation. Le faire au moment de la fondation d'un Ordre enseignant, n'était-ce pas assurer une certaine survie aux principes qu'a voulu décrire ce chapitre ?

CHAPITRE 5

EXPERIENCE IGNATIENNE

Le terme d'expérience n'a pas été choisi au hasard. Il s'agissait en effet de qualifier la manière dont Jeanne de Lestonnac a pu capter certains aspects présents dans la vie et dans l'œuvre des disciples d'Ignace de Loyola. Et comme cette approche s'est faite progressivement, au gré des contacts et de l'approfondissement d'une réalité à la fois culturelle et mystique, il a semblé opportun d'éviter les expressions trop limitées et renvoyant soit à l'érudition, soit à la dévotion. Ce qu'une personne expérimente, prend la force du vécu et laisse de grandes traces.

L'arrivée du thème ignatien, pour clore la série des influences ayant joué dans le projet de fondation, n'est pas fortuite. Elle a pour antécédents des faits que confirme le nom même de Compagnie de Marie Notre-Dame, dans la ligne de la Compagnie de Jésus.

Avant d'évaluer l'importance de ce que Jeanne de Lestonnac a reçu des Jésuites, il conviendra d'évoquer les circonstances favorables à leurs interventions. C'est pourquoi ce chapitre procédera par étapes se référant successivement à trois points :

- Les Jésuites à Bordeaux
- Découverte des "Exercices"
- Un modèle de Collège.

La Compagnie fondée par Ignace de Loyola et approuvée en 1540, avait, au prix de certaines difficultés, pénétré en France, à partir de 1552. (1)

Comment les choses se passèrent-elles pour déterminer un apport significatif dans cette étude ?

x

x x

1 - LES JÉSUITES A BORDEAUX

Suivre les événements et faire connaissance avec quelques membres de la Compagnie de Jésus, telle sera la démarche destinée à éclairer la situation.

a) L'implantation et ses péripéties

A la mort d'Ignace de Loyola en 1556, c'est-à-dire l'année même de la naissance de Jeanne de Lestonnac, la présence des Jésuites en France venait d'être acceptée par le roi (1555) et un premier collège avait été créé (1556), celui de BILLOM, en Auvergne. Avec Paris, cela faisait deux points de chute qui devaient être augmentés bientôt de Lyon (1563) où le grand prédicateur Edmond Auger (1530-1591) (2) s'illustra rapidement :

"secondé par un célèbre Jésuite italien Antoine POSSEVIN (1534-1611) (...) les deux missionnaires (...) ramenèrent dans le sein de l'Eglise romaine un grand nombre de familles protestantes". (3)

De semblables activités apostoliques se déployèrent à Toulouse et à Metz, puis de nouveau dans le midi de la France où le Calvinisme constituait un défi pour des apôtres comme le Père Auger.

"Ses efforts ayant été couronnés de succès, il quitta la Lorraine dit Dumas, pour aller prêcher dans l'Aveyron et dans

(1) cf. ci-dessus chapitre 1 - p. 17

(2) s'écrit parfois : Emond, Aymond ou Edmond -

(3) DUMAS J.B. - Notice sur Emond Auger - in "Eloge historique de Antoine François Marie ARTAUD" - Lyon - Imprimerie Barret - 1840 pp. 3 à 26 - p. 8

plusieurs autres provinces. Parmi les nombreuses conversions qu'il fit à cette époque, on ne doit pas oublier celle d'un ministre protestant de Bordeaux. Après avoir passé plusieurs années dans cette dernière ville où, malgré la résistance des réformés, il parvint à établir un collège de Jésuites, il revint à Lyon (...) Rappelé à Bordeaux, il s'y trouva le jour fatal de la Saint Barthélémi". (4)

Le rôle d'Edmond Auger fut donc considérable dans l'Etablissement des Jésuites en Guyenne. La première visite qu'il fit à cette région semble avoir eu lieu en 1569, à l'occasion de la bataille de Jarnac à laquelle il participa. (5)

Donna-t-il alors quelques prédications à Bordeaux ? C'est fort possible puisqu'il semble s'être rendu dans cette ville plusieurs fois au cours des années précédant 1572. Cependant, ce fut en 1571 que l'archevêque l'appela officiellement comme missionnaire réputé. Au cours de l'un ou l'autre de ses sermons enflammés, Jeanne de Lestonnac sentit vibrer un zèle qui, à en croire l'Histoire de l'Ordre, ne la lassa pas indifférente :

"Elle commença à entrer dans l'usage du monde à l'âge de treize ans lorsque le fameux Père Emond Auger jeta le premier dans Bordeaux les fondements d'un Collège (...) Elle sentit dès lors dans son cœur les premières étincelles d'un feu dont elle apprenait avec plaisir les embrasements, car le nouveau prédicateur avait déjà tiré de l'hérésie quarante mille personnes". (6)

Il ne s'agissait pas en effet d'une parole quelconque mais de dons oratoires unanimement reconnus :

"Il possédait un si bel organe, et il avait à un si haut degré le talent de bien lire, que Henri III disait que les livres lui semblaient plus beaux quand c'était Auger qui les lisait. Ami des lettres, il fut cher à ceux qui les cultivaient et il mérita les éloges de plusieurs de ses contemporains et particulièrement d'Etienne Pasquier, qui le qualifia de grand orateur. L'historien Mathieu, qui, assurément n'était pas le partisan des Jésuites, l'appelle "le Chrysostome de la France", le plus éloquent et le plus docte prédicateur de son siècle". (7)

(4) DUMAS J.B., op. cité p. 16

(5) - id. " p. 15 "Le duc d'Anjou ayant été nommé généralissime des armées du roi, il reçut l'ordre de le suivre (...) il assista en 1569 à la bataille de Jarnac".

(6) BOUZONNIE - op. cité - H.O. p. 329

(7) DUMAS J.B. - op. cité p. 25

Avec cette éloquence faite de noblesse et de simplicité, tel était l'homme qui remua tant de foules et travailla sans relâche à l'implantation des Jésuites à Bordeaux. Ces derniers y furent vite actifs et, dès 1572 put s'y ouvrir leur Collège dit Collège de la Madeleine. La jeunesse y afflua, et, comme cela se produisait à chaque fondation, surgit dans le rayonnement de la maison tout un mouvement de christianisme renouvelé qui allait former la génération suivante. Un frère de Jeanne de Lestonnac, Roger, né en 1572 et que les historiens appellent François, fit son éducation chez les Pères et entra en 1589 au noviciat qui était alors à Toulouse. Il fut connu ensuite sous le nom de Père Jérôme.

Mais des jours sombres se levèrent. Le 24 avril 1589, à la suite d'intrigues, le roi Henri III écrivait à son lieutenant général le Maréchal de Matignon de faire partir les Jésuites de Bordeaux à Saint Macaire en Saintonge :

"En présence de cette situation, le Père Dupuy, provincial, crut opportun de faire cesser momentanément la prédication (...) jusqu'à des jours plus heureux (...) on approchait de la Pentecôte, le peuple s'irrita (...) Le gouverneur et le Parlement firent comparaître le Recteur du Collège pour lui demander raison du silence des prédicateurs. Le Père Jean de Bordes répondit que le Père Provincial les avait rappelés de Bordeaux parce qu'ils ne pouvaient plus exercer leur ministère sans courir le risque d'être traités de rebelles ou de fauteurs de sédition et d'attirer le même reproche sur les auditeurs. Il ajouta que d'ailleurs les Constitutions défendaient aux Religieux de la Compagnie de se mêler des querelles entre les princes chrétiens (...) Les magistrats insistèrent. Le Père Recteur ayant allégué qu'il n'avait pas le pouvoir de révoquer un ordre du Père Provincial, ils passèrent de la persuasion aux menaces, et, séance tenante, ils dressèrent un arrêt au terme duquel les Jésuites devaient ou se soumettre ou sortir de la ville (31 Mai 1589)". (8)

Les réactions de la population montrèrent combien les Jésuites étaient appréciés mais cela n'empêcha pas leur départ très digne.

"Le 29 juillet (...) Matignon manda auprès de lui le Parlement, les jurats, les autres magistrats, et, en leur présence, il

(8) FOUQUERAY Henri - op. cité II, p. 175 -

signifia aux Pères Jésuites qu'en attendant des jours meilleurs, ils devaient se retirer à leur prieuré de Saint Macaire. Le Père de Bordes répondit qu'ils partiraient tous par obéissance aux volontés du roi, heureux de n'avoir été trouvés coupables d'aucune faute : Il demanda seulement huit jours de répit pour préparer leur départ, payer leurs dettes, et se pourvoir de domiciles car le prieuré de Saint Macaire ne pourrait suffire à les loger tous. Craignant une manifestation populaire, Matignon n'accorda qu'un délai de vingt-quatre heures (...) Le 1er Août les Pères sortirent de la ville à des heures et par des portes différentes". (9)

Il est à remarquer que cette expulsion pour des raisons peu claires survenait bien avant le bannissement des Jésuites du royaume de France (1594-1603) (10). Victimes anticipées de la cabale montée contre la Compagnie de Jésus, les Pères de Bordeaux devaient en recevoir cependant quelques avantages, car étant dans l'ombre au moment où l'opinion publique se sensibilisait contre eux, avec le prétendu complot d'assassinat du roi Henri III, ils jouirent d'une certaine tranquillité. Tandis que leurs frères de Paris se voyaient jetés hors de leur Collège de Clermont et se réfugiaient pour la plupart à Pont-à-Mousson en Lorraine, ils profitèrent sans tarder de mesures plus indulgentes :

"Le 24 Avril 1596, le Maréchal de Matignon permit aux Pères réfugiés à Saint Macaire de descendre au Collège de la Madeleine lorsqu'ils viendraient à Bordeaux mais seulement pour trois jours et sans y faire aucun exercice d'école. Bientôt la tolérance royale envers les Collèges du Languedoc l'encourageait à permettre davantage. Les Pères s'établirent donc dans leur ancienne maison et reprisent en ville leurs travaux apostoliques". (11)

Au moment des négociations engagées entre le nouveau roi, Henri IV, et la papauté, un Père de Bordeaux, le Père Jean de Bordes, fit un voyage à Rome pour aider au dénouement de la situation angoissante des provinces de France.

(9) FOUQUERAY Henri - op. cité II, pp. 177-178

(10) Les Jésuites furent bannis dans le ressort des quatre Parlements de : Paris - Rouen - Grenoble et Rennes - cf. de CERTEAU Michel op. cité p. 71

(11) FOUQUERAY Henri - op. cité - II p. 489

"Le Père Jean de Bordes que sa prudence et sa vertu désignaient à ses Supérieurs fut choisi pour remplir auprès de Clément VIII et du Père Général l'importante mission dont semblait dépendre le salut de la Compagnie de Jésus en France.

Le 20 Avril 1598, peu de jours après son départ, il annonça de Montréal (près Venise) (...) au Père Aquaviva l'objet de son voyage, lui montrant avec émotion combien dangereux était l'avenir, si l'on ne paraît pas sans retard à la situation présente". (12)

Le Père Général envoya un visiteur, le Père Maggio, afin de se rendre compte sur place. Un incident marqua le passage de celui-ci à Bordeaux.

"Quand il arriva au mois d'août 1601, il trouva le Maréchal d'Ornano, gouverneur de la Guyenne, très inquiet et en correspondance avec le roi au sujet d'un opuscule publié par les Pères du Collège de la Madeleine. C'étaient les Règles de la Congrégation de la Sainte Vierge établie à Rome avec plusieurs pratiques de dévotion empruntées à différents livres de piété. Il s'agissait, disait-il, d'une affiliation dangereuse et l'ouvrage contenait des maximes contraires à celles du royaume.

Le Père visiteur supprima le pieux opuscule (...) Henri IV lui en sut gré" (13)

Enfin les choses s'arrangèrent ; le 14 Juillet 1603, Clément VIII donnait un Bref en faveur du rétablissement des Jésuites. Le 1er Septembre 1603, Henri IV publiait l'édit de rétablissement, connu sous le nom de l'Edit de Rouen. En ce qui concerne Bordeaux, le Collège de la Madeleine rouvrait ses portes par une rentrée brillante de 1.000 élèves" (14)

(12) FOUQUERAY Henri - op. cité - II, p. 503

(13) - id. - " " II, p. 594

Pour cette raison, la Congrégation de la Sainte Vierge ne pouvait être répandue dans les collèges à l'époque de 1605-1606 -

(14) cf. de DAINVILLE François - L'éducation des Jésuites XVI^e - XVIII^e siècles - Ed. de minuit - Paris - 1978 - p. 119

La communauté comprenait alors 58 membres dont 35 occupés au Collège.

La province d'Aquitaine, dépendant des Parlements de Toulouse et de Bordeaux, possédait les collèges d'Agen, Périgueux, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Rodez et Auch. (FOUQUERAY II p. 289) - En 1608, Bordeaux fut séparé de Toulouse ; il y avait désormais quatre provinces en France : Aquitaine, Toulouse, Lyon et la province dite de "France".

En 1610, sur 1379 Jésuites dans les provinces françaises, il y en avait 213 en Aquitaine (dont 124 à Bordeaux - 267 dans la province de Toulouse (dont 107 dans la ville de Toulouse) et 42 seulement à Paris. Le noviciat de Bordeaux fut ouvert en 1606. cf. de CERTEAU Michel, op. cité p. 72

L'implantation de Bordeaux avait atteint un seuil de stabilité et ses racines étaient profondes.

b) Intérêt de certains Pères envers Jeanne de Lestonnac

Pendant la période de son séjour à Landiras, la future Fondatrice avait peut-être eu des contacts avec la Compagnie de Jésus à travers les activités du Collège. Il ne serait pas impossible qu'elle et son mari aient fait partie de ces "châtelains" qui, en 1589, offrirent l'hospitalité à ceux que le Parlement de Bordeaux expulsait. (15) Mais l'histoire ne dit rien à ce sujet. Vers les années 1600, la veuve de Gaston de Monferrant entra en relation avec les Feuillants dont la spiritualité sera étudiée ultérieurement. Il faut attendre 1604, après l'essai de vie contemplative chez les Feuillantines, pour voir apparaître la direction des Jésuites :

"Elle s'adressa d'abord au Père MARGUESTAUD qui fut depuis choisi pour être confesseur de la Reine d'Espagne, et au Père MESNAGE (...) Ces Pères jugèrent bien à l'entendre qu'elle était prévenue de quelque grâce extraordinaire, mais ils ne donnèrent pas dans son sentiment touchant la fondation qu'elle vouloit faire (...) Elle reprit par leurs avis ses anciennes pratiques de visiter les Hôpitaux et les Prisons, d'y porter des consolations et des aumônes, de prendre soin des autres pauvres mendians ou cachez". (16)

Le Père Antoine MESNAGE (1547 - 1619) fut à plusieurs reprises en résidence à Bordeaux, comme l'atteste Delattre dans son ouvrage : "Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles".

"Dès la fin de 1597, on trouve à Bordeaux, sous le Père Jacques de MOUSSY supérieur, une résidence parfaitement organisée : 11 Pères prédicateurs, 5 étudiants de théologie, 8 Frères coadjuteurs - Les Pères s'appellent : Louis Richeome, Martin Rouelle, Antoine Mesnage, Fronton du Duc, Nicolas Gilles, Guillaume Bayle, Pierre Durel, Jean de Bordes, Antoine Jordin, Jean Galbert (...) En 1600, sous le Père Mesnage, les étudiants en théologie sont au nombre de 16 (...) En septembre 1603 (...)

(15) cf. FOUQUERAY Henri - op. cité - II, p. 175

(16) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 50



à Bordeaux, le Père Jean Gentil, provincial, et le Père Antoine Mesnage recteur, prêtent le serment requis en présence de trois conseillers au Parlement et de l'Avocat général du Roi, au cours d'une séance solennelle qui se tint dans l'Eglise Saint Jacques. La joie fut immense à Bordeaux". (17)

Le père Mesnage connut donc toute la période de réinstallation de la Compagnie de Jésus à Bordeaux, il y fut recteur de 1600 à 1604 et assura le redémarrage du Collège. Il fut ensuite envoyé à Bourges pour y accomplir la même tâche :

"(En 1604) au mois de juillet, le Père Mesnage, ancien recteur de Sainte Marie (...) vint à Bourges avec deux autres Pères et fut reçu "en triomphe", dit l'histoire du Berry (Raynal, Histoire du Berry t. IV p. 229). La ville entière célébra - comme une fête - le jour où son gouverneur présida lui-même à leur installation (29 juillet)". (18)

Il resta trois ans à Bourges où il fut remplacé en 1607 par le Père Jacques BERTRIL, tandis que lui-même était nommé auprès du Père Ignace ARMAND, provincial de Paris, pour l'accompagner dans ses voyages.

De cet itinéraire il est possible de tirer deux conclusions intéressantes pour ce propos. La première est que Jeanne de Lestonnac demeura peu de temps sous la direction du jésuite: depuis son retour de Toulouse (décembre 1603 ou janvier 1604) jusqu'au départ du Père Mesnage (juillet 1604). Ces quelques mois devaient cependant être riches de confidences puisqu'ils permettaient au Père de recueillir les premières impressions de sa dirigée sur six mois de vie dans le cloître et sur l'inspiration reçue de fonder un Institut apostolique.

La deuxième conclusion porte sur les déplacements du Père Mesnage à travers la France entre 1607 et 1613, sous le provincialat du P. Ignace Armand. C'est ainsi que, visitant Nancy et Pont-à-Mousson, il eut connaissance des difficultés rencontrées par la Congrégation Notre-Dame alors naissante, et se proposa de lui fournir des informations sur la fondation de Jeanne de Lestonnac;

"Fort heureusement, le P. Mesnage qui avait autrefois encouragé la fondatrice de Bordeaux dans ses projets, était de passage en

(17) DELATTRE - Les établissements des Jésuites en France depuis 4 siècles - Tome I, p.74

(18) FOUQUERAY Henri - op. cité - Tome III p. 47

Lorraine. Il devait accompagner le provincial dans ses voyages et séjourner à Paris. Leur retour était prévu en Janvier à Pont-à-Mousson. L'occasion parut inespérée d'apprendre peut-être quelque moyen de mener la procédure pour parvenir au but". (19)

Ces événements se situaient en 1610 ou 1611, mais les tractations du Père Mesnage avec Bordeaux ont certainement été antérieures. Or, il existe une lettre de Jeanne de Lestonnac à un "certain Père jésuite", en date du 9 Février 1610, à propos d'un groupe de "dévotes filles" de Nancy. Ce qui vient d'être dit autoriserait à identifier ce Père Jésuite avec le Père Antoine Mesnage, (20) et à considérer cette correspondance comme une relation lointaine avec les Chanoinesses de Saint Augustin. Dans une lettre écrite de Mattaincourt à Alix Le Clerc, Pierre FOURIER y fait allusion en ces termes, le 17 janvier 1611 :

"je ne sais (...) s'il faudrait point attendre encore à en résoudre (du noviciat) jusqu'à ce que l'on aurait vu quel chemin prendraient nos affaires, la décision et l'avancement desquelles a été remise au voyage dernier de Nancy par le R. Père Recteur, de là, auquel je désire beaucoup et non sans raison,, et des nouvelles de Paris que l'on attend, à la faveur et poursuite du R.P. Mesnage qui peut maintenant être au Pont". (21)

Malencontreusement, les lenteurs du courrier avaient dû décevoir bien des attentes puisque la demande du P. Mesnage avait mis près de six mois à parvenir à Jeanne de Lestonnac (22) et la réponse de cette dernière connut peut-être les mêmes difficultés dans son acheminement vers le duché de Lorraine.

Le deuxième Jésuite qui dirigea la Fondatrice est le Père François MARGUESTAUD - De 1605 à 1608, il fut recteur à Bordeaux. Il était le propre fils de la Fondatrice des Feuillantines de Toulouse :

(19) DERREAL - Hélène - Un missionnaire de la Contre-Réforme : St Pierre Fourrier et l'institution de la Congrégation Notre-Dame - Paris - Plon - 1965 - L'initiative de P. Fourrier et d'Alix Le Clerc sera décrite au chapitre 7, p. 218 -

(20) Jeanne de Lestonnac l'appelle "mon bon Père" et termine en se disant sa "très humble et obéissante fille et servante en Dieu". DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 130 -

(21) Archives des Chanoinesses de St Augustin - Paris - Lettre 36 p.49
(22) DOCUMENTS D'ORIGINE op. Cité p. 129

"Marguerite de Polastron, illustre veuve d'Anne de DIMPANTAL, sieur de Marguestaud, avoit établi douze ans auparavant (1591) ce monastère de la réforme de S. Bernard", (23)

Ce Père était également neveu de "Dame Charlotte de Sainte Claire" qui reçut Jeanne de Lestonnac au monastère de Toulouse en 1603. C'est dire que la continuité pouvait être assurée entre l'essai de vie contemplative et l'orientation vers une vie apostolique. On comprend aussi que le directeur, au courant de l'échec essuyé, n'ait pas encouragé outre mesure une nouvelle aventure. Il était du reste particulièrement sensible à la nécessité d'engager des laïcs dans l'œuvre missionnaire que la reconstruction imposait. Delattre le cite parmi ceux qui eurent la responsabilité de ce qu'on appelait alors la "Congrégation des Messieurs" ou "Sodalitas mobilium" :

"les R.P. François Marguestaud (1600) plus tard confesseur de la Reine d'Espagne, Elisabeth de France (24) Martin Rouelle (...) Jean de Bordes avant son entrée dans le Béarn ; Jérôme de Lestonnac, frère de la Bienheureuse Jeanne, neveu de Michel de Montaigne, directeur jusqu'à son départ pour Malte comme aumônier des chevaliers ; Jacques de Moussy enfin (...) Sous de tels directeurs, la Congrégation exerçait dans Bordeaux, sur toute la société et en particulier dans les milieux parlementaires, une influence considérable de rechristianisation". (25)

Le projet de fondation de la Compagnie de Marie Notre-Dame devait trouver un écho plus favorable en deux autres Pères dont l'intervention se situe en Septembre ou Octobre 1605 : il s'agit du P. Jean de BORDES déjà maintes fois mentionné, et du Père François RAYMOND. Tous les deux éprouvaient la même préoccupation par rapport à l'éducation des filles, et ils agirent de concert dans leurs premiers contacts avec Jeanne de Lestonnac. Lorsque le projet prit forme et fut déposé entre

(23) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 27

(24) Les deux mariages entre les familles de France et d'Espagne furent célébrés par procuration le 18 octobre 1615 à Bordeaux. Le duc de Guise partit de Bordeaux le 21, pour conduire la princesse Elisabeth de France à Hendaye où elle fut échangée avec Anne d'Autriche. Le P. Marguestaud faisait-il partie du convoi ? Toujours est-il que l'échange se fit le 10 Novembre, et Anne d'Autriche fut ramenée à Bordeaux où Louis XIII l'attendait.

(25) DELATTRE I, op. cité p. 746

les mains du Cardinal François de Sourdis, c'est le P. Jean de Bordes qui exerça le rôle de conseiller et prit une part importante dans les débuts de l'Institut :

"Ces deux Pères qui, entre tous les autres vaquaient plus particulièrement au ministère du salut des âmes, faisaient chacun à part leurs réflexions sur le dérèglement des moeurs de la jeunesse. Ils remarquèrent que les Ecoles des Hérétiques en étaient la cause, et que tandis qu'on remédiait à une partie du mal dans les Collèges de leur Compagnie on abandonnait l'autre partie à l'ignorance et au désordre." (26)

En ce qui concerne le Père François RAYMOND (1562-1631), voici le résumé de sa vie selon SOMMERVOGEL :

"REMOND François, né à Dijon en 1558 - ou en 1562, d'après nos archives - reçut le bonnet de docteur à l'université de Padoue et entra au noviciat de Rome, le 12 Mars 1580. Il professa la rhétorique et 3 ans la philosophie à Rome, et 20 ans la théologie à Padoue, Parme et Bordeaux. Il fut ensuite appelé à Mantoue où il enseigna 10 ans les lettres sacrées. Pendant le siège de cette ville, en soignant les soldats atteints de la peste, il contracta lui-même la maladie et mourut peu de temps après, le 14 Novembre 1631". (27)

Le catalogue de l'année 1606 le fait figurer dans la Communauté de Bordeaux. (28)

Sa dévotion à la "Madonne" a sans doute compté dans son inclination pour une Compagnie dédiée à Notre-Dame. Son haut degré de culture a pu lui faire désirer cette fondation destinée au développement de l'instruction des filles. De plus il était poète (29). Son sens du symbole lui inspira le sujet de l'homélie qu'il prononça le 1er Mai 1608, jour de la prise d'habit de Jeanne de Lestonnac et de ses quatre compagnes :

(26) BOUZONNIE - op. cité - I H.O. p. 53

(27) SOMMERVOGEL Carlos - Tome VI p. 1652

(28) CATALOGUS PRIMUS COLEGII BURDIGALENS ANNI MDCVI, ARSI Aquitania 9/1 Rome - cf "Franciscus Remondus" On lui donne alors 42 ans.

Il avait prononcé son 4^e voeu le 2 Février 1601 - Le document relatif à son entrée au Noviciat mentionne qu'il avait apporté une "casaca di rasia foderata di tela negra, un par di calze (...) una beretta di zambeloto (...) un testamento in greco et un officio della Ma et ogni cosa usata". ARSI Roma.

(29) Il s'était déjà fait connaître par quelques poésies latines avant son entrée chez les Jésuites. D'autres sont datées de 1600, 1607, 1608.

"Le Père François Raymond de la Compagnie de Jésus, à qui Dieu avoit fait connoître par une révélation particulière cette institution (...) fit un très beau discours (...) Tout son dessein tourna sur la dédicace du Temple de Salomon qu'il appliqua d'une manière fort spirituelle aux trois dédicaces qui se faisaient (...) de la chapelle (...) des cinq novices et de l'Ordre de Notre-Dame". (30)

Ces divers points de repère permettent de situer la présence du Père Raymond à Bordeaux, au moins de 1605 à 1608. Mais le silence règne sur la suite de ses relations avec le nouvel Institut.

C'est alors le Père Jean de BORDES (1560 ? - 1620) qui joua le rôle de premier plan. Né à Bordeaux, entré dans la Compagnie de le 23 Décembre 1577, il était revenu dans sa ville natale en éducateur et en apôtre fidèle à Saint Ignace. (31) Parmi les activités qui avaient sa préférence, il faut citer l'apostolat missionnaire dans le plein sens du mot. Ses années de résidence à Saint Macaire lui firent sillonnner la Saintonge en portant inlassablement la bonne parole. La dernière partie de sa vie se dépenda dans le Béarn où il fut l'instrument de nombreuses conversions au catholicisme :

"Tel fut la mission que le P. Jean de Bordes (...) remplit pendant les dix dernières années de sa vie. Déjà accoutumé à combattre l'hérésie dans la Saintonge, de concert avec le P. Guillaume Bayle et plusieurs autres de ses confrères, il la poursuivait dans le Béarn avec la même ardeur et le même succès. Mais son zèle et ses avantages lui attirèrent toutes sortes de persécutions de la part des ennemis de la Foi ; Tantôt outragé, calomnié, traduit devant les tribunaux des juges hérétiques, il était ou proscrit, ou traqué partout où sa présence était signalée ; tantôt seul, tantôt sans secours, dépourvu de tout soulagement temporel, de toute consolation humaine, il souffrait toutes les incommodités de la misère, après s'être épuisé pour adoucir celle des autres". (32)

(30) BOUZONNIE - op. cité I, H.O. p. 92

(31) cf. ci-dessus chapitre 1 - note 10 - Dans le catalogue déjà cité (ARSI - Aquit 210) cf. JOHANNES BORDESIUS

(32) PRAT J.M. - Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton (1564-1626) - Tome II p. 260

Ce portrait saisissant d'un missionnaire à l'oeuvre dans des régions difficiles évoque les exemples les plus intrépides de ceux qui, à cette époque, n'hésitaient pas à passer les mers. Le Père Jean de Bordes en était très proche, comme en témoignent ses démarches auprès du P. Pierre Coton (1564-1626), confesseur du roi Henri IV :

"Ainsi ce fut le P. Jean de Bordes qui suggéra au Confesseur de Henri IV le projet d'envoyer au Canada des missionnaires de la Compagnie de Jésus, et l'on sait avec quelle sollicitude et au prix de quelles peines et de quelles traverses le P. Coton parvint à fonder cette héroïque mission. Le P. de Bordes, promoteur de cette entreprise, demanda plusieurs fois la faveur d'y consacrer sa personne et son existence ; mais il en avait à remplir une autre aussi pénible et non moins utile à l'Eglise ; et ce fut le P. Coton qui, à son tour, lui ouvrit la carrière (...) dans le Béarn". (33)

En 1620, fut mise à jour l'estime dont le Père de Bordes avait su se rendre digne. Prat le souligne avec force :

"La mort avait enlevé au P. Coton un de ceux qui avaient porté le plus haut la gloire du Collège de Bordeaux (...) Nous voulons parler du P. Jean de Bordes, un des plus grands et des plus saints personnages qui aient honoré en France la Compagnie de Jésus. Le P. Coton ne l'avait rencontré que deux fois en sa vie : d'abord quand il accompagna la Cour à Bordeaux en 1615, et ensuite en 1619 quand il alla exercer dans la Guyenne le ministère évangélique, mais il lui avait suffi de ses rares entrevues pour apprécier la réputation de sainteté dont le P. de Bordes jouissait dans son Ordre et lier avec lui des rapports de vénération affectueuse". (34)

Les gens du dehors partageaient les mêmes sentiments. Les réactions spontanées du peuple qu'il était venu évangéliser lui rendent un hommage éloquent :

"A toutes ces peines (...) il succomba le 2 Avril 1620 à Sainte Marie près d'Oloron. La réputation de sa sainteté et la reconnaissance publique pour ses services attirèrent à ses obsèques une si grande foule, qu'on fut obligé de mettre des gardes à la porte de l'Eglise. Il y eut même une longue contestation

(33) PRAT - op. cité - III, p. 260

(34) - id. - " " p. 260

entre les chanoines et les habitants pour avoir l'honneur de porter son corps, laquelle ne se termina que quand ils se furent accordés à le porter tout à tour". (35)

Tel fut, pendant quatre ans, le puissant appui de Jeanne de Lestonnac, celui qui suivit pas à pas son oeuvre dans ses débuts. Il fut si mêlé à la fondation que la suite de cette étude reviendra bien des fois encore sur l'aide qu'il sut prodiguer à la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Il représente en quelque sorte le meilleur de ce développement sur la présence des Jésuites à Bordeaux.

2 - DECOUVERTE DES "EXERCICES"

Les retraites données par les Pères de la Compagnie de Jésus ont coutume de s'inspirer du cheminement spirituel d'Ignace de Loyola, depuis sa conversion jusqu'à son option radicale pour Jésus-Christ. Cet itinéraire a pris forme dans ce qu'on appelle les "Exercices" de Saint Ignace. Depuis plus de quatre siècles, nombreux sont les chrétiens, religieux ou non, qui ont parcouru ces mêmes étapes à partir desquelles se découvre le fondement de la spiritualité ignatienne.

C'est une expérience de ce genre dont le Père de Bordes fit profiter Jeanne de Lestonnac et le petit groupe rassemblé autour d'elle. C'était aux derniers mois de l'année 1605 ou tout au début de 1606 :

"Il dit (...) qu'avant de recevoir leurs Règles, qui seront à peu près celles de Saint Ignace, il était à propos qu'elles prissent son esprit dans une retraite de quelques jours, où elles purifieroient leurs âmes et où le zèle prendroit de nouvelles forces, qu'elles n'ignoroient pas que la Compagnie de Jésus doit son établissement, son étendue et sa gloire aux exercices spirituels de ce saint Fondateur, qui les fit faire aux dix premiers Pères de son Ordre (...) et qu'elles devoient marcher sur leurs traces pour se préparer à soutenir toutes les contractions et à vaincre tous les obstacles qui traversent ordinairement les grands desseins". (36)

(35) PRAT J.M. op. cité - III p. 261

(36) BOUZONNIE - op. cité. I (p. 65) H.O. p. 65 -

Cette proposition devait avoir des conséquences trop importantes pour qu'il en soit parlé globalement. Il conviendra de l'évoquer sous l'angle de la spiritualité et sous celui de la pédagogie.

a) Un fruit spirituel : le dynamisme apostolique

Un des sommets des Exercices est celui du "Règne" (37), moment où le retraitant, débarrassé de certains obstacles à sa liberté intérieure, comprend que cela vaut la peine de s'offrir pour une tâche missionnaire. Il le fait après avoir pris conscience de la source de toute mission, et de l'appel pressant que Jésus-Christ fait retentir en s'offrant pour sauver le monde.

Avec son sens aigu de la responsabilité des catholiques dans l'œuvre de rechristianisation, le Père de Bordes ne pouvait manquer de communiquer son élan :

"Vous êtes appelées à la sainteté et au ministère des Apôtres, dit-il. Il est vrai que Saint Paul défend aux femmes de parler dans l'Eglise de Dieu ; mais la divine grâce qui forme les coeurs comme il lui plaît vous dispense de cette loy, et vous met au rang de ces premières Vierges, et de ces femmes illustres qui annoncèrent la foy, et la défendirent, dans les premiers siècles de l'Eglise". (38)

En réponse aux lumières reçues, la Fondatrice devait présenter son projet en termes tout à fait empreints de décision en même temps que d'humble offrande :

"Dame Jeanne de Lestonnac, fille de feu sieur Richard de Lestonnac, Seigneur du Parc et Conseiller du roi en la Cour du Parlement de Bordeaux, et veuve de feu haut et puissant Seigneur Gaston de Monferrant, Soldan de La Trau, Seigneur et baron de Landiras, de la Motte et autres places, Blanche Hervé, Serène de Coqueau et Marie de Roux et plusieurs autres filles (...) s'offrent selon leur petit pouvoir d'aider comme instruments quoique tout inutiles, ces âmes tendres qui demandent tacitement le lait de la salutaire Doctrine et instruction".

(39)

(37) de LOYOLA Ignace. Exercices Spirituels, présentés par François COUREL Christus - 1963 - p. 55 - n° 91

(38) BOUZONNIE - op. cité - I (p. 61) H.O. p. 61 -

(39) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 24 - Abrégé II, 6

C'est dans la ligne de cette offrande que le zèle de la Fon-
datrice se rendit plus vif et plus efficace pour entreprendre l'oeuvre
d'éducation qu'elle était à la veille de réaliser ;

"Elle était si affamée de la gloire de Dieu et du salut du
prochain qu'on eut dit qu'elle ne pensoit à autre chose, cela
(...) lui faisoit souvent dire (...) si vous saviez (...) vous
seriez bien aises de donner vos industries, vos talents, même
vos vies pour ce divin emploi, entendant l'instruction de la
jeunesse". (40)

Le dynamisme qui croît à la faveur des Exercices, est à la fois
regard fixé vers le but et mobilisation de toutes les énergies pour
l'atteindre. De là résultèrent l'assurance de ces femmes qui se présen-
taient en toute disponibilité, et leur juste crainte mêlée de confiance,
en se disant simplement instruments entre les mains d'un Autre.

Au niveau des moyens, le maintien de ces attitudes exigeait
une longue contemplation de Jésus-Christ à l'oeuvre dans sa mission de
Sauveur, et le développement d'un sens spécial pour savoir agir à sa
manière.

C'est encore dans l'expérience des Exercices que Jeanne de
Lestonnac et ses compagnes devaient trouver la réponse à cette attente.
"Contempler" Jésus-Christ dans ses mystères, elles le firent sous la
conduite du Père de Bordes, et posèrent ainsi les bases d'une vie de
prière qui devait avoir tant d'incidences dans leur vie apostolique.
Quant au "sens spécial" que réclame la complexité d'une activité vrai-
ment missionnaire, la spiritualité ignatienne lui donne le nom de discer-
nement" Il est, pour chacun, aptitude à capter l'action de la Sagesse
divine, là où elle se manifeste "ici et maintenant", comme dit Saint Ignace.
Les ouvriers de l'Evangile apprennent ainsi à se situer dans la mouvance
de l'Esprit de Pentecôte qui est une "loi intérieure d'amour et de charité".
(41)

Formée déjà à l'oraison contemplative par ses mois d'enfouisse-
ment dans le cloître des Feuillantines, Jeanne de Lestonnac n'en était pas
à ses premiers essais. Mais il est probable qu'elle tressaillit d'allé-
gresse en découvrant dans les Exercices l'harmonie réalisée entre deux
éléments contrastants : la contemplation et l'action. Obligée en effet de

(40) SAINCTE MARIE - op. cité p. 222

(41) SAINT IGNACE - CONSTITUTIONS de la Compagnie de Jésus - I
Desclée 1967 - n° 1

renoncer à vivre parmi les moniales de Toulouse, elle pouvait avoir gardé une certaine nostalgie de ce havre de paix. Son projet apostolique, si stimulant qu'il fût, grâce à l'inspiration reçue en décembre 1603, pouvait la laisser perplexe : comment cela se ferait-il pour que ce ne soit pas une vie religieuse au rabais ?

Avec la spiritualité ignatienne dont la caractéristique est d'être celle de contemplatifs dans l'action, tous les points d'interrogation disparaissaient. Jeanne de Lestonnac se familiarisait avec un ensemble de conseils, de critères et d'options qui correspondaient parfaitement à son intention : vivre l'intériorité du disciple de Jésus-Christ tout en se dépensant sans compter pour l'instruction de la jeunesse. Tel est le noeud de la situation dans laquelle la Fondatrice se trouva pleinement à l'aise. Par conséquent c'est en termes d'harmonie, d'unification et de globalité qu'il faut interpréter la valeur appréciée dans les Exercices, dès la naissance de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

D'après le commentaire de l'Histoire de l'Ordre, apparaissait par exemple l'étonnante continuité qui relie les Constitutions aux Exercices :

"ce sage Directeur leur fit faire les exercices spirituels, dans lesquels en même temps qu'il leur expliquoit les Règles de la Compagnie de Jésus pour leur en faire connaître l'esprit, il leur donnoit des méditations sur les véritez et les maximes de l'Evangile, dont ces Règles ne sont qu'une explication pour leur en faire goûter la perfection. De sorte que les exercices aidoient à l'intelligence des constitutions, et les constitutions expliquées par ce sçavant Maître de la vie spirituelle, aidoient à la connaissance et à l'amour de ce qu'il y a de plus parfait dans l'Evangile, selon la fin et la méthode des exercices". (42)

Sans détailler davantage un fruit qui sera repris à propos de la spiritualité de la Compagnie de Marie Notre-Dame, une seule remarque sera faite sur l'impression personnelle de Jeanne de Lestonnac :

"Ce don (d'oraison) se perfectionna toujours en elle (...) elle s'en fit une science pratique dans les exercices de S. Ignace, (...) elle y apprit (...) les règles de cette haute-perfection où elle est arrivée, Le discernement qu'elle avoit

(42) BOUZONNIE - op. cité - I - H.O. p. 65

"des esprits (...) les belles maximes de gouvernement qui ont rendu sa conduite si efficace (...) ont été les fruits de cette retraite. Elle s'en trouva si bien qu'elle l'a extrêmement recommandée à sa Compagnie, et lui en a fait une Règle, et on peut mettre avec raison l'estime que la Fondatrice a fait des Exercices spirituels au rang des illustres témoignages que leur ont donné les Gaspar Contarini, les Barthelemi de Torres, les Louis de Grenade et tant d'autres".
(43)

Voilà tout un premier aspect permettant de mesurer la portée de l'expérience réalisée sur le plan spirituel. (44)

b) Une conséquence pédagogique : le processus des Exercices

Le temps d'une retraite ne prête guère à un retour sur le déroulement des étapes parcourues, ni à des conjectures sur celles qu'il reste à parcourir. La personne qui s'y trouve engagée ne saurait mieux faire en effet que d'entrer totalement dans le mouvement initié, sans tentative de dédoublement. Mais c'est après la clôture des Exercices qu'une réflexion attentive peut être profitable à qui veut lire la manière dont les choses se sont enchaînées. Il y a là, semble-t-il, une mine précieuse à utiliser en pédagogie.

Le Père Charmot n'hésite d'ailleurs pas à déclarer que l'expérience des Exercices et la méthode employée dans les Collèges de la Compagnie de Jésus ne sont pas étrangères l'une à l'autre :

"Il y a lieu d'insister d'abord, dit-il, sur la parenté très étroite qui existe entre les principes des Exercices de Saint Ignace et les principes de la pédagogie du Ratio (...) (Il a été montré) comment l'action pédagogique de la Compagnie est sortie historiquement et psychologiquement de l'esprit des Exercices". (45)

Jeanne de Lestonnac a su elle aussi tirer de son expérience des conclusions qui ne sont pas sans intérêt pour la conduite des maîtresses envers leurs élèves.

(44) Complément d'information sur ce point dans notre article : "Vie religieuse féminime et spiritualité ignatienne - in "Vie consacrée" 15 janvier 1983 pp. 36 - 44 -

(45) CHARMOT François - La pédagogie des Jésuites - Paris - 1943 - p. 148

Il convient de relever d'abord le soin avec lequel s'effectue l'accompagnement personnel :

"On pourrait s'en convaincre davantage, en analysant les dix premiers chapitres du Directoire (Directorium in Exercitia spiritualia) - Appliqués à l'éducation, ces chapitres mettent en relief ce principe pédagogique que le rôle principal du maître n'est pas d'enseigner mais de faire progresser l'élève dans la vérité. L'effort du professeur doit porter d'abord sur lui-même pour qu'il acquière l'expérience personnelle du travail (Directoire chapitre V) ; puis sur la psychologie des élèves, pour qu'il adapte ses méthodes aux tempéraments individuels et à toutes les conditions individuelles du progrès (Directoire ch. I à X, et surtout IX) ; enfin l'activité personnelle des disciples, afin que chacun découvre par soi-même la vérité avec courage et sagesse : (Directoire ch. I à X, surtout II et III)." (46)

La coïncidence de ces principes ignatiens avec ce que Montaigne a dit de l'adaptation à chaque personne ne pouvait qu'attirer l'attention de la Fondatrice. Ses aptitudes pour une relation éducative "empathique" (47) la rendaient particulièrement sensible à cet aspect. Dans les recommandations qu'elle fera à la Supérieure et à la Maîtresse des Novices, on reconnaîtra la figure discrète et éclairée du "directeur" tel que l'a pensé Ignace :

"Qu'elle les connaisse bien toutes pour les mieux aider, à quoi servira de parler souvent en particulier avec elles, et leur demander doucement compte de leurs comportements, et qu'elles sachent qu'en ces avis particuliers se fait un grand profit, quand ils sont bien ménagés". (48)

Jeanne de Lestonnac elle-même devait exceller dans cet art que l'expérience des Exercices lui avait enseigné :

"la méthode de se faire rendre compte par ses Religieuses de leur avancement spirituel (...) (a été le fruit) de cette retraite". (49)

(46) CHARMOT François - op. cité p. 163

(47) cf. ci-dessus chapitre 2, note 76

(48) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 137 M.N. R.35

(49) BOUZONNIE - op. cité I, H.O. p. 338

Au niveau de l'enseignement, la présence à la fois ferme et respectueuse de l'éducateur s'appliquera à suivre une progression ainsi résumée :

"Comme le directeur des Exercices, le professeur aura cinq tâches à remplir :

- 1) Il proposera une matière à la réflexion de l'esprit ou, s'il s'agit de formation morale, à l'effort de la volonté
- 2) Il excitera l'âme au travail personnel
- 3) De ce travail il contrôlera la marche
- 4) Il en jugera les résultats
- 5) (...) il affermira l'élève dans la vérité et dans la vertu

C'est l'élève qui réfléchira, qui pensera, qui jugera, qui composera, qui se fera des convictions et qui progressera".

(50)

Il faut remarquer ici la place attribuée à la réflexion comme point de départ du processus. Si l'on veut éviter les enthousiasmes superficiels et les engouements incontrôlés, il est indispensable que l'esprit s'exerce sur un donné à explorer avant de déterminer une décision quelconque. C'est ce que l'on trouve au n° 23 du petit livre d'Ignace de Loyola, et qu'Adrien Demonstier commente en insistant sur :

"la valeur pédagogique de cette entrée dans l'expérience par l'intelligence (...) La réflexion sur le Fondement (...) laisse surgir du plus profond de l'être capable d'affection l'exigence de la liberté d'un choix. La raison raisonnante, par son pouvoir d'universalité abstraite, permet de poser la question de la liberté du cœur, à partir de sa source même : le don de Dieu créateur que l'intelligence évoque au-delà de nos fixations affectives. Ce jeu de la raison s'adresse à notre subjectivité en réalité esclave et lui indique le chemin de la libération." (51)

On peut voir dans ce trait l'origine d'une éducation tendant à intégrer dans une même démarche la vision intellectuelle des choses et l'engagement pratique dans la réalité concrète. La Compagnie de Marie Notre-Dame s'inscrira dans cette perspective.

(50) CHARMOT François - op. cité p. 151

(51) DEMOUSTIER Adrien - L'homme est créé pour... in Christus n° 91 Juin 1976 - pp 357 à 369, cf. p. 366

De là, la nécessité de faire assimiler profondément les acquisitions et de les faire traduire dans les actes. La méthode de la répétition, employée déjà par de nombreux pédagogues, prend une signification spéciale à la lumière des Exercices :

"La répétition est un élément capital de la pédagogie des Exercices car elle permet peu à peu de discerner les esprits : avec liberté et souplesse, nous revenons sur (...) (ce qui) a commencé" (en nous). (52)

Un approfondissement se réalise ainsi d'étape en étape, car, comme le dit Ignace, il s'agit de noter et de s'arrêter sur les points où l'on a éprouvé une plus forte impression (53). C'est un gain par rapport à la clarté comme à la fermeté du résultat. Bien loin de créer un automatisme, la répétition ainsi entendue met le doigt sur le carrefour de diverses forces qui construiront l'avenir et assureront la continuité de l'action. Ce procédé est évidemment contraire à une certaine soif de nouveauté qui ne ferait qu'effleurer à toute allure l'apport de chaque instant. Tout cela éclaire singulièrement les choix faits par Jeanne de Lestonnac et parmi lesquels figure la répétition. (54)

Enfin, si l'on se place du point de vue de l'éducateur et des attitudes morales souhaitables pour lui, les Exercices sont une bonne école de vertus solides dont il pourra être heureux d'avoir fait l'apprentissage :

"Jouvancy fait remarquer à tous les professeurs que leur enseignement est encore plus utile à leur âme qu'à celle de leurs disciples (...) on exerce quotidiennement dans les Collèges l'humilité et la charité (...) Les prédicateurs, dit-il, se heurtent à de plus grands obstacles dans les âmes ; mais surtout il n'est pas rare qu'un ver ronge et pourrisse les fruits de leurs travaux, la vaine gloire qu'excitent les applaudissements et la faveur des hommes. Un si dangereux ensorcèlement, l'obscurité d'une classe enfantine ne le connaît pas". (55)

Ce n'est pas sans une raison analogue, que, dans le texte de l'Abrégé, Jeanne de Lestonnac signale les trois vertus à privilégier dans sa Compagnie :

(52) LOYOLA Ignace - Exercices - op. cité p. 51 Note -

(53) - id. - n° 2 - "ce n'est pas en effet d'en savoir beaucoup qui satisfait et rassasie l'âme, mais de sentir et goûter les choses intérieurement".

(54) point déjà mentionné à propos des Calvinistes - cf. ci-dessus chapitre 6 - p.

(55) CHARMOT François - op. cité p. 80

"Et toutes (...) s'occuperont à s'avancer à la perfection de leur état (...) s'étudiant principalement à la vertu d'obéissance, charité, humilité." (56)

En passant en revue les temps forts des Exercices, on pourrait certainement définir tous les éléments d'une pédagogie progressive et personnalisée, faisant appel aux forces vives de l'élève. Ce qui vient d'être dit au sujet des richesses relevées par Jeanne de Lestonnac n'en constitue sans doute qu'une partie, mais n'est-elle pas suffisante pour assurer que la découverte des Exercices a marqué un tournant important dans la réalisation du projet de fondation? Le fruit spirituel amplement recueilli, aussi bien que la conséquence pédagogique clairement reconnue, plaident en faveur de l'expérience réalisée.

3 - UN MODELE DE COLLEGE

Le Collège de la Madeleine que le Père Edmond Auger fonda à Bordeaux en 1572 (57) était la 12^e institution scolaire que la Compagnie de Jésus établit en France. Pour en saisir les visées principales et l'organisation, telles que Jeanne de Lestonnac put en avoir connaissance, il conviendra de situer ce Collège dans l'ensemble des œuvres créées par les Jésuites pour répondre à leur mission.

a- Apostolat par l'instruction.

En remontant au temps d'Ignace de Loyola et de ses premiers compagnons, on se rend compte que l'ordre de s'adonner à l'éducation n'entra pas dans les objectifs du groupe :

"En 1535 et 1536 (...) nulle arrière pensée ne les avait effleurés, remarque Codina Mir, sur la possibilité de se consacrer un jour à l'instruction de la jeunesse. Ils n'avaient même pas songé à l'érection de maisons pour la formation des

(56) - DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 30 - Abrégé XII

(57) cf. ci-dessus note 4

futurs membres de la Compagnie de Jésus, puisque ce ne fut qu'en 1539 qu'il fut question d'élargir le nombre des premiers compagnons et d'admettre de jeunes recrues dans la Compagnie".
(58)

Ce fut donc une nécessité interne qui fut à l'origine d'une formule de formation semblable à celle qu'adoptaient généralement tous les ordres religieux : ouvrir des résidences auprès des grandes universités, afin que les jeunes étudiants se destinant à la Compagnie jouissent des conditions voulues pour se préparer à leur vie future :

"C'est ainsi que l'on voit surgir à partir de 1540, autour des plus célèbres Universités européennes, des "Collèges-séminaires" de jésuites (...) Paris (1540), Coimbre (1542) Padoue (1542) Louvain (1542) Cologne (1544), Alcalá (1544), Valence (1544), etc... A vrai dire, la plupart de ces établissements ne répondraient que très modestement au titre de "Collèges" puisqu'ils n'étaient constitués que par de petits groupes d'étudiants réunis autour d'un supérieur, logeant dans des maisons louées et vivant de quelques aumônes et de la charité de rares bienfaiteurs". (59)

Après un essai infructueux à Candie en 1546, c'est en avril 1548, avec la fondation du Collège de Messine en Sicile, que l'on eut un nouveau type d'établissement. On ouvrait en effet les classes aux "externes", c'est-à-dire aux étudiants non jésuites. Dans la pensée d'Ignace, cette action entrait dans toute une stratégie apostolique prenant pour base la cité sicilienne :

"Avec la largeur de vues qui lui était propre, Ignace de Loyola ne visait à rien de moins qu'à la propagation de la foi en terre du Turc et à la restauration de l'obéissance à Rome en Grèce, à partir de cette plaque tournante de Sicile".
(60)

(58) CODINA MIR Gabriel - Aux sources de la pédagogie des Jésuites - Roma - Institutum Historicum S.I. 1968 - p. 256

(59) CODINA MIR, op. cité, p. 256 - A noter : Paris fut le 1er centre ayant attiré les Jésuites.

(60) CODINA Mir - op. cité p. 263 -

Même si la réalité ne répondit pas à de tels plans, l'orientation était donnée : l'apostolat de l'instruction trouvait sa place parmi les œuvres à entreprendre. A l'heure de rédiger les Constitutions de la Compagnie de Jésus (61) le Fondateur devait en parler en ces termes :

"Compte tenu de ce que nos Collèges ne sont pas faits seulement pour aider nos étudiants à s'instruire mais pour aider ceux du dehors à s'instruire et à se bien conduire, on instituera des classes là où cela pourra se faire commodément (...) en visant toujours le plus grand service de Dieu Notre Seigneur". (62)

Un autre chapitre revient sur le sens de cette prise en charge :

"La même raison de charité, qui fait accepter des Collèges et y fait tenir des classes publiques pour former à une doctrine et à une vie édifiantes non seulement les Nôtres, mais plus encore ceux qui n'appartiennent pas à la Compagnie, pourra s'étendre jusqu'à prendre en charge des universités". (63)

La situation spéciale de la France, avec les guerres de religion, causes de trouble dans les esprits et de division au sein d'un même peuple, rendait l'apostolat des Collèges plus opportun que partout ailleurs :

"(...) vers le milieu du siècle, par cette maîtrise qu'elle étend chaque jour davantage sur l'école, la Réforme, qui déjà règne en Allemagne, met en France le catholicisme en balance ; l'avenir demain, semble à elle (...) Puisque le génie de l'hérésie est d'avoir su exploiter les ambitions d'une société avide de s'élever par l'ascendant du savoir et le prestige du verbe, ils (les catholiques et les jésuites) regardent désormais la fondation de Collèges comme l'un des objectifs principaux de la reconquête catholique". (64)

(61) Apparition de deux premiers textes entre 1547 et 1550 - Compléments : de 1551 à 1556.

(62) LOYOLA - Constitutions de la Compagnie de Jésus - op. cité n° 392 - 4^e partie - Chapitre 7

(63) de LOYOLA - CONSTITUTIONS - op. cité p. 140 n° 440

(64) de DAINVILLE François - La naissance de l'humanisme - op. cité pp. 36-37

Cela explique la concentration de force que la Compagnie de Jésus opéra en France où le champ apostolique était vaste et plein d'urgences :

"à l'inverse de ce qui se passe en Espagne, remarque Michel de Certeau, les départs missionnaires à l'étranger restent peu nombreux (...) La France elle-même, depuis les guerres de religion, apparaît comme une région où se joue l'équilibre européen entre deux christianismes (...) Elle mobilise donc sur place l'esprit "missionnaire". (...) Un petit nombre de Collèges rassemblant de grosses communautés, tel est le modèle organisationnel avant qu'au cours du siècle il se diversifie en établissements spécialisés à travers tout l'espace français (en 1610, 45 établissements dont 38 Collèges)". (65)

De fait, la fondation du Collège de Bordeaux s'inscrit dans le prolongement de la prédication du Père Auger. Le Collège une fois établi devint un centre de rayonnement comparable à ce qui s'était produit en Sicile :

"Bientôt on put constater à Messine une étonnante transformation des moeurs et une rénovation remarquable de la vie chrétienne, non seulement chez les élèves et leurs familles, mais encore bien au-delà du cadre du Collège (...) on nous signale par exemple, que la jeunesse prend peu à peu l'habitude de prier fréquemment (...) qu'elle s'abstient de jurer et de dire de mauvaises paroles (...) Des cas nous sont rapportés d'enfants qui visitent les prisons (...) recueillent des aumônes pour les distribuer aux besogneux". (66)

Un résultat comparable fut constaté à Bordeaux par le Cardinal de Sourdis. C'est ce qui devait faire pencher ce dernier en faveur de l'approbation de la Compagnie de Marie Notre-Dame en 1606 :

"Quand il eut bien considéré le défaut d'instruction des jeunes filles en la doctrine chrétienne, dévotion, piété et bonnes moeurs, et que cette dévotion et bon régime chrétien et catholique qui se trouvait en quelques maisons, venait sans doute, de la prudence, instruction et sainte économie

(65) de CERTEAU Michel - Les Jésuites - op. cité - pp. 73-74 -

(66) CODINA Mir Gabriel - op. cité p. 335

des dames, sans laquelle toutes bonnes moeurs se corrompent, les hommes étant emportés aux affaires, et d'ailleurs peu affectionnés à ce particulier souci, il (...) commença à souhaiter que, comme il croyait le Collège des pères de la société de Jésus instiller à la jeunesse de leur sexe la piété chrétienne avec les lettres humaines, aussi peut-il avoir dans sa ville et dans son diocèse, des collèges de religieuses et filles qui fissent le semblable envers la jeunesse du leur". (67)

Consciente de ces mêmes possibilités et jugeant son projet dans la ligne d'une rechristianisation, Jeanne de Lestonnac présentait à François de Sourdis, le 6 Mars 1606, son document rédigé après l'expérience des Exercices et sur les diverses informations données par le Père de Bordes. Elle y disait son intention :

"instruire ou procurer l'instruction des jeunes filles en la vertu, piété et doctrine chrétienne". (68)

Elle et ses compagnes soumettaient au Cardinal le plan de l'œuvre en disant :

"supplient votre Seigneurie Illme vouloir examiner leur présent Institut et les causes tendantes à la plus grande gloire de Dieu qui les poussent à le désirer et entreprendre". (69)

Par cette déclaration, la Fondatrice situait sa mission dans le cadre d'un apostolat par l'instruction, d'une manière semblable à celle que les Jésuites de sa connaissance étaient en train d'appliquer.

(67) ARCHIVES DEPARTEMENTALES de la Gironde. Actes de l'Archevêché de Bordeaux - G. 532

(68) DOCUMENTS d'ORIGINE - op. cité p. 28 - Abrégé VI

(69) - id. - " " p. 26 - Abrégé IV, I

b) Le "RATIO STUDIORUM"

Pour codifier les pratiques à utiliser dans les Collèges de la Compagnie de Jésus, parut en 1599 une charge éducative ayant pour titre "Ratio Studiorum". Son élaboration fut progressive et commença par les règlements de Jérôme NADAL (1507-1580), le grand fondateur du Collège de Messine.

"C'est à lui qu'incombe la mission délicate d'implanter pour la première fois, la manière de Paris dans un Collège de Jésuites et d'en élaborer les premiers programmes". (70)

S'inspirant aussi de la pédagogie des Frères de la vie Commune l'on parvint à deux textes préliminaires (1586 et 1591) avant le document définitif de 1599. Ainsi avaient été mises à l'épreuve et appliquées en divers lieux les normes promulguées par le Père Claude AQUAVIVA, Général de la Compagnie de Jésus de 1581 à 1615. (72)

Pour les Collèges établis en France, les circonstances étaient différentes de celles d'autres nations :

"En 1599, durant le bannissement des Jésuites français avait eu lieu un événement qui mérite de compter dans l'histoire intérieure de la Compagnie. C'était la publication du plan ou règlement scolaire connu sous le nom de "Ratio studiorum". (73)

De fait, on peut se demander quel retentissement ont pu avoir ces directives que beaucoup étaient alors impuissants à appliquer. Mais les fils d'Ignace ne perdirent pas l'occasion d'en tenir compte au premier moment favorable. François de Dainville en a découvert la trace :

"En 1604, dit-il, le général incitait les jésuites allemands à suivre l'exemple de leurs confrères de France "qui exactissime novam etudiorum formam servant". Ceux-ci n'allaien-t-ils pas jusqu'à demander au Père Général la nature de l'obligation attachée à la pratique de ces Règles ?" (74)

(70) CODINA MIR. Gabriel - op. cité p. 262 -

(71) Sur le système éducatif caractérisé par la "devotio moderna", cf. Les Frères de la Commune "avec Gérard GROOTE (1340-1384) in CODINA MIR op. cité pp. 151 à 190

(72) Sur les étapes successives de l'élaboration du Ratio Studiorum, cf. Pilar FOZ y FOZ O.D.N. - La révolution pédagogique en Nueva Espana - Madrid - 1921 - p. 104

(73) FOUQUERAY Henri - op. cité - II, p. 691

(74) de DAINVILLE François - L'éducation des jésuites. op.cité p. 190

On le voit, le Ratio Studiorum était connu et respecté à Bordeaux à l'époque où s'ouvrit la première école de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Il vaut donc la peine d'étudier son contenu dans la mesure où il éclaire les choix de Jeanne de Lestonnac.

En ce qui concerne la partie didactique (75) de la charte éducative, de nombreuses pages se réfèrent à un niveau d'enseignement trop élevé pour qu'il soit offert aux filles du XVIIe siècle:

"Le Ratio Studiorum ne traite pas de l'instruction primaire (...) en fait, des classes abécédaires furent souvent ouvertes dans nos Collèges, dit Fouqueray, mais confiées ordinairement à des étrangers sous la direction de nos religieux".(76)

On ne peut donc ici que passer rapidement sur l'objet des études, car elles correspondent à ce qu'embrassaient les universités. L'obligation de parler latin y tranche également avec l'emploi de la langue vulgaire dans les écoles voulues par Jeanne de Lestonnac.

Au plan de la méthode, au contraire, des points significatifs sont à relever:

"Le Ratio regarde comme souverainement important le travail du disciple, son effort propre, son entraînement intellectuel."Peu de préceptes, beaucoup d'usage", réclamait déjà Ramus vers l'époque où les Jésuites ouvraient leurs premiers collèges (...) La gymnastique à laquelle ils soumettent leurs élèves est des plus variées: leçons de mémoire, interrogations en classe, certifications, devoirs écrits, répétitions, toutes les facultés constamment en éveil et en jeu". (77)

Cette simple énumération trouvera son équivalent dans plusieurs passages des textes pédagogiques de la Compagnie de Marie Notre-Dame, comme on l'étudiera ultérieurement. Il y aura aussi certaines réminiscences du processus employé pour la leçon:

"le professeur faisait la 'praelectio', l'élève faisait la 'lectio' et la 'recitatio'. Il apprenait par cœur l'auteur qu'il avait 'intelligé' chaque jour, matin et soir, la classe commençait par cet 'exercitatio memoriae', l'antique récitation que pratiquaient déjà les élèves de Quintillien. Comme les

(75) Entre la partie morale, la partie didactique et la partie disciplinaire, nous préférions ici commencer par la 2e, comme plus marquée dans ses différences.

(76) FOUQUERAY Henri - op. cité II, Appendice p.699

(77) id. II, " p.703

classes étaient extrêmement nombreuses (il y avait couramment dans les classes de grammatica 150 à 200 élèves) (...) les élèves étaient divisés en "décuries", un camarade faisait réciter et apportait le résultat au professeur (...) On attachait à la "recitatio" une importance dont nous n'avons pas idée aujourd'hui". (78)

Si la raison de classes pléthoriques n'existe pas généralement pas chez les filles, l'intervention des élèves devait être quand même assez semblable. Et le parcours des leçons s'achevait aussi avec la "repetitio" et une sorte de "disputatio".

Dans sa partie morale, le Ratio Studiorum est un modèle complet : au professeur, il importe avant tout d'être apôtre ; la doctrine chrétienne est à la base de tout enseignement, et dans ce domaine le catéchisme d'Edmond Auger avait largement cours dans la France du Sud-Ouest. En bonne place figurent les moyens propres à entretenir une solide piété ; enfin le programme de vie chrétienne souligne l'importance de la vie sacramentelle. On trouve tout cela dans la Compagnie de Marie Notre-Dame sans qu'il y ait lieu encore d'en donner le détail.

Il reste une partie disciplinaire dans laquelle Jeanne de Lestonnac a puisé plusieurs recommandations, tout en atténuant considérablement le caractère des punitions, en omettant les "scenseurs ou syndics" et en adaptant à son public ce qui est dit surtout dans les "Règles concernant les classes inférieures". (79)

On peut remarquer encore la demi-journée de congé par semaine, de préférence le jeudi, la classification des élèves par ordre de mérite, et les temps de silence à observer.

Bref il est possible de dire que le Père de Bordes a dû communiquer à la Fondatrice la charte éducative dans laquelle elle a fait son choix, conformément à ce que la vie lui avait déjà enseigné sur l'attente de la jeunesse féminime. Ainsi se complétait à ses yeux le modèle de Collège que la Compagnie de Jésus pouvait alors offrir à son jugement sage et que son ardeur inventive pouvait utiliser de façon nouuelle.

(78) de DAINVILLE François - L'éducation des jésuites - op. cité p. 175

(79) Le texte que nous utilisons comme référence est une traduction italienne de l'original latin : RATIO ATQUE INSTITUTIO STUDIORUM SOCIETATIS JESU - Romae - In collegio Rom. eiusdem Societ. Anno Dei MDCVI -

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

TEXTES DU RATIO	DOCUMENTS O.D.N.	
	Règles Pensionnaires	Formule Classes
<u>Chapître 1 - Règles du Provincial</u>		
1- un des principaux ministères 2- obéissance hiérarchisée 37, 10è- congé chaque semaine	R.11	R.1 R.6
<u>Chapître 2 - Règles du Recteur</u>		
19 - 1/2 journée de congé	R.11	
<u>Chapître 3 - Règles du Préfet des études</u>		
1- vertu, lettres, doctrine	R.1	
<u>Chapître 12 - Règles du Préfet des études inférieures</u>		
43- ni jurons, ni paroles injurieuses	R.5	
<u>Chapître 15 - Règles communes aux professeurs des classes inférieures</u>		
2- prière début des classes 3- messe quotidienne, sermon dim. fêtes 4- doctrine chrétienne 5- prière, examen de conscience 7- dévotion Ste Vierge, Ange gardien	R.2 R.3 R.10 R.10	R.12
9- confession mensuelle 11- obéissance en toute chose 14- distribution du temps 19- intervention des décurions 31- promotion selon le mérite "- dispute deux à deux 36- rôle des décurions 40- corrections	R.2 R.6 R.7 R.12-R.13 R.11 R.14 R.12 R.5	
43- silence "- modestie "- ne pas courir	R.4 R.8 R.9	
<u>Chapître 24 - Règles des élèves externes de la Compagnie.</u>		
1- piété, vertu, lettres 3- confession mensuelle "- messe quotidienne 6- ni jurons, ni paroles injurieuses 7- renvoi éventuel 8- obéissance aux maîtres 10- silence, ne pas aller ça et là 14- invocation à N.D. - Saints - Ange gardien	R.1 R.2 R.2 R.5 R.5 R.6 R.9 R.10	R.5

Tout ce qui a été dit des contacts établis entre Jeanne de Lestonnac et les Jésuites de Bordeaux fait ressortir la richesse de la découverte des Exercices, comme point de départ de l'expérience ignatienne. C'est bien par l'intérieur que l'esprit apostolique a pu être saisi et que les moyens d'action se sont revêtus de force. Il y a là une source abondante pour laquelle la Fondatrice avait raison de porter à la Compagnie de Jésus une reconnaissance immense :

"Dieu voulant donner de nouvelles marques de sa bonté et de sa miséricorde envers les personnes de notre sexe en ces derniers temps, a institué l'Ordre de Notre-Dame sur le modèle de la Compagnie de Jésus autant que nous sommes capables de nous y conformer (...) Pour cette fin, il lui a plu choisir entre les Religieux de cette Compagnie le Bienheureux et Révérard Père de Bordes (...) Que toutes les Religieuses de Notre-Dame sachent clairement ce qui les touche de si près (...) en tâchant de reconnaître cette grâce par l'observance fidèle et exacte de tout ce que ce Bienheureux Père nous a laissé". (80)

Ce chapitre complète le jeu d'atouts que Jeanne de Lestonnac avait en main, soit par sa personnalité, soit par sa chance de côtoyer des personnages éminents sur le plan religieux et culturel. Ces éléments positifs s'ajoutant aux profonds enracinements de son oeuvre dans une époque de luttes et de renouveau expliquent déjà la teneur de ses orientations.

Cependant, le terrain spécifique dans lequel elle se proposait d'agir n'a encore été vu que superficiellement puisque le sort des filles ne saurait être confondu avec celui auquel faisaient référence les modèles masculins. Il reste donc à interroger d'autres témoins.

(80) BOUZONNIE - op. cité - I - H.O. p. 266

CHAPITRE 6

SITUATION DE L'EDUCATION DES FILLES

Nombreux sont les traités sur l'éducation au cours des siècles, mais rares ceux qui se penchent sur celle des filles. En général tout est pensé ou présenté en fonction des garçons, et le lecteur semble tout simplement invité à baisser son clavier de quelques tons s'il veut trouver la note féminine. Longtemps, les parents n'ont consenti à faire de vrais sacrifices que pour élever leur fils.

Pourtant, si, exceptionnellement l'histoire a enregistré les noms de femmes hautement cultivées et capables de prendre en charge des entreprises d'envergure, comment cela fut-il possible ? On peut présumer qu'une judicieuse attention s'est exercée au bon moment, car en ce domaine, on n'improvise guère !

Pour des femmes moins notoires, mais confrontées au déroulement quotidien d'une existence d'épouse et de mère, sinon monacale, on peut se demander également comment s'opéra l'orientation de leur vie. En un mot, se pose la question d'une éducation prévue pour une forme déterminée de présence humaine, dont les programmes masculins ne parviennent pas à donner raison.

Faute de sources précises sur ce sujet, il est possible de se faire une idée de ce qui se passait à la fin du XVI^e siècle, en relevant

les traces des différentes façons de traiter les petites filles. Certaines furent confiées à des monastères, d'autres restèrent dans leur famille, où, parfois intervinrent des régents ou pédagogues. En analysant ces diverses situations, ne serait-il pas possible de dégager quelques perspectives d'éducation féminine ?

Telle est l'interrogation à laquelle il convient de répondre pour comprendre l'opportunité d'une fondation.

1 - LA FILLE CONFIEE A UN MONASTERE

Dans son étude des motifs historiques de l'éducation féminine entre 1500 et 1650, Gian-Ludovico MASETTI, expose les conditions requises pour l'admission de la jeune candidate à l'intérieur de la clôture. Il lui est d'abord interdit d'introduire avec elle une servante quelconque, elle doit apporter la garantie certaine que les frais d'alimentation et d'entretien seront payés à l'avance, d'après un barème établi par l'Ordinaire du lieu. Elle est obligée d'observer la clôture, c'est-à-dire que, si elle vient à sortir une fois, elle ne peut rentrer ni dans ce monastère, ni même dans un autre, à moins que ce ne soit pour devenir religieuse. Enfin elle doit avoir entre sept et 25 ans. (1)

Tel est le cas conforme aux dispositions prises en 1566 par le Pape Grégoire XIII ; en réalité, jusqu'en 1628, leur application s'avéra difficile. En attendant, la pratique était assez souple, surtout en ce qui concerne l'âge. Un deuil, un départ, décidaient souvent de l'arrivée au monastère d'une enfant encore au berceau, et c'était alors toute une vie qui s'éveillait à l'ombre des grands murs :

"Au XVI^e siècle, toutes les princesses de la famille de Bourbon-Vendôme étaient ainsi élevées à l'abbaye de Fontevraud. On les y amenait toutes petites quand elles étaient dans leurs langes. Louise de Bourbon, future duchesse de Longueville, avait aussi fait son entrée en 1606 à l'âge de trois mois. Nous avons bien d'autres exemples d'éducation monastique : Louise de Marillac élevée à l'abbaye Saint Louis de Poissy où elle apprend le latin. Mme Acarie éduquée au couvent de Longchamp de l'âge de onze ans à celui de quatorze ans". (2)

(1) MASETTI Gian-Ludovico - Motivi storici de l'educazione femminile - cf. BARI - 1980 - cf. XIV

(2) de VIGUERIE Jean, l'institution des enfants - p. 137

Les noms cités font ressortir une caractéristique de ce recrutement : il s'agit de l'aristocratie française et d'un privilège réservé à un petit nombre. Le fait est confirmé en 1634, à Limoges, avec référence à une coutume ancienne :

"L'abbaye de la Règle et le monastère de Sainte Claire recevaient sans doute quelques pensionnaires : mais c'étaient de grandes demoiselles appartenant à la noblesse et à la très riche bourgeoisie et qui amenaient la plupart du temps leurs femmes de chambre au Couvent". (3)

Ce genre d'admission, sur la demande de familles opulentes, est évidemment à distinguer des séjours dans les anciens asiles de bienfaisance. Généralement annexés à des hôpitaux, ces derniers se présentaient sous forme d'orphelinats, accueillant la misère matérielle et morale que la charité chrétienne soulageait traditionnellement dans le voisinage des Cathédrales (4)

Tout au contraire, le choix d'une grande Abbaye est généralement signe d'une protection spéciale et peut recouvrir des ambitions assez étrangères à l'idéal monastique. Un exemple pris dans l'histoire bénédictine apportera quelque lumière sur ce procédé.

Il s'agit d'une Princesse, future Abbesse, dont le destin n'est étranger ni à l'influence protestante ni à la réforme catholique, et qui, de plus, rencontra Jeanne de Lestonnac avec sympathie en 1618 à Poitiers. Cette Princesse s'appelle Charlotte Flandrine de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon, apparentée à plusieurs Abbesses. (5)

Née le 18 Août 1578 à Anvers, Flandrine porte un nom qui veut être expression de puissance et d'éclat et marquer son union avec les Etats de Flandre qui lui serviront une pension de deux mille livres de rentes par an. Voilà la candidate idéale à une éducation sélecte ! Cependant c'est fortuitement qu'elle atterrit au monastère du Paraclet à l'âge de deux ans, car celle à qui cette faveur devait revenir était retenue par son état de santé.

(3) Document manuscrit - Archives O.D.N. Limoges - 2.G 4 - 13 -

(4) cf. T. LEDOCHOWSKA - *Educazione delle gioventù femminile nei conventi - in Dizionario degli Istituti di perfezione* - p. 1055-1057

(5) D'abord Magdeleine de Longwy, Abbesse du Paraclet en Picardie, sa cousine du côté maternel, puis Louise de Bourbon, Abbesse de Jouarre, sa soeur, et encore une autre soeur Jeanne de Bourbon, Abbesse de Sainte Croix de Poitiers.

"Celle de ses soeurs qu'on avait destinée à cet envoyé et qui s'estoit préparée au voyage se trouve attaquée d'une fiebyre très violente à la veille de son départ, cependant la flotte est à la rade, le vaisseau tout prest où l'on doit mettre celle que le Père ordonnera (...) aussi la nécessité de faire voile imposant celle de faire choix, le Père et la Mère (...) changent le dessein qu'ils avoient pour la malade en la résolution d'envoyer Flandrine". (6)

Si l'on analyse les motifs à la base de cette éducation monastique, force est de reconnaître que les intentions étaient moins hautes qu'on ne le croirait. Tout partit d'une grande amitié existant entre la mère de Flandrine et sa cousine germaine alors à la tête de l'Abbaye du Paraclet en Picardie. Cette Magdeleine de Longwy s'ennuyait dans son couvent sans la présence de sa bonne amie Charlotte. Elle lui demanda une de ses filles pour se consoler de l'éloignement, ce qui explique facilement l'accueil réservé à la jeune Flandrine :

"Elle fut reçue dans ce Monastère avec la joye et les acclamations de toute la communauté où elle entra au mois d'Août de l'an mil cinq cens quatre vingt". (7)

Il est bien évident que la présence d'un jouet vivant dût changer le jeu des relations. Les unes ont pu bêtfier pour plaire à la Révérendissime Mère, tandis que d'autres ont peut-être cherché leur propre satisfaction, en compensation d'une solitude non voulue, par manque de vocation. S'il en était ainsi, les éducatrices commençaient l'aventure en s'engageant sur de fausses pistes. De plus, l'Abbaye du Paraclet avait aussi ouvert ses portes aux doctrines calvinistes en en prenant surtout ce qui pouvait justifier sa liberté de vie :

"L'Abbesse (...) se servit de ce que l'enfance a le plus à cœur et elle y employa toutes les choses que le bas âge croit les plus chères et les plus précieuses. Enfin elle se donna un soin très particulier d'ajuster son corps, de divertir son esprit et de la former au moule d'une éducation temporelle (...) Elle en voulut faire une fille du monde aussi tost qu'une fille du Ciel ; et elle ayma mieux être bonne parente que bonne chrestienne." (8)

(6) ALLARD Claude - *Le miroir des âmes religieuses ...* - Flandrine de Nassau - p. 23

(7) " " - op. cité p. 44

(8) " " - " " p. 46

De 1580 à 1587, Flandrine grandit dans cette ambiance éducative dont le but poursuivi était de faire, un jour bonne figure dans les cours, lorsque des événements familiaux changèrent la situation à son avantage moral. Orpheline de mère le 6 Mai 1582, elle perdit, en 1584, son père déjà remarié à une "Huguenote", Louyse de Coligny ; l'enfant passa pourtant aux mains des catholiques par l'intervention de Jeanne de Bourbon, Abbesse de Sainte Croix de Poitiers et en même temps Abbesse de Jouarre après la mort de sa soeur Louise. La sortie de l'Abbaye du Paraclet s'effectua dans des conditions dramatiques :

"On enleva Flandrine des bras de cette Abbesse qui demeura pâmée pendant qu'on mit la Nièce dans la litière de l'Abbesse de Jouarre". (9)

Cet enlèvement fut confirmé par un ordre du Roi Henri III. La victoire était alors du côté catholique, la ligne d'éducation changea, sans aucune pression cependant. De Jouarre on passa à Poitiers où la foi de Flandrine fut respectée :

"Madame Jeanne de Bourbon (...) fit deffence dans la maison de Saincte Croix que personne ne luy parla en aucune manière de la Religion catholique pour luy en faire naître l'envie, ny de la Huguenote, pour luy en engendrer la haine". (10)

Finalement cependant la jeune Princesse fit un jour la demande d'être instruite dans la Religion catholique et les faits ont prouvé que ce n'était point chez elle désir de pure forme. Elle fit sa profession de foi avec une ferveur remarquable, et quelques années après, elle se sentit attirée à une vie religieuse qu'elle voulait sans médiocrité. Au mois d'Août 1604, alors qu'elle avait tout juste 26 ans, ses frêles épaules se chargeaient de la direction du Monastère Sainte Croix de Poitiers, par suite de la démission de sa tante, la clairvoyante Jeanne de Bourbon, qui se retirait à Jouarre.

Qu'avait-elle appris au contact des moniales ? Deux témoignages peuvent montrer le sérieux de son engagement et la sagesse avec laquelle elle assuma ses responsabilités. Le premier est à recueillir de l'Eloge couronnant le récit de sa vie :

(9) ALLARD Claude op. cité p. 69 -

(10) - id. - " p. 78 -

"Elle fit consister ses richesses dans la pauvreté volontaire (...) Sa piété fortifiée de son amour et de son union avec Dieu, restablit non seulement l'édifice spirituel de Sainte Croix, ayant introduit dans la communauté la clôture, l'Office de Matines à minuit (...) et généralement ce que la dévotion et la Réforme ont de plus saint et de plus auguste ; mais le zèle de cette nouvelle Radegonde rendit la Maison aussi éclatante en beauté que florissante en vertus". (11)

Le second témoignage fait allusion à la réputation qu'elle s'était acquise et que confirme sa rencontre avec Jeanne de Lestonnac :

"Tous les Ordres religieux et ils étaient alors nombreux à Poitiers, furent l'objet de sa bienveillance et de sa générosité. La vénérable Jeanne de Lestonnac étant venue à Poitiers établir une Maison de l'ordre des Filles de Notre-Dame qu'elle avait fondée peu d'années auparavant à Bordeaux, Madame de Nassau lui donna une cordiale hospitalité à celle et à ses compagnes, au monastère de Sainte Croix". (12)

De cet itinéraire aux étapes variées se dégagent plusieurs conclusions utiles à une esquisse de l'éducation donnée dans les monastères. D'abord rien n'est uniforme, car il y a monastère et monastère. A l'époque considérée, une fille pouvait en sortir protestante ou catholique, ou même sans foi aucune, selon les lieux. Ensuite le but premier était aussi bien celui d'une formation mondaine et frivole que celui d'une exigence religieuse s'adressant à de futures contemplatives. Si Flandrine de Nassau a su faire ses propres choix et s'affirmer face aux dégradations constatées, ce fut à cause de sa personnalité plus que des méthodes employées pour elle.

(11) ALLARD Claude op. cité p. 445)

(12) F.M. ALBERIC L., O.P, Notice sur Flandrine de Nassau, Abbesse de Sainte Croix (1578-1640) - BOUZONNIE en donne un écho semblable : "Elles furent aussi conduites jusqu'à l'Abbaye Royale de Sainte Croix (...) pour donner à Madame de Nassau la satisfaction qu'elle désirait de voir cette nouvelle Fondatrice de Religion (...) et l'Abbesse conserva toujours pour elle une grande estime et un sincère désir d'aider sa communauté (H.O, p.190)

Néanmoins, un exemple ne saurait servir de norme et bien des échecs pourraient aussi faire partie de l'histoire. Certains auteurs ont pu caricaturer l'existence monacale d'enfants prisonnières parmi les religieuses. Fénelon apprécia peu l'éducation des couvents et Diderot écrivit à ce sujet un roman farci de légendes.

Par contre, d'autres conditions de vie permettaient à certaines jeunes filles de passer du bon temps dans le cloître, grâce à des occupations innocentes mais qui ne furent pas toujours du goût des canonistes :

"Les Religieuses d'un certain Monastère (...) sont en réputation de faire toutes sortes de fines pâtisseries, et des confitures sèches et liquides, que la Soeur économie vend au profit du Couvent. On y envoie beaucoup de Demoiselles de qualité, en qualité de Pensionnaires, principalement pour apprendre ce savoir faire, qu'elles rapportent dans leur maison paternelle, et dont elles font usage ensuite dans leur propre ménage, quand elles sont établies (...) Mais pour instruire les pensionnaires par l'expérience et par l'usage, de la manière de faire les pâtisseries, les confitures et bien d'autres choses qui font le fond d'un repas, on les introduit dans la cuisine, la boulangerie et d'autres semblables offices du Monastère. Des personnes qui savent les bonnes règles, en ont fait des reproches à la Supérieure, et elle s'est excusée, par la raison que leur Maison est pauvre".(13)

Bien que l'opinion citée soit seulement du milieu du XVIII^e siècle, elle fait référence à des faits extrêmement plausibles en période de décadence des monastères. Cette observation, ajoutées aux précédentes, corrobore l'affirmation de T. LEDOCHOWSKA, selon laquelle l'instruction prodiguée aux filles dans les Couvents du XVI^e et du XVII^e siècle n'était aucunement comparable à celle que recevaient les garçons confiés à des moines. (14)

(13) Histoire et pratique de la clôture des Religieuses.. - p. 491

(14) cf. T. LEDOCHOWSKA op. cité p. 1055-1057 -

Cette donnée purement négative sera sans doute à apprécier avec plus d'exactitude, mais il suffira pour le moment de retenir un ensemble de déficiences présentées par l'appel aux moniales en matière d'éducation. Et puisque cela n'était possible que pour très peu de familles, le champ restait entièrement libre pour des apôtres préoccupés d'atteindre une plus grande tranche de la société.

2 - LA FILLE DANS SA FAMILLE

Le cas le plus général était celui d'une enfance passée dans la maison des parents, hormis les toutes premières années parfois écoulées chez une nourrice. De toutes façons, l'étape allant de la naissance jusqu'à l'âge de sept ans environ se déroulait de manière identique pour les garçons et pour les filles:

"le garçon "à la bavette" avant la "robe à collet" portait la robe et la jupe des filles. Cet efféminement du petit garçon, remarqué dès le milieu du XVI^e siècle, fut d'abord chose nouvelle et à peine indiquée par quelques traits. Par exemple le haut du corps garde les caractères du costume masculin; mais bientôt on donne au petit garçon le col de dentelles des petites filles, qui est exactement le même que celui des dames (...) Les petites filles n'ont été distinguées que par les fausses manches, délaissées au XVIII^e siècle, comme si l'enfance séparait moins les filles que les garçons". (15)

C'est donc dans un monde spécialement materné que grandissaient frères et soeurs, et même cousins et cousines résidant sous le même toit. Contes et chansons égayaient les divers moments de la journée.

"L'enfant est aux femmes, remarque Jean de Viguerie. Or les théologiens et les philosophes disent que l'enfance s'achève à sept ans (...) A l'âge de sept ans, il passe aux hommes. Le passage des enfants de France se fait en grande cérémonie (...) La gouvernante - qui remet l'enfant - retient ses larmes. On débarrasse le petit prince de ses lisières de bébé. Le gouverneur le reçoit et le fait habiller en homme", (16)

(15) ARIES - L'enfant et la vie familiale - op, cité - p.85

(16) de VIGUERIE Jean - op, cité p.33

C'est pour le garçon que l'histoire enregistre la première éducation spécialisée. Parvenu à l'âge de raison, il a droit à un programme conçu pour lui. Rien de tel n'existe pour la fille :

"On ne retrouve pas chez les filles cette différenciation du costume. Celles-ci, comme autrefois les garçons, sont tout de suite, dès leur démaillotage, vêtue comme de petites femmes" (17)

Le détail vestimentaire n'est pas l'essentiel, mais il en dit long sur le parcours que devra suivre la fille : pour elle il ne s'agit que de continuer à être présente dans le monde des femmes, et le seuil des sept ans n'a nullement à être marqué. Elle apprendra à vivre en regardant sa mère, ses tantes et ses soeurs, à moins qu'elle ne soit laissée entre les mains de la valetaille ou de la populace, suivant sa condition sociale. Elle sera témoin de tout, et l'on sait que le XVI^e siècle a peu de retenue sur le plan des moeurs. On y trouve des traces de la Renaissance :

"Une vague d'érotisme balaya alors l'Europe. Les peintres Cramach et Deutsch peignant non plus des madones, des Vierges Marie, mais des Vénus coiffées de larges chapeaux à plumes et habillées de voiles parfaitement transparents (...) L'homosexualité régnait aussi dans les cours du roi de France Henri III et de l'Angleterre élisabéthaine". (18)

Sans aller jusqu'aux excès, cette liberté d'allure a son aspect positif : aucun risque de puritanisme étouffant la nature, mais plutôt une manière tantôt déguisée, tantôt crue de tenir compte des conditionnements physiologiques. Montaigne n'épargna du reste pas les confidences sur ce point. Cela ne veut pas dire cependant, que soient délaissées la formation de la personnalité et l'enseignement des grandes vérités :

"Aux mères il appartient d'ouvrir les yeux de l'intelligence et d'éveiller la foi (...) Les témoignages abondent. La mère de Richelieu, Suzanne de la Porte, se charge de sa première éducation morale et religieuse. "Ma mère, dit Charles Perrault, se donna la peine de m'apprendre à lire". "Ma mère, écrit

(17) ARIES - L'enfant et la vie familiale... p. 85

(18) ZIND Pierre - Cours dactylographié sur "Quelques aspects des Petites Ecoles de l'Ancien Régime".

"Bernis dans ses Mémoires, me donna les premières instructions du christianisme et les premières leçons de lecture et d'écriture". (19)

Le critère à relever ici est celui du rôle capital de la mère de famille. Suivant le niveau culturel de cette dernière, la fille élevée en compagnie des femmes, sera plus ou moins capable de connaissances valables et de la sagesse d'une existence féminine pleinement assumée. Tout dépendra donc du milieu de vie. On trouve bien des cas dans lesquels apparaît la prise en charge de l'éducation de la foi par les parents :

"Il existe un culte familial. Les protestants y sont très attachés. Dans chaque maison protestante, le père dit la prière devant toute la famille. Il lit la parole de Dieu après les repas. Des usages semblables existent chez les catholiques. Presque tous les catéchismes catholiques comportent un formulaire des prières que les chefs de famille sont exhortés à faire tous les soirs dans leur maison en présence de toute la famille. Beaucoup de familles - protestantes et catholiques - possèdent une Bible et une Vie de Jésus-Christ. Ces livres souvent très vieux et usés, se transmettent d'une génération à l'autre". (20)

Si la conduite de la fille ne correspond pas à ce qu'on attend d'elle, le sexe faible n'est pas à l'abri des corrections :

"Le XVI^e siècle semble avoir été dur pour les enfants. Les parents punissent avec une rigueur extrême. Marguerite de Valois, fille de France, est fouettée à l'âge de huit ans, pour la moindre pécadille (...) L'enfant de cette époque n'a d'autre raison d'être dans la maison que de servir ses parents". (21)

Et si la famille est protestante, l'image paternelle n'est que plus durcie :

"C'est une figure trop majestueuse que celle du Père selon Calvin ! Le père de famille, écrit-il, est comme un royaume en sa maison. La gloire de Dieu donc reluit en lui à cause de la domination qui lui est donnée". Par contre, à la fin du siècle, les nouveaux stoïciens se montrent nettement favorables à plus d'humanité et de familiarité". (22)

(19) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 33

(20) - id. - " p. 37

(21) - id. - " p. 24

(22) - id. - " p. 25

On pense immédiatement au tableau de Henri IV jouant avec ses enfants et l'on comprend alors que deux courants aient pu subsister dans certaines régions de France.

Mais très vite, la petite fille cesse d'être contemplée pour elle-même. On lui demande d'aider, de s'occuper à peu près à tout ce que fait une femme dans sa maison, et la voilà dépendante des adultes dont on s'étonne qu'elle n'ait pas toutes les réactions. Un siècle plus tard, Fénelon se lamentera de cette situation encore inchangée :

"La compagnie d'une mère qui l'observe, qui la gronde, qui croit la bien élever en ne lui pardonnant rien, qui se compare avec elle, qui lui fait essuyer ses humeurs, qui lui paraît toujours chargée de tous les soucis domestiques, la gêne et la rebute ; elle a autour d'elle des femmes flatteuses, qui, cherchant à s'insinuer par des complaisances basses et dangereuses, suivent toutes ses fantaisies et l'entretiennent de tout ce qui peut la dégoûter du bien".

(23)

Au milieu de tout cela, c'est la vie quotidienne qui forme, surtout dans ce qui touche au gouvernement d'une maison :

"En dehors de l'apprentissage domestique, les filles ne recevaient pour ainsi dire aucune éducation. Dans les familles où les garçons allaient au Collège, elles n'apprenaient rien".

(24)

Dans ces conditions, la période de l'enfance était très courte, et le bagage nécessaire avant le mariage était rapidement constitué. Certains exemples historiques peuvent surprendre aujourd'hui. Comme la mère de Saint François de Sales que l'on maria à douze ans et qui, à treize ans, donna le jour au futur évêque de Genève, on trouve des cas de remarquable précocité :

"... à la fin du XVI^e siècle, Catherine Marion épouse Antoine Arnauld à treize ans. Et elle était assez maîtresse à la maison pour donner un 'soufflet à sa première femme de chambre qui était une fille de vingt ans, sage à cause qu'elle n'avait pas résisté à une caresse qu'une personne lui faisait-' La même Catherine Lemaître qui écrit ces lignes s'est mariée à

(23) FENELON - De l'Education des filles - p. 15

(24) ARIES op. cité p. 211

quatorze ans. On parlait de marier son autre soeur Anne à douze ans, et seule la vocation religieuse de la fillette fit échouer ce projet". (25)

Si l'on veut définir en quelques mots l'éducation que la fille recevait dans sa famille, on peut dire qu'elle était avant tout école de responsabilité domestique. La société étant stable dans ses structures, il ne s'agissait que de reproduire les mêmes schémas et de rendre la fille capable de supporter l'autorité prévalant sur elle, tout en lui laissant toute latitude dans certains secteurs inconnus des hommes. C'est ce que Montaigne explique sans vergogne :

"C'est raison de laisser l'administration des affaires aux mères, pendant que les enfants ne sont pas en l'aage, selon les loix, pour en manier la charge ; mais le père les a bien mal nourris, s'il ne peut espérer qu'en cet aage là ils auront plus de sagesse et de suffisance que sa femme, sur l'ordinaire faiblesse du sexe". (26)

C'est donc toute l'économie de la maison qui se trouvait entre les mains d'une femme. Les savoirs requis pour cette fonction étaient multiples mais acquis au fil des jours. Ils comprenaient un peu de médecine pratique pour soigner une plaie ou une entorse, quelques rudiments de botanique pour connaître les bonnes herbes et leurs vertus, mais aussi des recettes de beauté pour les crèmes dont il fallait s'oindre le visage. Il pourrait être utile de connaître aussi des remèdes en cas d'épidémie ou, plus normalement, en préparation de la première naissance, sans parler des façons de faire le pain, saler les jambons, filer, tisser, coudre etc...

Bref, la fille saurait avant tout se débrouiller dans son ménage, ce qui supposait une transmission directe de génération à génération sans aucun enseignement institutionnel. Heureuse dans ce domaine celle qui avait vécu dans un foyer mené par une femme de tête ! Elle en savait alors plus qu'une autre. Mais sur le plan de la formation intellectuelle, nombreuses étaient celles qui répondaient au cri-

(25) ARIES op. cité p. 210

(26) MONTAIGNE - Oeuvres complètes - La Pleiade - p. 377 - LII,VIII

terre fixé plus tard par Molière :

"Il n'est pas bien honnête et pour beaucoup de causes
Qu'une femme étudie et sache tant de choses". (27)

Cela ne pouvait manquer d'être affligeant pour qui réfléchissait aux intérêts féminins.

3 - INTERVENTIONS DE PEDAGOGUES

Il serait faux de limiter les possibilités d'éducation à celles qu'offraient les monastères célèbres ou le cadre familial avec son horizon étroit. Si les précepteurs et les maîtres de petites écoles n'étaient point choisis en fonction des filles, ces dernières ont, dans certains cas, pu profiter de leurs leçons.

C'était d'abord le cas lorsque des frères plus ou moins contemporains d'âge se trouvaient en contact avec un éducateur demeurant chez eux. Il y avait alors des répétitions dont bénéficiaient celles à qui étaient fermées les classes officielles :

"Au XVI^e siècle, les jeunes gentilshommes fréquentent les Collèges et les Universités ; ils n'en ont pas moins des précepteurs. Rabelais a dressé le modèle du parfait précepteur humaniste (...) Le soir à la mode des Pythagoriques, Gargantua récapitule avec son précepteur tout ce qu'il avait leu, veu, sceu, faict et entendu au cours de la journée". (28)

La présence d'un précepteur dans la maison avait pour effet d'attirer l'attention sur un temps réservé à meubler les jeunes esprits. Même si les garçons étaient seuls à s'enfermer plusieurs heures dans la salle d'étude, les filles pouvaient parfois, suivant les volontés paternelles, recevoir quelques bribes de la science ainsi distribuée. La contagion de l'instruction a certainement été un élément puissant de progrès intellectuel, à une époque où le livre se répandait avec une rapidité vertigineuse.

"Les hommes du XVI^e siècle croient en l'éducation, dit Jean de Viguerie. Ils pensent que "la seule bonté de nature, sans discipline, est mal assurée. La noblesse recherche alors pour ses

(27) MOLIERE - Les femmes savantes - Acte II, Scène VIII

(28) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 33

enfants les précepteurs les plus renommés pour leur érudition. Des auteurs réputés ne dédaignent pas de remplir cette fonction. Buchanan, poète et historien célèbre, sert pendant six ans de précepteur au jeune Timoléon, fils du maréchal de Brissac (...) Le père de Michel de Montaigne prend soin de lui choisir un précepteur allemand qui, hormis sa langue maternelle, ne sait que le latin. Ce même père se réserve l'enseignement du grec." (29)

Dans cette ambiance, Jeanne Eyquem de Montaigne, de trois ans plus jeune que son frère Michel, et future mère de Jeanne de Lestonnac, eut, comme on l'a vu, la chance de s'initier au Latin et à la langue d'Homère.

Si le désir d'apprendre a pu être satisfait chez les filles de la famille Eyquem, il en a sans doute été de même ailleurs ; mais il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agit là d'une instruction aléatoire, toujours à la merci du temps qui reste, une fois que les garçons ont été servis. De plus, la figure du précepteur n'a pas forcément la valeur de ceux qui ont été nommés dans la biographie de quelques grands personnages. A mesure que la demande augmentait, avec la montée de la bourgeoisie, la qualité baissait en proportion.

"Certains précepteurs sont des ignorants, d'autres sont des excentriques, d'autres enfin des malins, heureux d'avoir trouvé une place confortable de parasite". (30)

Plus organisé se révélait l'enseignement donné dans les Collèges, mais il n'était pas question qu'une fille y fût admise. Restaient les petites écoles là où elles existaient. Ce fut une rénovation de la vie chrétienne, demandée par le Concile de Trente, qui amena les Evêques à créer des écoles. En effet, dans le texte conciliaire promulgué le 17 Juin 1546, figurait un important décret de réforme qui avait pour titre :"De l'enseignement de l'Ecriture Sainte et des Arts libéraux".

"En conséquence, le Concile prescrivait aux archevêques et évêques de veiller strictement à ce que, dans chaque cathédrale où il existait une prébende (c'est-à-dire) pour l'enseignement de l'Ecriture, celui qui profitait de la prébende - c'est-à-dire le chanoine théologal - en remplit exactement toutes les char-

(29) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 33

(30) - id. - " " p. 35

ges (...) Mais il ne se bornait pas à généraliser l'enseignement biblique, à le rendre obligatoire dans toutes les cathédrales, collégiales et églises importantes ; il se préoccupait aussi de l'enseignement populaire en général, dont l'Etat s'était presque toujours désintéressé au Moyen-Age et dont l'Eglise assumait seule toute la charge". (31)

Non seulement le principe était posé, mais encore certains moyens de réalisation étaient prévus, afin d'éviter de privilégier une petite élite. Voici les propretermes du décret conciliaire :

"Dans les Eglises dont les revenus annuels sont trop faibles, et où le nombre des fidèles et des membres du clergé est si petit que l'enseignement de la théologie n'y saurait avoir lieu commodément, qu'il y ait au moins un maître choisi par l'évêque, avec l'avis du chapitre, pour enseigner gratuitement la grammaire aux clercs et aux autres écoliers pauvres, afin qu'ils puissent parvenir par là, avec la volonté de Dieu, à l'étude même de l'Ecriture sainte". (32)

C'est donc un commencement d'enseignement primaire gratuit qui est envisagé en vue de la cléricature, il est vrai. Mais comme on l'a vu au chapitre premier de cette étude, les décisions du Concile de Trente ont beaucoup tardé à être appliquées en France et c'est tout au long du XVII^e siècle que l'on rencontre des ordonnances d'évêques prescrivant aux curés de toutes les paroisses d'établir une école pour le peuple. Tout cela va dans la ligne de l'obligation de catéchiser les baptisés.

En ce qui concerne Bordeaux, le Concile provincial de 1582 n'avait pas négligé la question et il demanda la création d'écoles dans chaque paroisse.

"grâce à ces dispositions on assista durant tout le siècle (le XVII^e- au développement des petites écoles à travers les deux diocèses (Bordeaux et Bazas) - A Bordeaux elles étaient confiées à la corporation des maîtres-écrivains ; elles étaient établies sur les paroisses de Sainte Colombe (4 écoles), Saint Eloi (2 écoles), Saint Maixent (4 écoles), Saint

(31) CRISTIANI - L'Eglise à l'époque du Concile de Trente p. 61
cf. aussi ZIND Pierre, in AVANZINI - Histoire de la pédagogie p.46

(32) CRISTIANI - id. - p. 61

Pierre (4 écoles), Saint Rémi (2 écoles) et dans la Sauvetat (...) Seules les plus déshéritées étaient trop pauvres pour ne pas séparer les classes de garçons et de filles". (33)

Un tel inventaire n'est qu'un résultat final après l'œuvre de réforme catholique des grands archevêques François et Henri de Sourdis. Mais lorsque le premier prit le diocèse en mains tout était à faire, comme on l'a vu précédemment. Cependant l'évolution montre qu'en certains lieux, les filles avaient accès à cette instruction élémentaire.

En Lorraine, par exemple, Pierre FOURIER, curé de Mattaincourt, constatait avec angoisse en 1595 la situation :

"L'école elle-même ne lui crée qu'un souci de plus. Comme dans la plupart des villages, les filles s'y entassent pêle-mêle avec des garçons qui sont déjà des assidus de la taverne (...) Il n'est pas jusqu'au maître d'école qui ne mériterait guère plus d'égards que ce François Marchand fouetté "devant six-vingt écoliers". (34)

Un rétablissement était à faire puisque, au niveau des écoles rurales, pour ne pas dire dans toutes les écoles, ce qui manquait c'étaient de vrais régents, consciencieux et aimant les enfants. Pour s'en informer il n'est que de recourir à

".. des portraits peu flattés que nous ont laissés des maîtres de l'époque, Budé, Vivès, Erasme, Montaigne... Les uns, nous dit-on, étaient d'une ignorance crasse. D'autres indolents, ingénieux à écourter leurs classes et à se ménager. Richeome en connut dans sa jeunesse (vers 1560) qui employaient une bonne pièce de temps, se promenans en la court du collège, avant d'entrer et après l'entrée, roigner d'autant les leçons et éclipser toute l'heure". (35)

Bien que ces façons d'être aient été observées surtout dans les collèges, c'est tout l'ensemble des régents qui, dans l'échelle sociale, constituait une catégorie sans prestige :

(33) DARRICAU - Histoire religieuse de la Gironde - Paris 1974 -
303 pages - p.

(34) DERREAL - Un missionnaire de la Contre-Réforme - Pierre Fournier
p. 124

(35) de DAINVILLE François - La naissance de l'humanisme moderne
p. 330

"On n'ignore pas que les régents sont pauvres (...) Ce n'est pas avec un revenu de quelques centaines de livres qu'on peut se flatter de figurer dans le Monde". (36)

Que pouvaient donc être les écoles de province et tout spécialement celles qui, par insuffisance d'organisation étaient devenues mixtes ? Cela peut jeter une certaine lumière sur la carence éducative dont souffraient les filles. Cependant, aux premières années du XVII^e siècle cette carence n'était pas totale, du fait de la grande activité des protestants en matière d'enseignement. L'inquiétude des catholiques n'en devait être d'ailleurs que plus vive, comme le remarque François de Dainville :

"Avec un coup d'oeil génial . Luther, Calvin, dès 1534, et leurs collaborateurs saisirent l'importance de l'école et comprirent que là était le vrai champ de bataille où se jouerait l'avenir de la Réforme (...) En France, l'évolution sociale favorisait le dessein des Réformateurs. Une bourgeoisie libérale ou d'affaires en effet, avant tout préoccupée du savoir plus que des dangers de la foi, maintes municipalités, d'ailleurs catholiques et ennemis déclarées contre l'hérésie, ont imprudemment confié l'éducation des enfants à n'importe quels maîtres (...) Habile, l'hérésie s'est en effet glissée parmi les régents ou les étudiants". (37)

La pénétration se faisait insensiblement, par de brèves réflexions, de menus gestes, dont la portée ne pouvait être découverte qu'à la longue. Mais un haussement d'épaule, une moquerie, sans être une prédication, transmettaient pourtant leur message. En voici un exemple ;

"Il me souvient, conte Florimond de Raemond, qu'en ma première enfance, un régent nommé Valois, faisant la sixième à Bordeaux, commença de nous faire perdre la coutume de donner entrée à nos leçons par le signe de la Croix (c'estoient, disait-il, des singeries) mais parlant de la religion en privé et comme se i ouant (...) cela faisait quelque brêche en nos petites âmes, d'autant plus dangereux que ces premières impressions

(36) TARGE Maxime, Professeurs et Régents de Collège dans l'ancienne Université de Paris - p. 248

(37) de DAINVILLE François - op. cité p. 33

s'arrachent après mal aisément quand elles ont une fois pris pied et jetté quelque racine", (38)

C'est à cela que Jeanne de Lestonnac fera sans doute référence lorsqu'en 1605, elle confiera à ses premières compagnes en termes analogues :

"Que de jeunes filles (...) vont puiser l'erreur dans des sources empoisonnées dont elles ont après bien de la peine à se défaire". (39)

L'insécurité s'était installée de telle sorte sur le plan de l'orthodoxie, que certaines régions régressèrent dans leur équipement scolaire :

"Faute de maître dont on soit sûr, en maints endroits, et jusqu'en Avignon, terre papale, on a dû fermer les écoles catholiques. On ne pouvait trouver de maîtres catholiques parce qu'en cette saison-là ils estoient si rares qu'on ne pouvoit s'en assurer tant les hérétiques en avoient semé partout". (40)

Sachant que Bordeaux avait ses écoles calvinistes et que, fidèles à l'orientation protestante, ces écoles devaient très volontiers accueillir les filles, on saisit la carence dont Jeanne de Lestonnac fut impressionnée. Certes, il était donné une instruction élémentaire consistant au moins à savoir lire et écrire en langue vulgaire, mais il manquait des maîtresses catholiques dont la compétence pût s'imposer.

x

x x

(38) de DAINVILLE op. cité p. 35

(39) BOUZONNIE op. cité H.O. p. 51

(40) de DAINVILLE op. cité p. 35

Cette situation posait d'abord un problème religieux. Dans tous les cas considérés, qu'il s'agisse de l'éducation donnée à l'intérieur d'un monastère, d'une famille ou d'une petite école, on retrouve la même dimension morale et le même antagonisme protestantisme - catholicisme. Pour ce qui regarde spécialement l'éducation féminine, alors que diminuait le nombre des filles restant dans leur famille, la Réforme eut pour effet d'attirer l'attention sur ce que ces dernières pourraient apprendre et réaliser, si l'on s'occupait d'elles. C'était un défi à relever pour que la Contre-Réforme fût efficace et effective !

CHAPITRE 7

INITIATIVES CONTEMPORAINES

LES BESOINS PERCUS

Face au spectacle de ces carences, les personnes ouvertes au monde et sensibles aux signes des temps, s'interrogeaient et cherchaient des solutions. En l'espace de dix-neuf ans, de 1592 à 1611, fleurissent plusieurs initiatives apostoliques, dont un tableau comparatif fait comprendre l'ampleur des visions et l'intérêt porté à l'éducation des filles. Leur nombre relativement important et leurs points communs permettent de détecter quel fut le mouvement d'idées qui, circulant à travers le Royaume de France et les Provinces limitrophes, ouvrit la voie à une nouvelle forme d'Institution : l'Ordre enseignant féminin.

En respectant la chronologie, et en prenant soin de situer géographiquement les actions qui s'ébauchèrent, on découvre peu à peu ce que le XVII^e siècle français a fait sien, a développé et transmis au dehors. Mais il faut bien se garder d'oublier l'œuvre des pionnières pour qui rien n'existaient de façon structurée.

C'est pourquoi cette étude s'arrête sur les six fondations contemporaines de celle de Jeanne de Lestonnac. Dans leur présentation, l'accent est mis sur le point de départ de la préoccupation éducative. Les éléments constitutifs de l'œuvre ne sont évoqués que dans la mesure où ils éclairent certains choix institutionnels de la première heure. Enfin, les dates mentionnées jusqu'au statut définitif restent une indication précieuse pour juger de la force de chaque entreprise ou de la consécration officielle de ses objectifs.

L'énoncé sommaire de ces réalisations exemplaires donne déjà un aperçu du déroulement des faits :

- 1 - 1592-1595 Les Ursulines de Provence, dans le Comtat-Venaissin alors lié aux Etats Pontificaux.
- 2 - 1597 La Congrégation Notre-Dame, dans le Duché de Lorraine, dominé par le St Empire Germanique.
- 3 - 1600 Les Filles dévotes de Sainte Agnès, dans les Pays-Bas méridionaux, rattachés à l'Espagne.
- 4 - 1605-1606 La Compagnie de Marie Notre-Dame à Bordeaux, dans le Royaume de France
- 5 - 1606 Les Ursulines d'Anne de Xainctonge en Franche-Conté, province espagnole.
- 6 - 1610 La Visitation Sainte Marie, dans la ville d'Annecy, possession de l'Empire Germanique.
- 7 - 1611 Les Jésuitesses de Mary Ward, dans les provinces du Nord, rattachées à l'Espagne et refuge des catholiques anglais.

Y a-t-il répétition du même modèle, ou au contraire enrichissement progressif d'un projet à laisser mûrir ? Si son urgence est un cri vers le Ciel, elle est aussi un regard précis vers certains coins de la terre qui, dans 5 cas sur 7, sont ceux de la dynastie des Habsbourg, Champions de la Contre-Réforme. Cet enracinement faisant ressortir la fondation de Bordeaux comme la seule du Royaume de France mérite d'être considéré attentivement.

1 - EN LA TERRE PAPALE DU COMTAT-VENAISIN, ENTRE 1592 et 1595

Dans le Sud-Est de la France existait une enclave curieuse, un territoire où l'on parlait Français et Italien, partie intégrante des

Etats Pontificaux, depuis le lointain séjour des Papes en Avignon. Ce Comtat-Venaissin était en quelque sorte une fenêtre d'Italie en France. Il suffit de dire que l'archevêque d'Avignon était un ami personnel et le premier biographe de Charles Borromée. Or c'est à Milan que la Compagnie de Sainte Ursule, fondée en 1535 à Brescia par Angèle Merici avait reçu en 1582 une approbation consacrant sa disponibilité aux œuvres de charité. (1)

Deux italiens, Dominico GRIMALDI, évêque d'Avignon de 1585 à 1592, et Jacopo SACRATI, évêque de Carpentras de 1572 à 1593, avaient connu les Ursulines installées à Gênes en 1573 et à Ferrare en 1584. Ils furent favorables à cette Compagnie de "femmes agrégées" et de "filles congrégées" selon l'expression en usage pour les femmes mariées d'une part et pour les veuves et les vierges d'autre part (2). L'Institut séculier d'Angèle MERICI passa donc de l'autre côté des Alpes où des candidates se groupèrent autour d'un Jésuite le Père PEQUET, alors en résidence au Collège d'Avignon. Parmi elles se trouvait Françoise de BERMOND (1572-1628)

A la suite de la mort du Père Pequet, l'appui vint des Doctrinaires de César de BUS qui, avec la collaboration de son cousin le Père Romillon, fonda en 1592 le premier groupe d'Ursulines françaises à Isle-sur-Sorgues. A l'exemple des Doctrinaires, ces femmes apôtres poursuivaient une finalité catéchétique. En 1594, elles obtenaient de Clément VIII un bref pontifical leur donnant l'autorisation d'enseigner publiquement la Doctrine Chrétienne. L'Eglise du lieu leur servait alors de local.

Se présentant d'abord comme des Dames catéchistes, entièrement ouvertes aux appels d'assistance caritative, les Ursulines précisèrent peu à peu leur concept d'éducation pour aboutir plus tard à la création de véritables écoles et de Pensionnats. En 1602, pour la fondation d'Arles on envisagea pour la première fois des classes dès le début de l'établissement. (3)

(1) BRAIDO Pietro - Esperienze della pedagogia cristiana nella storia - LAS - ROMA 1981 - Vol I - p. 203

(2) ZIND Pierre - Cours dactylographié déjà cité.

(3) GUEUDRE Marie de CHANTAL - De l'Institut séculier d'Angèle MERICI à l'Ordre monastique (1572 à 1650) - Paris - 1957 - p. 32

C'est en 1597 que fut publiée la traduction française des Règles de Ferrare, dites alors Règles de Tournon.(4) Ce texte a servi de base aux fondations qui s'étendirent d'Isle-sur-Sorgue à Avignon et jusqu'en la plupart des communautés françaises d'Ursulines. Y souffle l'esprit primitif ainsi défini par Marie de Chantal Gueudré :

"Tout est conçu, tant à Brescia qu'ailleurs, pour des vierges menant dans le monde une vie de prière consacrée à la pratique des vertus chrétiennes et à un apostolat qui s'exerce en famille d'abord, puis dans les maisons particulières, les écoles paroissiales, la demeure de l'Assistante".

(5)

Cependant la tendance à la vie communautaire est accentuée dans les premières créations de France, pour mieux répondre au goût :

".. de César de Bus qui désirait 'congréger' ses filles spirituelles, de Françoise de Bermond et de Mme de Capellis animées des mêmes intentions". (6)

Il faut signaler que Madame de Capellis, fille spirituelle de César de Bus, et qui avait fait entre ses mains un voeu d'obéissance, fut la bienfaitrice dont l'aide pécuniaire rendit possible la fondation d'Avignon. Quant à Françoise de Bermond, elle était depuis le début résolue à mener une certaine vie commune, moyennant des conditions spéciales :

"(elles) s'offrirent avec beaucoup de joie à embrasser ce genre de vie, surtout Françoise de Bermond qui avait déjà fait dessein de vivre, avec quelques autres filles, dans l'état de virginité, sans entrer dans aucune religion". (7)

Un tel projet était du reste difficilement acceptable pour une femme, sans la garantie de la clôture, comme l'atteste la réaction d'un religieux de la Compagnie de Jésus :

"Mais le R.P. MAJORIUS, supérieur de la maison professe des RR.PP. Jésuites qu'elle consultait quelquefois, l'en ayant toujours détournée et lui représentant fort souvent que

(4) REGLES DE LA COMPAGNIE DES VIERGES de SAINTE URSULE... A Tournon - par Claude Michel Imprimeur de l'Université - MDXCVII - Un exemplaire en est conservé à la Bibliothèque municipale de VESOUL (Haute-Saône)

(5) GUEUDRE Marie de Chantal op. cité p. 29

(6) - id. - " " p. 29

(7) CRISTIANI - La merveilleuse histoire des premières Ursulines françaises - Paris 1935 - p. 52

c'était une pure tentation et qu'il fallait absolument à une jeune fille "ou un mari ou une muraille" (...) elle n'avait pas osé entreprendre cet ouvrage jusques à ce que Dieu lui en donna le modèle et l'occasion". (8)

Cette double caractéristique de vie séculière congrégée, et d'action charitable auprès du prochain, marque donc les débuts des Ursulines en France.

"La conversion des âmes à Dieu reste l'objectif principal que les Ursulines ne perdent jamais de vue (...) Peu à peu elles prennent plus clairement conscience que la présence divine qu'elles veulent révéler au monde est une présence de foi, celle qu'elles expérimentent à certains jours au fond de leur cœur. Comment amener leur entourage à la reconnaître ? En combattant l'ignorance et la routine." ((9))

Ainsi s'ajoutent à l'enseignement de la doctrine chrétienne aux heures de catéchisme, celui de connaissances élémentaires pour comprendre la morale évangélique. Réduisant les visites aux malades, les exhortations aux pécheurs et des recours aux miséreux, les Ursulines se transformèrent en institutrices, réunissant dans une même maison les élèves à éduquer. Elles en vinrent même au point de vouloir en 1610, sous l'influence des Jésuites, la vie monastique complète avec clôture et voeux solennels.

Ce qui se produisit à Isle-sur-Sorgue en 1592 fut le commencement d'une branche importante, désignée habituellement sous le nom d'Ursulines de Provence. Mais il y eut aussi des fondations qui ne furent pas réalisées par l'intervention d'autres communautés ayant essaimé. On peut recenser plusieurs groupes similaires qui prirent naissance sur place et se développèrent grâce aux généreux dévouements suscités par Dieu. A l'aide de renseignements fournis par Mme Marie de Chantal Gueudré, en appendice de son ouvrage (10), a pu être élaboré un tableau faisant apparaître l'évolution de l'institution des Ursulines pour la période retenue, c'est-à-dire de 1592 à 1611. Ainsi se situera plus facilement le projet de Jeanne de Lestonnac en sa première expression de 1605-1606.

(8) CRISTIANI L. - La merveilleuse histoire... p. 52 - cf. aussi Constitution "Circa pastoralis" de Pie V qui ne reconnaissait plus les voeux simples.

(9) GUEUDRE op. cité p. 148 et p. 150

(10) - id. - p. 327

EXTENSION DES URSULINES FRANCAISES de 1592 à 1611

Communautés mères	Début	Transfor- mation monasti- que	Autres fondations	Début	Transfor- mation monasti- que
L'ISLE-SUR-SORGUE	1592	1638			
AVIGNON	1594	... (1623)	Fondées par Avignon :		
			CHABREUIL	1599	1637
			AIX	1600	1634
			ARLES	1602	1624
			TOULOUSE	1605	1616
			CAVAILLON	1610	1648
AIX	1600	1634	Fondées par AIX :		
			MARSEILLE	1602	1638
			VALENCE	1608	1630
			PONT St- ESPRIT	1610	1637
			LYON	1610	1620
COMMUNAUTES NAISSANT SUR PLACE :					
PONTOISE	1599	1617			
PARIS	1604	1612			
GRENOBLE	1605	1623			
ROMANS	1605	1635			
DIJON	1605	1619			
BORDEAUX	1606	1618	Fondées par Bordeaux :		
			LIBOURNE	1606	1618
			BOURG (EN BORDELAIS)	1607	1618
			ST. MACAIRE	1607	1618
BRIVES	1608	1620			
FOUGERES	1609	1626			
GISORS	1610	1621			
RENNES	1611	1617			

En conclusion, quelques observations s'imposent à la lumière du tableau ci-dessus. Tout d'abord la première reconnaissance officielle des Ursulines comme moniales fut celle de Paris avec la Bulle de 1612, à la demande de Madame de Sainte-Beuve. La suivante apparut en 1618 pour la Congrégation de Bordeaux et ses fondations. Cette dernière branche commença son existence à Bordeaux le 30 Novembre 1606, avec Françoise de Cazères, et elle reçut un statut qui pourrait être assimilé aujourd'hui à celui d'un Institut séculier. En anticipant sur ce qui sera exposé ultérieurement, il faut dire au passage que le projet mûri par Jeanne de Lestonnac et comportant dès le 7 Mars 1606 toutes les obligations de la vie religieuse, selon le Concile de Trente et "Circa Pastoralis", ne peut être identifié à ce que les Ursulines prétendaient alors.

Sur le plan éducatif, les besoins perçus se rejoignirent en plusieurs points, comme on le verra plus loin, mais ils n'orientèrent les fondatrices respectives vers une spécialisation scolaire qu'après une expérience de plusieurs années. C'est de cela que les dernières venues sauront profiter.

2. EN LORRAINE, LA CONGREGATION NOTRE-DAME EN 1597

Le Duché de Lorraine, alors membre de l'Empire Germanique, était gouverné par des Ducs puissants, et fortement lié à la Cour de Rome; il se signala par son empressement à mettre en application les principes de la Contre-Réforme. Charles de GUISE (1524-1588), Cardinal de Lorraine, chef de la délégation française, avait joué un rôle éminent au Concile, spécialement en 1563, au cours des dernières sessions. Cependant la situation religieuse de la Lorraine était déplorable et réclamait une action profonde de christianisation.

L'activité d'un saint curé, Pierre FOURIER (1565-1640) devait être primordiale dans cette oeuvre. Des études effectuées à l'Université des Jésuites de Pont-à-Mousson avaient renforcé en lui le sens de L'Eglise et l'élan apostolique. (11) En 1585, il demanda à être admis parmi les Chanoines réguliers de Saint Augustin qui, à l'abbaye de Chaumousey,

(11) SAGOT Paule - in Esperienze della pedagogia cristiana (Braido) -
op. cité p.475
Voir Cartographie n° 1

étaient en pleine décadence. Mais soucieux de travailler à l'évangélisation des masses dans le ministère paroissial, tout en comptant sur le soutien d'une communauté, selon l'esprit de St Augustin, il sollicita en 1589 la charge d'une paroisse abandonnée et devint ainsi curé de MATTAINCOURT, bourg commerçant des Vostes.

S'employant à remédier aux maux qui y sévissaient : foi vacillante, ignorance morale, pratique religieuse presque inexistante, il comprit la nécessité de réformer les écoles ou d'en créer de nouvelles :

"A l'anxiété du pasteur, se joint pour lui celle du chef soucieux d'assainir une situation sociale lamentable (...) Tous les enfants qui traînent les rues sans avoir, chaque semaine, "un sol" en poche pour aller attraper un brin d'instruction à l"école ne l'inquiètent pas moins (...) Il y va de la diffusion même de la doctrine que la vie scolaire soit assurée et propagée". (12)

Pierre FOURIER avait donc perçu, comme l'avaient fait les protestants allemands, la relation entre plan missionnaire et tâche éducative. Désireux d'occuper tous les enfants de l'un et de l'autre sexe, il vit que, du côté féminin, la solution dépendait de femmes acceptant de se consacrer à cette oeuvre :

"Plus tard, sans doute, quand Pierre Fourier aura séparé les filles des garçons, quand d'ailleurs il aura exercé son influence sur le clergé d'alentour, il essaiera de confier à un prêtre les garçons de la paroisse. Mais en 1597, il ne lui paraît ni "séant" ni "plus assuré" de mettre des écoles mixtes aux mains des ecclésiastiques de son temps". (13)

Il fallut donc inventer. C'est là que se révéla providentielle la rencontre d'Alix LE CLERC (1576-1622). Dans la nuit de Noël 1597, Alix et ses compagnes s'offrirent à Dieu dans l'église de Mattaincourt. Dès l'année suivante fut rédigé un Règlement marquant la fin poursuivie par la nouvelle communauté.

"La première et principale partie de notre but et par le moyen de laquelle nous espérons procurer que Dieu soit honoré

(12) DERREAL H - Un missionnaire de la Contre-Réforme..., op. cité pp. 124 et 125

(13) - id. - p. 124 - Il faut aussi reconnaître une situation toute différente de celle du Royaume de France puisque, dans l'Empire Germanique, le développement des écoles était grand.

et servi par plusieurs (...) c'est de dresser des écoles publiques et y enseigner gratuitement les filles à lire et écrire, à besogner de l'aiguille et l'instruction chrétienne, en tâchant selon leur portée et la nôtre leur faire entendre le catéchisme et les initiant à la piété et dévotion (...) à fuir toute sorte de vices et péchés et embrasser la vertu selon l'état, l'âge et capacité de chacune d'icelles".
(14)

Ce qui était clair dès la première heure c'était la mission éducative rendue très nécessaire par le spectacle du laisser-aller régnant en Lorraine. Le document cité en donne une vivante description :

"Et à cet exercice principalement avons-nous désiré nous employer à raison du manquement, importance et nécessité qui se retrouve en cette part en plusieurs endroits où la jeunesse est ignorante et corrompue en ses moeurs, adonnée à jurer, maudire, injurier, désobéir, dire et écouter propos et chansons déshonnêtes etc... pour de quoi détourner les filles et les rendre pleines de piété, obéissance et modestie, il est entièrement nécessaire qu'elles soient instruites de bonne heure, en toute diligence et fidélité". (15)

On le voit l'idée était nettement apostolique. La manière de la réaliser comportant une particularité très dépendante de la situation rurale dans laquelle naissait l'œuvre : il s'agissait d'aller vers les paroisses abandonnées et par conséquent de se répartir en petits groupes à travers trois évêchés pour lesquels une autorisation fut accordée en

1603 -

"Le 8 décembre de cette même année 1603, Pierre Fourier enlevait pour ses filles un parchemin d'importance. Charles de Lorraine, par acte signé de sa main et scellé de son sceau, approuvait la Congrégation de la Bienheureuse Vierge Marie dans toute l'étendue de sa légation". (16)

Mais le grand conflit devenait de l'incompatibilité existant entre un projet "d'écoles ouvertes", c'est-à-dire accessibles aux externes, et un statut de "filles enfermées", comme les Prélats le réclamaient bientôt. Le type d'école qui était envisagé exigeait

(14) DERREAL - op. cité p. 401

(15) - id. - " p. 401

(16) - id. - " p. 183

au contraire l'alternance d'une dispersion dans le labeur et d'une réunion familiale périodique. Des crises eurent lieu à cause de ce point en 1606 et 1613 (17). Enfin, en 1617, une Bulle pontificale émanant de Paul V, assimilait la Congrégation aux Ordres religieux avec voeux solennels et clôture, ce qui entraîna des transformations coûteuses de la part des deux fondateurs. La Bulle de 1628 accordée par Urbain VIII devait rétablir l'orientation foncièrement éducative, consacrée par un voeu spécial d'enseignement tout en maintenant le style de vie monastique.

Les développements historiques de la Congrégation de Notre-Dame sont un exemple frappant de la recherche apostolique réalisée au début du XVII^e siècle. A la lumière des troubles politiques, on saisit également l'impossibilité d'assimiler la fondation lorraine aux projets du Royaume de France. Les destructions opérées sous Louis XIII et tristement illustrées par le graveur Jacques Callot ne peuvent que justifier les attitudes anti-françaises de certains habitants du Duché. Au moment où la France prit possession de la Lorraine de 1631 à 1637, Pierre Fourier lui-même fut interdit de séjour, c'est pourquoi il mourut en exil à Gray, en Franche-Comté qui faisait alors partie de l'Empire Germainique.

L'évolution de l'oeuvre de Pierre Fourier et d'Alix Le Clerc montre les conditions qui étaient nécessaires à l'époque pour que des religieuses éducatrices soient reconnues comme telles et pour qu'une place leur soit faite dans l'Eglise et dans les Etats. Ce cas d'approbation lente et difficile donne en quelque sorte raison à Jeanne de Lestonnac qui, du premier coup, sut introduire dans son projet tout ce qui pouvait être requis pour une approbation qui fut des plus rapides.

(17) D'après ce qui a été établi au chapitre 5 sur une certaine correspondance épistolaire entre Jeanne de Lestonnac et le Père Antoine MESNAGE S.J., se trouvant en 1609 en contact avec des membres de la Congrégation Notre-Dame à Nancy, on peut comprendre les commentaires suscités par la fondation de Bordeaux. Accepter la clôture, les voeux solennels et l'agrégation à un grand Ordre attirait une partie des filles de Pierre Fourier. Alix Le Clerc y était opposée. cf. DERREAL H - op. cité p. 234

EVOLUTION DE L'OEUVRE de Pierre FOURIER et d'ALIX LE CLERC
de 1597 à 1611 (18)

1597	Consécration d'Alix Le Clerc et de ses compagnes
1598	Ouverture à Poussay de la première école gratuite de Lorraine
1598	Rédaction du Règlement provisoire : fin éducative
1599	Ecole de Poussay transférée à Mattaincourt
1602	Ouverture de l'école de Saint Mihiel
1603	Ouverture de l'école de Nancy
1603	Approbation par le Cardinal Charles de Lorraine - Statuts prévoyant un certain regroupement en congrégations diocésaines
1604	Ouverture de l'école de Pont-à-Mousson
1605	Ouverture de l'école de Saint Nicolas
1606	Premières Constitutions - Brusques exigences de clôture (Début du pontificat de Paul V)
1608	Ouverture de l'école de Verdun
1609	Pierre Fourier prépare une Règle (documents perdus)
1611	Sommaire du Dessein des Filles de la Congrégation de la Bienheureuse Vierge Marie - en vue d'une approbation pontificale - proposition de maisons "fermées" et non fermées.
	DATES ULTERIEURES : 1616 : Bulle de Paul V (6 Octobre)
	1617 : Erection en monastères (21 Novembre)
	1628 : Bulle d'Urbain VIII (8 Août)
	Nom de CHANOINESSES DE SAINT AUGUSTIN

Les fondations successives obéissaient à une stratégie missionnaire selon les plans du curé de Mattaincourt. L'œuvre éducative se trouvait fortement intégrée dans l'Eglise locale en vue de la rechristianisation des masses. La nécessité d'une union diocésaine pour maintenir les relations d'un évêché aux deux autres évêchés voisins ouvrait la voie à une sorte de gouvernement centralisé. C'était une tentation d'imiter du côté féminin la formule adoptée dans la Compagnie de Jésus par l'union de tous les membres autour d'une même tête.

3 - DANS LES PAYS-BAS MERIDIONAUX, LES FILLES DEVOTES DE
SAINTE AGNES, EN 1600

Des initiatives moins connues firent leur apparition dans les Pays-Bas espagnols de la fin du XVI^e siècle, s'inscrivant dans le cou-

(18) d'après Paule SAGOT op, cité p. 478 et ss., et DERREAL p. 169 et ss..

rant qui commençait à s'affirmer en faveur de l'instruction des filles.

Dans cette partie de l'Europe à la population dense et urbanisée, on sentit très fort le besoin de faire tomber l'ignorance contre laquelle les ministres protestants avaient su lutter. Si le calvinisme avait fait tant d'adeptes, pensait-on, c'était faute d'avoir rencontré une instruction suffisante. En application du Concile de Trente, le deuxième Concile de Cambrai tenu à Mons en 1586 se propose :

"dresser partout dans le pays des écoles dominicales pour instruire les enfants pauvres dans les rudiments de la foi, et leur apprendre à lire et à écrire". (19)

L'accent était même mis sur l'opportunité d'une action féminine, étant donné

"qu'il n'at esté convenable depuis quelques temps, disait-on, de faire enseigner femmes et filles par des hommes". (20)

Les œuvres qui se créèrent alors s'apparentaient à celle d'Angèle Merici à Brescia. (21) Le phénomène qui se produisit était aussi dans la tradition flamande, célèbre pour ses béguinages : des communautés de filles dévotes fleurirent ici ou là, dans le désir de participer à la grande œuvre de catholicisation, comme le faisaient les Jésuites pour les garçons :

"Pour ce que en plusieurs lieux l'on a sagement et pieusement dressé... divers collèges pour la jeunesse masle, à ce qu'elle soit instruie de telz art et sciences, dont par après elle puisse travailler et en porter fruct à l'église et république chrestienne, affin que la semblable advienne dès l'âge tendre et débile du dévot sex féminin". (22)

Les expériences réalisées se situaient à Tournai, Douai, Arras, où une reconnaissance officielle fut accordée en 1600. Rofroy du FLOS, la fondatrice, n'entendait faire autre chose que de grouper des "filles séculières" :

(19) LOTTIN Alain - Réforme catholique et instruction des filles - in Religieuses enseignantes... op. cité - pp. 21 à 29 - cf. p. 21

(20) - id. p. 21

(21) C'est un disciple de Charles Borromée, le nonce BONHOMI, qui avait présidé le Concile provincial de 1586, et l'entreprise était soutenue par François BIUSSERET, chanoine de MONS, puis évêque de Namur, qui avait séjourné en Italie. De plus, ressortissaient de la dynastie des Habsbourg tous ces domaines : Italie - Espagne - Pays-Bas - Nord de la France - Empire Germanique.

(22) LOTTIN Alain - op. cité - p. 22

"non point pour dresser nouvelle religion, mais pour insti-
tuer en estat un peu inferieur, de vie honorable et vertueuse
(...) Ladite maison n'est point d'église ny de religion, ains
séculière". (23)

S'intéressant particulièrement aux pauvres, ces "Dévotes
filles" visaient à en faire surtout de bonnes mères de famille. Leur
vie se rapprochait d'une vie consacrée puisqu'elles prêtaient serments
de pauvreté, chasteté et obéissance à la "maîtresse de maison". Cepen-
dant il ne s'agissait pas de corps de religion constitué et le statut
imprécis de ces communautés ne leur permit pas de traverser les périodes
troublées. Affaiblies en 1628 par des difficultés financières, elles
furent victimes des soupçons qui planaient sur toutes les sortes de
"Jésuitesses" après les mesures prises par Rome en 1631 contre l'Ins-
titut de Mary Ward, comme on le verra plus loin. Finalement la guerre
franco-espagnole les dispersa.

Cette initiative apostolique vouée à l'échec, et pour cette
raison, rarement mentionnée dans l'histoire de la pédagogie, souligne
le besoin éducatif ressenti par tant de femmes généreuses. Elles étaient
à l'oeuvre dans une terre étrangère mais voisine, lorsqu'en 1605 et
1606, Jeanne de Lestonnac méditait son plan d'action. Leur exemple con-
tribue à éclairer le projet de la Compagnie de Marie Notre-Dame : s'il
y avait également un but éducatif clair, il y avait aussi un style de
vie considéré comme élément important.

4 - EN FRANCHE COMTE, PROVINCE ESPAGNOLE, LES URSULINES D'ANNE DE XAINCTONGE EN 1606 -

Tout en étant désignées sous le nom d'Ursulines, les filles
d'Anne de Xainctonge (1567-1621) ne sont pas entièrement définies par ce
qui a été dit plus haut à propos des Ursulines de Provence. La vocation
de la Fondatrice s'éveilla dans le cadre de Dijon où elle était née. De
la maison de ses parents, elle pouvait observer les entrées et les sor-
ties qui se faisaient au Collège des Jésuites situé en face. Dès 1596,
elle pouvait formuler ses intentions :

(23) LOTTIN Alain - op. cité p. 23

"Le désir d'ayder au salut des ames croissait en elle de iour à autre et de commencé une Congrégation ou Compagnie de filles, lesquelles après avoir vacquer à leur propre perfection, s'emploiasse, celon la condition de sexe, ayder au salut des ames par leurs prières, bonne édification et instruction de la ieunesse de leur sexe, à l'imitation de S. Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus". (24)

A cette finalité nettement éducative, s'ajoutait une clause sur laquelle Anne entendait demeurer ferme :

"(les religieuses) ne seront pourtant obligées de demeures et estre tenues en closture perpétuelle". (25)

Ce point devait justifier le passage de Dijon à Dôle, ville de Franche-Comté, alors sous la domination espagnole et rattachée à l'Empire Germanique. (26) Elle y jouit de la protection efficace de Ferdinand de Longwy de Rye, archevêque de Besançon.

A Dôle, ce fut l'école toute sommaire d'une certaine "Dame Renard" qui servit de champ d'expérimentation où Anne précisa ses vues. En un deuxième temps, elle put ouvrir sa propre école en 1606 pour y prodiguer l'Instruction gratuite aux filles. Le 15 Juin 1606, elle et ses compagnes prononçaient des voeux de chasteté et de stabilité. Quant au nom de son Institut, elle manifesta des préférences que partageait Jeanne de Lestonnac :

"Comme elle aymait uniquement la très-sainte-Mère de Dieu, son désir estoit de luy mettre en mains cet ouvrage et d'assembler cette communauté sous son nom (...) Les Jésuites lui donnères avis de ne pas songer à des nouvelles congrégations, mais d'en choisir une des approuvées, pour faciliter d'autant plus son dessein. Elle, qui aymait le conseil et encore plus l'obéissance, soumit son jugement et entreprit de vouloir garder les règles des Ursulines, sous la faveur pourtant de Nostre Dame", (27)

(24) ANNE de XAINCTONGE - POSITIO super virtutibus - p. 13

(25) - id, - p. 24

(26) Contrairement à son père et à sa soeur, Anne n'accepta pas l'annexion du Duché de Bourgogne par la France en 1559. Elle restait sensible à la guerre civile qui ne s'apaisa qu'en 1595. Dans ce sens elle eut une position voisine de celle de Pierre FOURIER,

(27) ANNE DE XAINCTONGE - POSITIO - op. cité - p. 24 - Doc. XIX

Ainsi Anne pouvait-elle bénéficier de l'approbation accordée aux filles de Sainte Ursule par le Pape Grégoire XIII. (28) Une condition importante se trouvait remplie : avoir un statut de femmes se consacrant à l'éducation des filles. De fait, les Ursulines de Dôle purent rester ce que leur Fondatrice avait prévu, même après la reconnaissance officielle de 1623 par un Bref d'Urbain VIII. Elles ne furent point contraintes à être des moniales et échappèrent à la clôture, gardant toute liberté pour l'accomplissement de leur mission éducative.

A leur propos on saisit aussi le caractère modeste que revêtait alors la fonction enseignante. Issue d'une famille de la noblesse dijonnaise, Anne de Xainctonge faisait choc en choisissant d'être maîtresse d'école :

"Pour l'instruction des jeunes âmes de son sexe, qu'elle veut entreprendre, il est certain que c'est un emploi bien humble et chétif aux yeux du monde". (29)

Ce fait rappelle que les membres de la noblesse ne devaient pas faire "d'oeuvres serviles", comme on l'avait vu dans l'Antiquité où la classe et l'instruction des enfants étaient confiées aux esclaves. Au XVII^e siècle comme à l'époque suivante les précepteurs ne furent jamais recrutés dans la noblesse. On peut donc en déduire la force caritative que revêtait l'exemple des intrépides éducatrices issues des hautes classes de la société.

En ce qui concerne le caractère séculier des Ursulines de Dôle, il y avait concordance avec le plan primitif d'Angèle Merici. C'est l'aspect par lequel le projet de Jeanne de Lestonnac s'en distingue le plus, tandis que les visées apostoliques en soulignent l'opportunité.

5 - DANS LA VILLE D'ANNECY, LA VISITATION SAINTE MARIE en 1610

Sans trouver sa justification dans un appel spécial de la jeunesse féminine, le Couvent de la Visitation d'Annecy fut un certain temps une maison d'éducation. C'est pourquoi il sera donné un rapide aperçu de

(28) La Fondation d'Anne de Xainctonge put aussi se réaliser grâce à l'existence d'un Bref de Clément VIII en faveur d'une oeuvre à créer en Franche-Comté. La Marquise d'OGLIANI en fit profiter le nouvel Institut répondant à la définition "societas seu confraternitas sub invocatione sanctae Ursulae" cf. POSITIO - p. 23

(29) BINET - S.J. - Vie d'Anne de Xainctonge...

cette fondation réalisée en 1610 par François de SALES (1567-1622) et Jeanne François, FREMYOT de CHANTAL (1572-1641)

Le groupe débutant fut désigné sous le nom de "Sœur oblates de la Sainte Vierge", filles "congrégées" pour assister les pauvres et les malades d'Annecy - Cette occupation ne devait être que secondaire et épisodique, la fin principale étant éminemment contemplative. Telle est la formule contenue dans le premier texte des Constitutions dès 1613 - et devenue définitive en 1618 par le Bref "Sacri apostolatus". Le nom de Visitation Sainte Marie adopté assez vite, suggérait la visite des malades et des pauvres à domicile, comme le firent plus tard les Filles de la Charité.

Dans son plan initial, François de Salles désirait que, pour mieux vaquer à leur sanctification dans le quotidien de la vie, les filles de la Visitation ne soient contraintes à aucune clôture. Ce sujet de litige, déjà rencontré pour d'autres fondations de cette époque, mérite une attention particulière. L'évêque de Genève en parla au Cardinal Bellarmin dans une lettre du 10 juillet 1616.

"Cependant Monseigneur(...) devant le temps de Boniface VIII il y avait des sanctimoniales en l'Eglise (...) Mais elles n'estoient pas tellement enfermées dans leurs monastères, qu'elles ne sortissent quand il estoit nécessaire, (...) Et maintenant le monastère des nobles dames instituées par Ste Françoise Romaine fleurit à Rome grandement auquel toutes fois il n'y a ny clôture, ny solennelle profession, et partant, si en cette région les filles et vefves vivent si saintement, sans estre enfermées et cloistrées, et peuvent aussy profiter aux soeculiers, je ne voy pas pourquoi cette façon de vivre doive estre aucunement changée. Toutes fois je remets volontiers mon avis à un meilleur jugement." (30)

Effectivement, le jugement fut contraire au sien. Le Bref pontifical du 23 Avril 1618 érigea la Visitation en Ordre canonique et le 16 Octobre François mit en clôture les Visitandines d'Annecy.

Par suite de l'abandon de la visite des pauvres, des jeunes filles furent accueillies comme pensionnaires, mais ce contact éducatif fut conçu surtout pour un milieu social élevé. Il n'a donc rien apporté

(30) ANNE de XAINCTONGE - POSITIO - op. cité - p. 390

à la diffusion de l'instruction des masses. En cela, le projet s'éloigne de celui qui fait l'objet de cette étude,

6 - DANS LA PROVINCE DU NORD, REFUGE DES CATHOLIQUES ANGLAIS, LES JESUITESSES DE MARY WARD en 1611

D'Angleterre où sévissait une rude persécution contre les catholiques, Mary WARD (1585-1645) passa sur le continent, chez les Habsbourg d'Espagne, dans l'espoir d'y réaliser sa vocation religieuse. C'était en 1606 et il lui fallut attendre encore cinq ans avant de trouver sa route. Sur le conseil d'un Père de la Compagnie de Jésus, elle entra d'abord comme converse dans un couvent de Clarisses. Elle essaya ensuite d'en fonder un avec quelques compagnes. Mais, comprenant en 1609 qu'elle n'était pas appelée à ce genre de vie, elle chercha plutôt à rendre accessible au monde féminin la voie de Saint Ignace et à orienter sa fondation vers l'apostolat. (31)

Au terme de sa recherche, la lumière se fit en 1611, date à laquelle Mary Ward ouvrit à Saint Omer une école pour ses jeunes compatriotes réfugiées dans ces Pays-Bas qui étaient alors gouvernés par les Archiducs Albert et Isabelle. Ce qu'elle voulait, c'était conserver la foi catholique de l'Angleterre sa patrie, et elle était consciente de devoir s'occuper de la jeunesse féminine pour assurer ce résultat.

Mais bientôt Mary Ward devait se rendre compte que les enfants de sa terre hospitalière et ceux de toutes les régions du continent avaient un besoin urgent d'éducation chrétienne et de solide formation. Elle n'en était encore qu'à la première école de filles, située à Saint-Omer, mais de nombreuses fondations devaient suivre : Liège en 1617, Cologne en 1620, Trèves en 1621, Rome en 1622, Naples en 1623, Pérouse en 1624, Munich en Bavière en 1627, Vienne en 1627 et Presbourg, Bratislava, en Hongrie en 1628. De graves difficultés attendaient cette femme audacieuse ;

"Le Général des Jésuites, le P. VITTELESCHI, se montre méfiant à l'égard de ces filles qui ont adopté les Constitutions de la Compagnie sans le consulter ni demander à être placées dans sa dépendance (...) En outre, le clergé anglais qui n'ap-

(31) WETTER Immolata ~ Maria Ward,.., in Esperienze di pedagogia,.., op., cité pp, 493-515 - Pour l'ensemble de notre texte, cf, l'article écrit en italien,

précie guère la Compagnie croit, à cause de ce sobriquet de Jésuitesses que Mary Ward et ses filles en constituent la branche féminine, et il leur témoigne quelque hostilité." (32)

Pourtant Mary Ward restait convaincue de devoir établir un véritable Ordre enseignant ; elle sollicité l'autorisation pontificale avec exemption de la clôture, mais en dépit de ses courageux plaidoyers devant le Pape Urbain VIII lui-même son oeuvre fut frappée d'interdiction par la Bulle "Pastoralis Romani Pontifices" du 13 janvier 1629,

Pourtant la mission de Mary Ward comportait bien des aspects dignes d'être retenus. Dans un plan élaboré en 1612, elle avait exposé les grandes lignes de son oeuvre éducative qui n'était pas sans refléter au féminin les qualités du "gentleman" anglais. On y attirait l'attention sur la manière de réagir avec calme, de freiner ses passions, de respecter les ordres de ses parents, de s'élever vers de nobles idéaux. (33) Les conseils moraux portaient sur la prudence dans les paroles, la bienveillance à l'égard d'autrui et l'art de vaincre la tristesse par la joie.

En 1615 dans un document intitulé "Ratio Institutii", Mary Ward mettait en lumière un autre aspect fondamental de son oeuvre ; la "Schola Mariae". On y lit la conviction que la femme est capable d'apporter sa contribution à l'oeuvre ecclésiale, spécialement dans l'Angleterre de l'époque où la moisson était si abondante.

Ce programme vigoureux synthétise plusieurs éléments importants de l'Ordre enseignant féminin : confiance en la fille, modèle pris en Marie, corps apostolique à créer à l'exemple de la Compagnie de Jésus. En tout cela, Jeanne de Lestonnac avait une vision semblable. Elle s'en séparait par son acceptation consciente et réfléchie de la clôture qui faisait partie de la forme de vie religieuse dont elle rêvait ; elle montrait également plus de réserve et d'indépendance dans son adaptation féminine des plans d'Ignace de Loyola.

Mary Ward paya cher son attachement aux formes ignatiennes puisque sa fondation fut supprimée. Cependant si, comme il le méritait, son Institut a pu renaître et se prolonger jusqu'à nos jours, c'est grâce à l'intervention de certaines de ses filles qui, une fois la

(32) PILLORGET René - Mary Ward ou la ténacité (1585-1645) in - Les Religieuses enseignantes - op. cité - pp. 9 à 20 - cf. p.10

(33) WETTER Immolata - op. cité - p. 498

tourmente passée, présentèrent au Saint Siège une Congrégation d'apparence nouvelle. Les "Vierges anglaises" furent reconnues par Clément XI le 3 Juin 1703, et par Benoît XIV dans la Bulle "Quam vis justo" du 30 Avril 1749.

Ce qu'il convient de retenir ici, c'est que, d'une part un principe faisait obstacle, au niveau de la hiérarchie : il était inouï dans l'Eglise que des femmes accomplissent le ministère apostolique, sans être chaperonnées par des ecclésiastiques. D'autre part, une conviction s'imposait de plus en plus fortement dans le laïcat catholique : la jeunesse féminine méritait qu'on s'occupât d'elle car son influence pouvait être décisive dans la société.

7 ~ HYPOTHÈSE D'UNE SOURCE COMMUNE

L'évocation successive des diverses initiatives surgies entre 1592 et 1611 met en évidence des convergences surprenantes : si les unes se sont attachées à la vie séculière et d'autres à la forme monastique, toutes se sont préoccupées de l'instruction des filles comme facteur essentiel de rechristianisation. De plus, le modèle vers lequel se tournèrent les promoteurs de ces projets éducatifs était en général celui des Jésuites. Comme le remarque Hélène Derréal :

"Dans l'ambiance des fils d'Ignace, la question est d'actualité. Autour d'eux se propage l'idée qu'il faut faire pour les filles ce qu'ils ont réalisé dans leurs collèges pour les garçons," (34)

Officiellement pourtant, la Compagnie de Jésus se défendait d'avoir des liens spéciaux avec des Congrégations de femmes, et l'affaire de Mary Ward en est une preuve. Mais les faits sont là, et, individuellement, nombreux furent les Pères Jésuites qui prodiguèrent leurs conseils et leur attention à des œuvres naissantes.

En 1611, on trouve donc Mary Ward attirée à la fois par les structures et par l'esprit apostolique de la Compagnie de Jésus qu'elle entendit copier intégralement.

(34) DERREAL H, op, cité p. 326

En remontant dans le temps, on voit qu'en 1610, François de Sales avait déjà été en contact avec plusieurs jésuites. Il était d'abord élève du Collège de Clermont. Ensuite lorsqu'en 1588 il fit ses études de droit à Padoue, il se mit sous la direction du Père Possevin (Antonia Possevino : 1534-1611). Au temps où il était évêque de Genève, il rencontra souvent un cousin de Pierre Fourier, le Père Jean Fourier S.J., de 1601 à 1608 (35)

En ce qui concerne Anne de Xainctonge, les Jésuites étaient auprès d'elle à Dijon aussi bien qu'à Dôle. Elle fit sa première communion sous les auspices du Père de Villars S.J., qui plus tard, à Chambéry, dirigea Sainte Jeanne de Chantal. En 1581, elle connut le Père Louis Richeome qui était alors recteur du Collège de Dijon. Il faut citer encore le Père Edmond Auger, le Père Jean Gentil et le Père Gouyon qui participa à la rédaction des règles de Dôle. Mais l'élément le plus important à ce point de vue, est celui de l'inspiration initiale d'Anne de Xainctonge :

"... lui vint cette réflexion : pourquoi ne ferait-on pas pour les jeunes filles ce que les Pères font pour les jeunes gens ? Ayant communiqué ses idées au Père Gentil, elle reçut le conseil de ne point les combattre et de chercher dans l'oraison la lumière divine (...) (plus tard) elle eut recours par correspondance à ses anciens directeurs. Le Père de Villars et le Père Gentil, alors séparés l'un de l'autre, sans avoir pu se concerter, lui firent identiquement les mêmes réponses". (36)

L'idée semble avoir été conçue avant 1596, date où Anne quitta Dijon pour Dôle, c'est-à-dire à la fin de la guerre civile en Bourgogne, et après le départ des Jésuites à Dôle.

Du côté de la Congrégation Notre-Dame, dite des Chanoinesses de Saint Augustin, les relations avec les jésuites furent spécialement fréquentes et suivies. Ce furent le Père Gueret et le Père Baccaret au temps du projet de 1603.

"Si hardi que fût le projet, une véritable congrégation régulière se réclamant du prototype juridique inauguré par la Compagnie de Jésus était en germe dans l'acte de 1603". (37)

(35) DERREAL H. op. cité p. 200 note 34

(36) FOUQUERAY Henri - op. cité III p. 183

(37) DERREAL H. op. cité p. 186

L'Université de Pont-à-Mousson devint un foyer d'autant plus actif qu'après le 13 Juin 1595, lors de leur expulsion du Royaume de France, de nombreux Jésuites se réfugièrent dans le Duché de Lorraine. Alors arrivèrent à flots toutes les idées véhiculées par les missionnaires de la Compagnie de Jésus.

Enfin, si l'on se penche sur le réseau très complexe des Ursulines de France, on trouve le Père Pequet et le Père Majorius au moment du démarrage d'Ayignon, les Pères Lancelot-Marin, Gontery et Coton comme conseillers de Madame de Sainte Beauve à Paris. C'est à Bordeaux que la fondation des Ursulines grandit plutôt à l'ombre des Feuillants, tandis que Jeanne de Lestonnac gagna la confiance des Jésuites. Le Père Jean de Bordes et le Père François Raymond, rencontrés en septembre 1605, n'avaient pas d'autre but que de proposer à la Fondateuse la réplique féminine de leur propre Compagnie.

"Ce moyen consistait dans l'établissement d'un Ordre de Filles Religieuses, sur le modèle de la Compagnie de Jésus, dont elles imiteraient la fin et les pratiques (...) il fallait élever cette nouvelle forteresse contre l'Hérésie et l'enfer, et ouvrir (...) une Ecole de la Doctrine chrétienne".
(38)

Après ce vaste panorama de l'influence des Jésuites dans les diverses créations mentionnées, une question se pose : qui a été l'auteur de la première idée ? La chronologie force à le chercher dans une période antérieure à 1596, d'après ce qui a été dit au sujet du projet d'Anne de Xainctonge. A moins que, remontant encore plus loin, et tenant compte d'une toute première fondation réalisée en Prusse orientale par Catherine Protmann, il ne faille chercher avant 1571. Cette date est en effet celle des débuts de l'Institut des Soeurs de la Compagnie de Sainte Catherine ou des "Catherines" à Braunsberg. Fondées sans clôture, ces soeurs prétendaient aussi vivre l'esprit d'Ignace de Loyola.

Dans ce cas, on aurait affaire à un large courant apostolique qui aurait pris naissance très vite après le Concile de Trente, où avaient siégé, dès les premières sessions, les célèbres Jésuites Jacques Laynez et Alphonse Salméron, en qualité de théologiens du Pape.

(38) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 53-54

Un des grands propagateurs de l'esprit d'Ignace de Loyola fut le Père Antoine POSSEVIN qui déploya une prodigieuse activité dans les divers lieux où l'envoya François de Borgia, 3^e général de la Compagnie de 1565 à 1573. Ensuite il devint secrétaire du 4^e général MERCURIAN ; après avoir facilité l'entrée du Père Auger à Lyon, il se livra à des œuvres que son talent littéraire lui fit produire avec abondance. A-t-il traité le thème de fondations féminines s'inspirant du modèle jésuite ? Une recherche faite à travers ses innombrables publications n'aboutit à rien de certain. Cependant, à l'occasion de la mort en 1594 de l'archiduchesse d'Autriche Eléonore, duchesse de Mantoue, il loua fort les actions admirables de la défunte, et en particulier la protection qu'elle avait accordée aux éducatrices chrétiennes enseignant "l'usage des bons livres" pour la bonne formation des écolières. On y relève une phrase évoquant cette mission dans une certaine "imitation de notre Institut", au dire du Jésuite. (39)

Si le Père Possevin envisageait, ne serait-ce que de loin une action d'éducation féminine comme la réplique de ce que réalisait déjà son Institut pour les garçons, l'idée ne put manquer d'être partagée par ses amis parmi lesquels le Père Emond Auger, figure en bonne place. A la faveur de ses voyages missionnaires si nombreux à travers la France, grâce aux contacts que plusieurs autres Jésuites célèbres eurent avec des œuvres commençantes, des projets s'inspirant du modèle conçu par Ignace de Loyola jaillirent tout naturellement.

Cette hypothèse d'une source commune ne réduit en rien la valeur des diverses initiatives considérées dans ce chapitre, elle garantit plutôt la force de la relation qui put s'établir entre une réalisation masculine bien structurée et des créations féminines qui se cherchaient.

Avant de conclure, une récapitulation des cas étudiés fait ressortir les composantes dont il a été question :

(39) cf. DORIGNY Giovanni - *Vita del P. Antonio POSSEVINO -- in Venezia MDCCLIX - Documenti XVIII*, p. 189 : "id omne, quantum ad instituti nostri rationam spectare poterat, effectum est. Adyita ergo pleraque de Verbo Dei tradendo, de Scholis, de bonorum usu librorum (...) ad scholas formandas".

GENESE DE L'ORDRE ENSEIGNANT FEMININ

	INSTRUCTION filles	AFFILIATION grand Ordre	CLOTURE	Imitation JESUITES	APPROBATIONS
1592-1595 COMTAT VENAISIN F. de Bermond César de Bus Ursulines de Provence	Doctrine chrétienne catéchisme puis écoles	des Congrégées	désirée OUI à Partir de 1612	OUI pour la fin seulement	1597 Règles TOURNON 1609 Règles BORDEAUX 1612 Bulle Paris 1614 Bulle Toulouse 1618 Bulle Bordeaux
1597 LORRAINE Pierre Fourier Alix Le Clere Congrégation Notre-Dame	écoles ouvertes et congrégées voeu d'enseignement	Chanoines REGULIERS DE SAINT AUGUSTIN	NON non désirée OUI en 1617	OUI pour la fin et le gouvernement	1603 Autorisation Lorraine 1616 Bulles Paul V 1617 1628 Bulles Urbain VIII
1600 PAYS BAS MERIDIONAUX Rofroy du Flos Filles dévotes de Ste. Agnès	Instruction des filles pauvres	NON filles séculières	NON non désirée	OUI Pour la fin seulement	1600 Autorisation de l'Évêque d'Arras
1606 BORDEAUX J. de Lestonnac J. de Bordes Compagnie de Marie Notre-Dame	Ecole catholique face à l'école calviniste	Ordre de St. BENOIT	OUI désirée	OUI gouvernement général refusé	1607 7 Avril Bref Paul V 1638 Edition des Règles établies en 1608
1606 FRANCHE COMTE Anne de Xainctonge Ursulines de Dôle	Ecole insérée dans la paroisse	NON	NON non désirée	OUI sans gouvernement général peu propre à une femme	1623 Bref d'Urbain VIII
1610 ANNECY F. de Sales J. de Chantal VISITATION	Education des filles de bonne famille	OUI	NON non désirée en 1618	NON	1618 23 Avril Bref de Paul V
1611 SAINT OMER Mary Ward Jésuitesses (plus tard I.B.V.M)	Ecole pour conserver la foi au milieu des persécutions	NON	NON non désirée	OUI de très près	1615 Ratio Institut 1631 Suppression

Dans ces conditions, il est clair que l'initiative de Jeanne de Lestonnac n'a rien d'original s'il s'agit de répondre à un) besoin. Beaucoup d'autres y ont pensé et ont tenté de faire œuvre , utile avec les moyens dont elles disposaient. Tout au plus peut-on dire que sa sensibilité à l'air ambiant donne des signes de bonne santé.

Si elle partage les vues et les aspirations de plusieurs fondatrices, elle a le mérite d'être la seule à prévoir dans le Royaume de France une institution éducative animée par des religieuses de plein droit. Cette union entre la mission à réaliser et le style de vie à incarner est ce qui l'empêche de s'identifier avec aucun des projets esquissés.

Enfin les dates de naissance de tous les ouvriers ayant intervenue dans les œuvres décrites disent combien la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame était l'aînée de tous, certains même auraient pu être ses enfants. Avoir tous les atouts d'une génération antérieure et percevoir les choses avec celle qui monte, est une preuve de grande ouverture, les intuitions se complétant alors de sagesse éprouvée.